



HAL
open science

Poisons et société en France aux XVIe et XVIIe siècles

Léa Laurent

► **To cite this version:**

Léa Laurent. Poisons et société en France aux XVIe et XVIIe siècles. Sciences pharmaceutiques. 2023. hal-04516770

HAL Id: hal-04516770

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-04516770v1>

Submitted on 22 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**

**BIBLIOTHÈQUES
UNIVERSITAIRES**

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact bibliothèque : ddoc-thesesexercice-contact@univ-lorraine.fr
(Cette adresse ne permet pas de contacter les auteurs)

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



FACULTÉ
DE PHARMACIE

UNIVERSITE DE LORRAINE
2023

FACULTE DE PHARMACIE

THESE

Présentée et soutenue publiquement

le 17/02/2023, sur un sujet dédié à :

Poisons et société en France aux XVIe et XVIIe siècles

pour obtenir

le Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie

par Léa LAURENT

née le 05/06/1995

Membres du Jury

Président : Mme Marie-Noëlle VAULTIER, Maître de Conférences HDR à l'Université de Lorraine

Juges : Mme Marie SOCHA,

M. Bruno MAES,
M. Jérémie PY,

Maître de Conférences à l'Université de Lorraine et
Praticien Hospitalier au CHRU de Nancy
Maître de Conférences HDR à l'Université de Lorraine
Pharmacien d'officine

UNIVERSITÉ DE LORRAINE
FACULTÉ DE PHARMACIE
Année universitaire 2022-2023

DOYEN

Raphaël DUVAL

Vice-Doyen

Julien PERRIN

Directrice des études

Marie SOCHA

Conseil de la Pédagogie

Président, Luc FERRARI

Vice-Présidence - vacant

Collège d'Enseignement Pharmaceutique Hospitalier

Présidente, Béatrice DEMORE

Commission Prospective Facultaire

Président, Igor CLAROT

Vice-Président, Raphaël DUVAL

Commission de la Recherche

Présidente, Caroline GAUCHER

Chargés de Mission

Communication

Innovation pédagogique

Référente ADE

Référente dotation sur projet (DSP)

Référent vie associative

Aline BONTEMPS

Alexandrine LAMBERT

Virginie PICHON

Marie-Paule SAUDER

Arnaud PALLOTTA

Responsabilités

Filière Officine

Filière Industrie

Filière Hôpital

Pharma Plus ENSIC

Pharma Plus ENSAIA

Pharma Plus ENSGSI

Cellule de Formation Continue et Individuelle

Commission d'agrément des maîtres de stage

ERASMUS

Caroline PERRIN-SARRADO

Julien GRAVOULET

Isabelle LARTAUD,

Jean-Bernard REGNOUF de VAINS

Béatrice DEMORE

Marie SOCHA

Jean-Bernard REGNOUF de VAINS

Xavier BELLANGER

Igor CLAROT

Luc FERRARI

François DUPUIS

Mihayl VARBANOV

DOYENS HONORAIRES

Chantal FINANCE

Francine PAULUS

Claude VIGNERON

PROFESSEURS EMERITES

Pierre LEROY

Philippe MAINCENT

Claude VIGNERON

Patrick MENU

PROFESSEURS HONORAIRES

Jean-Claude BLOCK

Pierre DIXNEUF

MAITRES DE CONFERENCES HONORAIRES

Monique ALBERT

Mariette BEAUD

Chantal FINANCE
Marie-Madeleine GALTEAU
Thérèse GIRARD
Pierre LABRUDE
Vincent LOPPINET
Patricik MENU
Alain NICOLAS
Janine SCHWARTZBROD
Louis SCHWARTZBROD

ASSISTANTS HONORAIRES

Marie-Catherine BERTHE
Annie PAVIS

Emmanuelle BENOIT
François BONNEAUX
Gérald CATAU
Jean-Claude CHEVIN
Jocelyne COLLOMB
Bernard DANGIEN
Dominique DECOLIN
Marie-Claude FUZELLIER
Françoise HINZELIN
Marie-Hélène LIVERTOUX
Bernard MIGNOT
Blandine MOREAU
Dominique NOTTER
Francine PAULUS
Christine PERDICAKIS
Marie-France POCHON
Anne ROVEL
Gabriel TROCKLE
Maria WELLMAN-ROUSSEAU
Colette ZINUTTI

ENSEIGNANTS

Section CNU

*

Discipline d'enseignement

PROFESSEURS DES UNIVERSITES - PRATICIENS HOSPITALIERS

| | | |
|--------------------------------|----|---|
| Danièle BENSOUSSAN-LEJZEROWICZ | 82 | <i>Thérapie cellulaire</i> |
| Béatrice DEMORE | 81 | <i>Pharmacie clinique</i> |
| Alexandre HARLE | 82 | <i>Biologie cellulaire oncologique</i> |
| Jean-Louis MERLIN | 82 | <i>Biologie cellulaire</i> |
| Jean-Michel SIMON | 81 | <i>Economie de la santé, Législation pharmaceutique</i> |
| Nathalie THILLY | 81 | <i>Santé publique et Epidémiologie</i> |

PROFESSEURS DES UNIVERSITES

| | | |
|-------------------------------|----|---|
| Ariane BOUDIER | 85 | <i>Chimie Physique</i> |
| Christine CAPDEVILLE-ATKINSON | 86 | <i>Pharmacologie</i> |
| Igor CLAROT | 85 | <i>Chimie analytique</i> |
| Joël DUCOURNEAU | 85 | <i>Biophysique, Acoustique, Audioprothèse</i> |
| Raphaël DUVAL | 87 | <i>Microbiologie clinique</i> |
| Béatrice FAIVRE | 87 | <i>Hématologie, Biologie cellulaire</i> |
| Luc FERRARI | 86 | <i>Toxicologie</i> |
| Pascale FRIANT-MICHEL | 85 | <i>Mathématiques, Physique</i> |
| Christophe GANTZER | 87 | <i>Microbiologie</i> |
| Caroline GAUCHER ^H | 86 | <i>Chimie physique, Pharmacologie</i> |
| Frédéric JORAND | 87 | <i>Eau, Santé, Environnement</i> |
| Isabelle LARTAUD | 86 | <i>Pharmacologie</i> |
| Dominique LAURAIN-MATTAR | 86 | <i>Pharmacognosie</i> |
| Brigitte LEININGER-MULLER | 87 | <i>Biochimie</i> |
| Jean-Bernard REGNOUF de VAINS | 86 | <i>Chimie thérapeutique</i> |
| Anne SAPIN-MINET | 85 | <i>Pharmacie galénique</i> |
| Bertrand RIHN | 87 | <i>Biochimie, Biologie moléculaire</i> |

MAITRES DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS - PRATICIENS HOSPITALIERS

| | | |
|----------------------------|----|--|
| Pauline GILSON | 82 | <i>Biologie cellulaire oncologique</i> |
| Caroline LAROYE | 82 | <i>Biothérapie</i> |
| Julien PERRIN ^H | 82 | <i>Hématologie biologique</i> |
| Loïc REPPPEL | 82 | <i>Biothérapie</i> |
| Marie SOCHA | 81 | <i>Pharmacie clinique, thérapeutique et biotechnique</i> |

MAITRES DE CONFÉRENCES

| | | |
|--------------------------------|----|---|
| Xavier BELLANGER ^H | 87 | <i>Parasitologie, Mycologie médicale</i> |
| Isabelle BERTRAND ^H | 87 | <i>Microbiologie</i> |
| Michel BOISBRUN ^H | 86 | <i>Chimie thérapeutique</i> |
| Cédric BOURA ^H | 86 | <i>Physiologie</i> |
| Sandrine CAPIZZI | 87 | <i>Parasitologie</i> |
| Antoine CAROF | 85 | <i>Informatique</i> |
| Frédérique CHANGEY | 87 | <i>Microbiologie</i> |
| Sébastien DADE | 85 | <i>Bio-informatique</i> |
| Natacha DREUMONT ^H | 87 | <i>Biochimie générale, Biochimie clinique</i> |
| Florence DUMARCAY ^H | 86 | <i>Chimie thérapeutique</i> |
| François DUPUIS ^H | 86 | <i>Pharmacologie</i> |
| Reine EL OMAR | 86 | <i>Physiologie</i> |
| Adil FAIZ | 85 | <i>Biophysique, Acoustique</i> |
| Anthony GANDIN | 87 | <i>Mycologie, Botanique</i> |
| Stéphane GIBAUD ^H | 86 | <i>Pharmacie clinique</i> |
| Jérémy GOUYON | 85 | <i>Chimie analytique</i> |
| Thierry HUMBERT | 86 | <i>Chimie organique</i> |
| Olivier JOUBERT ^H | 86 | <i>Toxicologie, Sécurité sanitaire</i> |

ENSEIGNANTS (suite)

Section CNU

*

Discipline d'enseignement

| | | |
|------------------------------------|-------|---|
| Alexandrine LAMBERT | 85 | <i>Informatique, Biostatistiques</i> |
| Julie LEONHARD ^H | 86/01 | <i>Droit en Santé</i> |
| Balbine MAILLOU | 85 | <i>Biophysique, Acoustique, Audioprothèse</i> |
| Christophe MERLIN ^H | 87 | <i>Microbiologie environnementale</i> |
| Maxime MOURER ^H | 86 | <i>Chimie organique</i> |
| Coumba NDIAYE | 86 | <i>Epidémiologie et Santé publique</i> |
| Arnaud PALLOTTA | 85 | <i>Bioanalyse du médicament</i> |
| Marianne PARENT | 85 | <i>Pharmacie galénique</i> |
| Caroline PERRIN-SARRADO | 86 | <i>Pharmacologie</i> |
| Virginie PICHON | 85 | <i>Biophysique</i> |
| Sophie PINEL ^H | 85 | <i>Informatique en Santé (e-santé)</i> |
| Franceline REYNAUD | 85 | <i>Pharmacie galénique</i> |
| Marie-Paule SAUDER | 87 | <i>Mycologie, Botanique</i> |
| Guillaume SAUTREY | 85 | <i>Chimie analytique</i> |
| Rosella SPINA | 86 | <i>Pharmacognosie</i> |
| Sabrina TOUCHET | 86 | <i>Pharmacochimie</i> |
| Mihayl VARBANOV | 87 | <i>Immuno-Virologie</i> |
| Marie-Noëlle VAULTIER ^H | 87 | <i>Mycologie, Botanique</i> |
| Emilie VELOT ^H | 86 | <i>Physiologie-Physiopathologie humaines</i> |
| Mohamed ZAIYOU ^H | 87 | <i>Biochimie et Biologie moléculaire</i> |

PROFESSEUR ASSOCIE

Julien GRAVOULET 86 *Pharmacie clinique*

PROFESSEUR AGREGE

Christophe COCHAUD 11 *Anglais*

^H *Maître de conférences titulaire HDR*

* Disciplines du Conseil National des Universités :

80 : *Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé*

81 : *Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé*

82 : *Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques*

85 ; *Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé*

86 : *Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé*

87 : *Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques*

11 : *Professeur agrégé de lettres et sciences humaines en langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes*

SERMENT DE GALIEN

En présence des Maitres de la Faculté, je fais le serment :

D'honorer ceux qui m'ont instruit(e) dans les préceptes de mon art et de leur témoigner ma reconnaissance en restant fidèle aux principes qui m'ont été enseignés et d'actualiser mes connaissances

D'exercer, dans l'intérêt de la santé publique, ma profession avec conscience et de respecter non seulement la législation en vigueur, mais aussi les règles de Déontologie, de l'honneur, de la probité et du désintéressement ;

De ne jamais oublier ma responsabilité et mes devoirs envers la personne humaine et sa dignité

En aucun cas, je ne consentirai à utiliser mes connaissances et mon état pour corrompre les mœurs et favoriser des actes criminels.

De ne dévoiler à personne les secrets qui m'auraient été confiés ou dont j'aurais eu connaissance dans l'exercice de ma profession

De faire preuve de loyauté et de solidarité envers mes collègues pharmaciens

De coopérer avec les autres professionnels de santé

Que les Hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois couvert(e) d'opprobre et méprisé(e) de mes confrères si j'y manque.

« LA FACULTE N'ENTEND DONNER AUCUNE
APPROBATION, NI IMPROBATION AUX OPINIONS
EMISES DANS LES THESES, CES OPINIONS DOIVENT
ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES A LEUR
AUTEUR ».

REMERCIEMENTS

À Mme Marie-Noëlle Vaultier,

Qui m'a fait l'honneur d'accepter la présidence de ce jury de thèse. Je souhaite lui témoigner ma gratitude pour le temps qu'elle a accordé à ce projet et ses précieuses remarques.

À Mr. Bruno Maes,

À qui je souhaite exprimer ma sincère reconnaissance pour avoir dirigé ces travaux. Je tiens à reconnaître son aide considérable et ses commentaires qui ont alimenté ma réflexion, sa disponibilité et ses encouragements.

À Mme Marie Socha,

Qui m'a fait l'honneur de co-diriger ce projet. Je tiens à la remercier pour ses conseils judicieux qui m'ont guidé tout au long de ce travail, ses relectures qui lui ont demandé beaucoup de temps, sa disponibilité et son soutien.

À Mr. Jérémie Py,

Que je remercie profondément pour avoir accepté de faire partie de ce jury de thèse. Je lui suis reconnaissante pour ce temps passé ensemble, ses idées qui ont permis l'avancée de ces travaux et ses encouragements.

À mes parents, à ma sœur, à mon frère et à ma famille,

Pour leur amour, leur présence et écoute, leur patience et leur soutien dans tout ce que j'ai entrepris.

À Baptiste et à Mathieu,

Qui m'ont supportée et épaulée au quotidien. Je vous suis éperdument reconnaissante et je vous remercie pour tous ces moments passés à vos côtés.

À mes amis,

Qui m'ont chacun inspirée durant toutes ces années. Je vous remercie infiniment pour tout ce que l'on a partagé ensemble.

À toute **l'équipe de la Pharmacie Banvoie**,

Qui a dû tant s'adapter pour me permettre de finaliser ce projet. Je souhaite les remercier pour l'important soutien qu'ils m'ont apporté.

Toute mon affection à tous.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction..... | 1 |
| 1. La société des temps modernes | 2 |
| 1.1. La France des XVIe et XVIIe siècles | 2 |
| 1.1.1. Contexte historique | 2 |
| 1.1.2. Etat de la médecine aux XVIe et XVIIe siècles | 3 |
| 1.1.3. La connaissance botanique aux XVIe et XVIIe siècles | 9 |
| 1.1.3.1. Les apothicaires de France | 9 |
| 1.1.3.2. L'essor des Pharmacopées | 12 |
| 1.1.3.3. Une valorisation de la botanique | 14 |
| 1.1.3.4. La préparation des drogues aux XVIe et XVIIe siècles..... | 16 |
| 1.2. La conquête du Nouveau Monde..... | 17 |
| 1.2.1. Contexte historique | 18 |
| 1.2.2. La découverte des plantes d'autres continents et des populations autochtones | 19 |
| 2. Les végétaux toxiques, des poisons traditionnels | 21 |
| 2.1 Plantes toxiques d'Europe | 21 |
| 2.1.1. Plantes à alcaloïdes | 21 |
| 2.1.1.1. Généralités sur les alcaloïdes | 21 |
| 2.1.1.2. Solanacées à alcaloïdes tropaniques | 24 |
| 2.1.1.2.1. La mandragore : <i>Mandragora officinarum</i> , L. | 25 |
| 2.1.1.2.2. La jusquiame noire : <i>Hyoscyamus niger</i> , L..... | 28 |
| 2.1.1.2.3. La belladone : <i>Atropa belladonna</i> , L..... | 30 |
| 2.1.1.3. Autres solanacées : les morelles (<i>Solanaceae</i>)..... | 32 |
| 2.1.1.4. La grande cigüe : <i>Conium maculatum</i> , L. (<i>Apiaceae</i>)..... | 34 |
| 2.1.1.5. Les aconits (<i>Ranunculaceae</i>) | 36 |
| 2.1.2. Plantes à hétérosides | 38 |
| 2.1.2.1. Généralités sur les hétérosides | 38 |
| 2.1.2.2. Les Hellébore (<i>Ranunculaceae</i>) | 39 |
| 2.1.2.3. La scille maritime : <i>Urginea maritima</i> , L. Baker (<i>Liliaceae</i>)..... | 41 |
| 2.1.3. Plantes à terpènes | 43 |

| | | |
|----------|--|----|
| 2.1.3.1. | Généralités sur les terpènes..... | 43 |
| 2.1.3.2. | L'if d'Europe : <i>Taxus baccata</i> , L. (<i>Taxaceae</i>) | 43 |
| 2.1.3.3. | Le bois-gentil : <i>Daphne mezereum</i> , L. (<i>Thymelaeaceae</i>) | 45 |
| 2.1.3.4. | Le genévrier sabine : <i>Juniperus sabina</i> , L. (<i>Cupressaceae</i>)..... | 47 |
| 2.2. | Deux drogues toxiques importées : la stramoine et le pavot | 49 |
| 2.2.1. | Le pavot à opium : <i>Papaver somniferum</i> L. (<i>Papaveraceae</i>) | 49 |
| 2.2.2. | La stramoine : <i>Datura stramonium</i> L. (<i>Solanaceae</i>)..... | 52 |
| 3. | Les poisons de l'époque baroque (milieu XVIe siècle – début XVIIIe siècle) | 55 |
| 3.1. | L'Affaire des Poisons..... | 55 |
| 3.1.1. | Les prémices de l'affaire : le procès de la marquise de Brinvilliers | 56 |
| 3.1.1.1. | La marquise et son amant | 56 |
| 3.1.1.2. | Une famille décimée, des confidences dangereuses | 57 |
| 3.1.1.3. | Un art funeste..... | 58 |
| 3.1.1.4. | La mort de Sainte-Croix, le dénouement de l'enquête | 59 |
| 3.1.1.5. | Les arrestations de La Chaussée et de la marquise | 60 |
| 3.1.1.6. | L'exécution de la Brinvilliers | 62 |
| 3.1.1.7. | Les aveux de la marquise : la composition des poisons..... | 64 |
| 3.1.2. | Au cœur de l'Affaire : la Cour des Poisons | 65 |
| 3.1.2.1. | La vigilance des autorités | 65 |
| 3.1.2.2. | La découverte progressive de tout un réseau | 67 |
| 3.1.2.3. | Les empoisonneuses de l'Affaire..... | 68 |
| 3.1.2.4. | Un intérêt pour l'occultisme | 71 |
| 3.1.2.5. | Un nouveau jugement pour les accusés..... | 73 |
| 3.1.2.6. | Quel avenir pour la Chambre ardente ? | 75 |
| 3.1.3. | Dans l'ancre des empoisonneurs..... | 78 |
| 3.2. | La place des poisons végétaux à l'époque moderne..... | 81 |
| 3.2.1. | Les poisons et la toxicologie aux XVIe et XVIIe siècles | 81 |
| 3.2.1.1. | Réflexion sur les poisons..... | 81 |
| 3.2.1.2. | Les limites de la toxicologie..... | 83 |
| 3.2.2. | L'arme des femmes | 87 |
| 3.2.2.1. | Le sexe « faible » | 87 |

| | |
|---|----|
| 3.2.2.2. L'héritage des sorcières | 90 |
| Conclusion..... | 93 |
| Bibliographie..... | 96 |

Liste des illustrations

| | |
|--|----|
| Figure 1 - Représentation de la théorie des humeurs au XVIe siècle - (22) | 5 |
| Figure 2 - Représentation sur gravure du procédé de distillation au XVIe siècle (28) | 6 |
| Figure 3 - Gravure anatomique représentant les muscles du corps humain de face dans De Humani Corporis fabrica de André Vésale au XVIe siècle (33) | 8 |
| Figure 4 - Représentation d'une boutique d'apothicaire du XVe siècle (39) | 10 |
| Figure 5 - Page de titre de la "Pharmacopée universelle" de Nicolas Lémery (45) .. | 13 |
| Figure 6 - Planche représentant la Mandragore femelle dans l' « Hortus sanitatis » de Jehan de Cuba (47) | 14 |
| Figure 7 - Extrait de l'"Histoire générale des drogues" de Pierre Pomet sur le Quinquina (48) | 15 |
| Figure 8 - Exemple d'alcaloïde typique (Atropine)(66) | 22 |
| Figure 9 - Exemple d'alcaloïde atypique (Mescaline)(67) | 22 |
| Figure 10 - Structures de différents alcaloïdes à activité pharmacologique (70) | 23 |
| Figure 11 - Structure du noyau tropane et des principaux alcaloïdes dérivés (75) .. | 24 |
| Figure 12 - <i>Mandragora officinarum</i> L. (83) | 26 |
| Figure 13 - Représentation de la récolte de mandragore extraite du " <i>Tacuinum sanitatis</i> " écrit par IBN BUTLAN (87) | 27 |
| Figure 14 - <i>Hyoscyamus niger</i> L. (97) | 29 |
| Figure 15 - <i>Atropa belladonna</i> L. (100) | 31 |
| Figure 16 - <i>Solanum dulcamara</i> L. (110) | 33 |
| Figure 17 - <i>Solanum nigrum</i> L. (111) | 33 |
| Figure 18 - <i>Conium maculatum</i> L. (117) | 35 |
| Figure 19 - <i>Aconitum napellus</i> L. (122) | 37 |
| Figure 20 - <i>Aconitum lycoctonum</i> Rchb. (123) | 37 |
| Figure 21 - Structure de base d'un hétéroside cardiotonique (O-hétéroside) (128) .. | 39 |
| Figure 22 - <i>Helleborus foetidus</i> L. (133) | 40 |
| Figure 23 - <i>Helleborus niger</i> L. (122) | 40 |
| Figure 24 - <i>Urginea maritima</i> L. (137) | 41 |
| Figure 25 - Représentation de la structure de l'isoprène (143) | 43 |
| Figure 26 - <i>Taxus baccata</i> L. (146) | 44 |
| Figure 27 - <i>Daphne mezereum</i> L. (122) | 46 |
| Figure 28 - <i>Juniperus sabina</i> L. (155) | 48 |

| | |
|--|----|
| Figure 29 - <i>Papaver somniferum</i> L. (122)..... | 50 |
| Figure 30 - Latex s'écoulant de la capsule incisée du pavot à opium (160)..... | 51 |
| Figure 31 - <i>Datura stramonium</i> L. (166)..... | 53 |
| Figure 32 - Traité de chimie écrit par Christophe Glaser et publié en 1668 (174) | 58 |
| Figure 33 - Gravure représentant la Brinvilliers subissant la question (178)..... | 63 |
| Figure 34 - Portrait de la Brinvilliers réalisé par Charles Lebrun en 1676 avant son exécution (179)..... | 64 |
| Figure 35 - Portrait de Catherine Deshayes dite La Voisin, 1680 (183)..... | 70 |
| Figure 36 - Représentation de lésions causées par l'arsenic, 1859 (184) | 71 |
| Figure 37 - Représentation d'une messe noire impliquant Catherine Monvoisin et l'abbé Guibourg, 1895 (185) | 73 |
| Figure 38 - Place de Grève devant l'Hôtel de ville de Paris en 1610 (187)..... | 74 |
| Figure 39 - Extrait de l'Edit du Roi de juillet 1682 (189)..... | 77 |
| Figure 40 – Planche de manuel représentant différentes espèces de Cantharides, 1789 (192) | 80 |
| Figure 41 - Un clystère représenté dans l'œuvre d'A. Paré (195)..... | 83 |
| Figure 42 - Deux bézoards d'animaux inconnus (198) | 86 |
| Figure 43 - Représentation de sorcières participant au sabbat (1510) (204)..... | 92 |

Introduction

Dans notre société actuelle, il ne fait aucun doute que le terme « poison » désigne un produit dangereux. L'Académie française en donne la définition suivante : « Substance qui, introduite dans l'organisme [...] altère ou même détruit les fonctions vitales » (1). Il fut un temps, toutefois, où le poison désignait tout simplement une boisson. Dérivé du mot latin « *potio* », dont est également issu le terme « potion », il était employé pour nommer un breuvage (1). Tout comme la drogue peut représenter à la fois une substance médicinale et toxique, le sens du mot « poison » était double. Paracelse, célèbre médecin du XVI^e siècle, avait bien compris cette dualité, comme le prouve sa légendaire maxime : « Tout est poison et rien n'est sans poison ; la dose seule fait que quelque chose n'est pas un poison » (2). Ce n'est qu'à partir du XI^e siècle qu'on employa ce mot pour qualifier une boisson « suspecte », destinée à « faire souffrir » et faire « disparaître » (3). La notion de dose, comme le dit Paracelse, est importante et admet que toute substance, aussi bénéfique soit-elle, peut devenir dangereuse lorsqu'on en abuse. Cette notion est pleinement représentée par les plantes à caractère toxique, qui ont de tous temps, favorisé à la fois la vie et la mort des hommes. L'intérêt d'améliorer les connaissances sur les propriétés de ces plantes et les doses à utiliser a bien été compris dans la société des temps modernes. C'est ce que nous verrons dans une première partie qui fait état de la société, des connaissances médicales des XVI^e et XVII^e siècles et de leur transmission, en particulier chez nos ancêtres pharmaciens, les apothicaires. Nous présenterons dans un second temps seize plantes toxiques qui intégraient les pharmacopées françaises. Enfin nous verrons, comment ces mêmes plantes furent utilisées à des fins criminelles en faisant l'étude d'une grande affaire d'empoisonnements au XVII^e siècle, l'Affaire des Poisons. Trois parties qui finalement nous permettront d'apporter des réponses sur la manière d'utiliser les poisons aux XVI^e et XVII^e siècles : qui étaient ces empoisonneurs, pour quelles raisons, comment et avec quels toxiques empoisonnaient-ils ? D'autre part, de se demander quel rôle attribuait-on aux poisons végétaux ?

1. La société des temps modernes

1.1. La France des XVIe et XVIIe siècles

1.1.1. Contexte historique

A l'issue du XV^{ème} siècle et d'une longue phase de récupération après la grande crise du XIV^{ème} siècle (4), le royaume de France est l'un des plus grands d'Europe (environ 425 000 km²) et connaît une forte croissance économique. Cette période est d'ailleurs appelée « le beau XVI^{ème} siècle » compte tenu de sa prospérité à tous niveaux. Elle ne dure cependant que jusque dans les années 1540 puisque les guerres, épidémies ou crises de subsistances reprennent peu à peu dans les années 1560 et la période devient économiquement difficile (5). La France connaîtra notamment huit guerres de religion entre catholiques et protestants de 1562 à 1598 (6), stoppées grâce à l'édit de Nantes mis en place par Henri IV. Malgré cette seconde phase de déclin au XVI^{ème} siècle, on compte entre 18 et 20 millions d'habitants dans les années 1600, ce qui fait de la France le pays le plus peuplé d'Europe (sans compter la Russie). Au XVII^{ème} siècle, la conquête est glorifiée par Louis XIV (de 1643 à 1715). Les guerres d'extension du territoire se multiplient et cette politique trop agressive du Roi Soleil sera défavorable au pays sur le long terme. Les pertes humaines sont importantes et le pays est épuisé économiquement. Une nouvelle crise s'installe après 1680 (4).

La période de l'Ancien régime, qui s'étend du règne de François Ier en 1515 à la Révolution française en 1789, marque un changement certain au niveau de la gestion du royaume. Les pouvoirs sont concentrés et le roi détient les pleins pouvoirs (7). La population chrétienne semble accepter le fait que le roi ait un pouvoir de droit divin. La société est par ailleurs hiérarchisée en trois groupes distincts :

- Le clergé (les hommes de Dieu) est l'ordre éminent. Il correspond à environ 0,5 % de la population.
- La noblesse compte les militaires, politiques, conseillers du roi et autres professions de haut rang. Elle représente presque 1 % de la population.

- Le Tiers-Etat se constitue de toutes les autres professions et comprend plus de 98 % de la population.

L'existence sociale d'un individu ne tient qu'à son appartenance à l'un de ces ordres. Il détermine sa place dans la société et donc les devoirs, droits et privilèges qui lui sont associés (4).

Au XVI^{ème} siècle, 90 % de la population vit en zone rurale, puis 85 % au XVII^{ème} siècle (2). Les citadins sont minoritaires, puisque les grandes villes sont peu nombreuses. Paris est cependant la première ville d'Europe et compte un demi-million d'habitants sous le règne de Louis XVI (4). En cette période les foyers ont en moyenne jusqu'à 8 enfants (le taux de natalité est de 40 ‰) dont la moitié ne survit pas après l'accouchement. Les naissances sont limitées par le fort taux de mort en couche des mères et la mortalité infantile est très élevée (250 ‰) (un nouveau-né sur deux n'atteindra pas l'âge adulte) (8). De surcroît, les causes de décès sont multiples : mauvaises conditions sanitaires, épidémies et manque de traitements adaptés, sous-alimentation, etc. Le renouvellement des générations est donc assuré de justesse (4).

1.1.2. Etat de la médecine aux XVI^e et XVII^e siècles

La Renaissance est une période de l'Histoire marquée par un renouvellement des idées dans plusieurs domaines (artistique, scientifique, littéraire, etc.). L'invention de l'imprimerie à caractères mobiles en 1454 par Gutenberg (9) permet progressivement de mettre les écrits à disposition de tous, notamment les documents scientifiques. Elle rend possible l'intégration d'illustrations (botaniques, anatomiques, etc.) afin d'enrichir les textes. En 1485 par exemple, Jehan de Cuba publie son recueil « Jardin de santé » (*Hortus sanitatis*) dans lequel 382 plantes sont décrites (10). La présence d'illustrations en fera son succès, car elles permettent une reconnaissance plus aisée des plantes dont il est question. Le latin est la langue privilégiée en France, mais la langue française est défendue par plusieurs médecins (comme Canape, Paré) ou apothicaires (Braillier). Cela permet de vulgariser les

connaissances dans le domaine médical. L'apothicaire Pierre Braillier écrit à ce sujet : « *Gallien a écrit en sa langue, et n'a pas emprunté le langage d'une autre region pour faire ses livres [...] Les Apoticaire de France peuvent estudier en François sans aller emprunter les langues Latines, ny celles des Alemans* » (11).

Cette volonté de divulguer les savoirs s'amplifie tout au long de la Renaissance à tel point que l'on s'intéresse davantage à éditer des livres plutôt qu'à la médecine elle-même. Le but est de s'attirer la gloire par l'écrit, en prônant parfois la possibilité de s'affranchir du médecin et d'accéder au « secret » détenu par les universitaires (11). On retrouve par exemple le « *Thesaurus euonimy philiatri de remediis secretis* » publié en 1552 par Conrad Gessner, naturaliste suisse (9), qui livre la recette de plusieurs remèdes principalement à base de plantes et préparés à l'alambic. Raoul du Mont Verd publiera dans le même esprit « *Fleurs et secretz de medecine* » en 1547 (11). Par ailleurs, la circulation grandissante de la connaissance médicale favorise les affaires des charlatans. Ceux-ci vantent leurs compétences de guérisseur ou leurs préparations sans avoir de formation adéquate, aux dépens de leur public (12).

Les pratiques médicales du moyen-âge persistent au XVI^e siècle :

- la saignée : méthode d'élimination d'une certaine quantité de sang d'un individu à des fins thérapeutiques (13)
- les clystères : lavements à base d'eau salée ou d'un autre mélange liquide administrés avec une seringue métallique (14)
- la purgation : méthode d'élimination par ingestion d'un médicament provoquant vomissements, sudation, ou favorisant l'expulsion des fèces ou des urines (15)
- le traitement par ventouses
- le traitement par les simples (plantes médicinales) (16)
- l'uroscopie ou examen visuel des urines (17), et d'autres examens visuels tels que celui des expectorations ou du sang (18)

Le but de ces pratiques est d'éliminer une ou plusieurs humeurs (liquides présents dans un organisme vivant (19)) qui sont en surplus dans le corps ou qui sont corrompues (15). Selon la théorie des humeurs (Figure 1), un déséquilibre trop

important des quatre fluides (le sang, les billes jaune et noire et la phlegme) provoque un état morbide (20). Elle défend le fait que, par intervention d'un facteur intérieur ou extérieur, leur proportion ainsi que leur état (chaud, froid, humide ou sec), sont modifiés. L'état général est alors altéré (21). Il existe par ailleurs un lien entre les humeurs et les saisons mais aussi les quatre éléments (feu, air, terre et eau). Les individus sont alors classés par catégorie de tempérament selon ces paramètres : sanguin, phlegmatique, cholérique et mélancholique. Cette théorie est également appelée théorie hippocratique-galénique. Elle tient son nom de deux médecins grecs de l'Antiquité : elle fut relatée au IIe siècle par Galien dont l'œuvre s'inspire des travaux d'Hippocrate. La majorité des médecins du XVIe siècle y adhèrent (15).



Figure 1 - Représentation de la théorie des humeurs au XVIe siècle - (22)

L'astrologie, étude des astres et de leur influence sur l'humanité (23), est également une compétence annexe de choix. Elle est notamment considérée comme fiable pour compléter un diagnostic, déterminer un jour de saignée, ou prédire les épidémies (11). Elle sera de moins en moins utilisée au cours du XVIIe siècle (12). L'idée hippocratique-galénique soutient d'autre part que la plupart des traitements existants proviennent de la nature elle-même (24). Elle considère l'importance d'un

changement d'alimentation pour soutenir l'organisme, et l'utilisation d'une pharmacopée végétale et/ou animale pour la préparation des remèdes (21). En suivant cette doctrine, les médecins indiquent régulièrement des traitements complexes à base de drogues. Leur réalisation aura un effet bénéfique sur l'avancée de la pharmacologie. Cela amènera effectivement les apothicaires à améliorer leurs préparations, en particulier au niveau du goût, de la conservation, et en corrigeant leurs effets secondaires. Au XVI^e siècle, Paracelse (1493-1541), médecin alchimiste suisse, évoque le principe de l'*arcanum* (25), ou quintessence. Cela correspond finalement à la substance active d'un élément. Elle est obtenue par un procédé physique simple, par exemple la distillation pour les plantes (Figure 2) (15). Cela permet selon lui d'en extraire l'essentiel et donc augmente l'efficacité du remède. En outre, il découvre au cours de ses travaux que la quantité ingérée d'une drogue est déterminante, d'où sa célèbre citation « la dose fait le poison » (1538) (26). Il admet également la théorie dite des signatures (20). Elle mentionne qu'il existe une signature intrinsèque à chaque plante qui témoigne de son activité (15). Cela consiste à traiter une pathologie grâce à une plante ou son produit qui présente une similitude de couleur, de forme ou d'odeur avec l'organe atteint. Il la formule ainsi en latin : « *Similia similibus curantur* » qui veut dire « les semblables soignent les semblables » (27).



Figure 2 - Représentation sur gravure du procédé de distillation au XVI^e siècle (28)

Dans son ouvrage *Paragranum*, Paracelse établit les quatre piliers de sa médecine : l'alchimie, la philosophie naturelle, l'astrologie et la vertu de l'homme (29). Nous avons vu ci-dessus l'intérêt porté à l'astrologie ; l'alchimie est un autre art ésotérique pratiqué au Moyen-Age puis à la Renaissance prisé par Paracelse. Ancêtre de la chimie moderne, le but de cette pratique était principalement la purification des métaux par transmutation (30). Pour les alchimistes, une substance purifiée vaut mieux qu'un mélange de composants impurs. Ils considèrent que le corps humain, ainsi que les métaux, sont constitués de trois principes : le mercure, le soufre et le sel. Un déséquilibre entre eux entraîne un état morbide, en particulier si le soufre est prédominant. Au sein des métaux, plus la proportion de mercure augmente, plus ils sont nobles. Ainsi, les métaux comme l'or ou l'argent, sont les remèdes idéaux permettant de rétablir l'équilibre par leur apport en mercure qui fera diminuer la proportion de soufre (20). Cette théorie entre en compétition avec la théorie humorale de Galien prônée par l'Université de médecine. Elle crée beaucoup de débats entre les médecins et avec l'Eglise qui voit en cette discipline de la sorcellerie (11). En effet, au XVIIe siècle, deux clans se forment au sein des médecins de France : l'un tourné vers la faculté de Montpellier favorisant les médicaments chimiques comme Paracelse, l'autre tourné vers la faculté de Paris vantant la méthode dite des « trois S : sené, seringue, saignée » (31) qui s'inscrit dans le cadre de la théorie des humeurs.

La connaissance du corps humain évolue à la Renaissance et permet le développement de l'anatomie. Les amputations et quelques opérations (celle de la cataracte, ou des hernies par exemple) sont perfectionnées. Cette progression est particulièrement due aux dissections de corps réalisées dans le cadre des enseignements de la Faculté. On voit d'ailleurs se créer des amphithéâtres d'anatomie en Italie ainsi qu'en France (à Montpellier et à Paris). Il s'agit cependant d'une activité réprouvée par l'Eglise et les autorités civiles. La disponibilité des corps étant très réglementée, les exercices n'ont lieu souvent qu'une ou deux fois par an (16). André Vésale (1514-1564), médecin flamand considéré comme étant l'un des pionniers de l'anatomie moderne, contribue largement à son essor. Son œuvre *De Humani Corporis Fabrica* composée de textes et de planches anatomiques (Figure 3) permet effectivement de corriger de nombreuses erreurs publiées auparavant (32).



Figure 3 - Gravure anatomique représentant les muscles du corps humain de face dans *De Humani Corporis fabrica* de André Vésale au XVI^e siècle (33)

Le domaine de la chirurgie évolue en parallèle, avec les travaux d'Ambroise Paré (1509-1590). Ayant suivi une formation de barbier-chirurgien à Paris, il fût recruté sur les champs de bataille en tant que chirurgien militaire. À cette époque, médecins et chirurgiens ont des fonctions séparées et hiérarchisées : les uns pratiquent un art libéral théorique et les autres un art mécanique nécessitant un enseignement moins approfondi. Grâce à son expérience de guerre, Paré se rend compte de l'intérêt d'associer les deux arts. La profession médicale doit, pour lui, faire un tout. Ses idées innovantes concernant la chirurgie sont malheureusement confrontées à celles de la faculté qui le blâmera (25).

Le XVI^e siècle marque aussi la naissance de l'épidémiologie (étude de l'évolution d'une maladie et des facteurs qui l'influencent dans le temps et l'espace (34)). En effet, le médecin Girolamo Fracastoro (1478-1553) met en avant le principe de contagion avec sa théorie de propagation des maladies infectieuses. Il y évoque la présence de micro-organismes infectants. Quelques maladies infectieuses sont

identifiées (la fièvre jaune, la tuberculose, etc.) et étudiées à cette époque (Cardan (1501-1576) découvre par exemple la transmission du typhus par des parasites) (16).

1.1.3. La connaissance botanique aux XVIe et XVIIe siècles

1.1.3.1. Les apothicaires de France

Les apothicaires sont apparus en Occident vers la fin du XIIe siècle. Avant cela, les médecins se chargeaient entièrement de la prise en charge d'un patient. Après la création des facultés de médecine, le fait de concevoir et administrer les médicaments fut attribué aux apothicaires, puisqu'il s'agit d'une œuvre manuelle (15). L'apothicaire est celui qui prépare et/ou vend des drogues (35). Communément, il vend des racines, des herbes, des médicaments, ou des épices, ce qui lui vaut parfois le nom d'« épicier » (36). Le terme vient du latin *apothecarius*, soit boutiquier ou magasinier (37) mais la plus ancienne terminologie retrouvée est « *apothèquè* » qui signifie « lieu de dépôt » en grec ancien. Au XIIIe siècle, les médecins latinisent dans leurs écrits le mot « boutique », désignant pour eux la boutique de drogues, par « *apothecaria* » (Figure 4). Cette formule est retraduite en français par « apothicairie » et non « boutique », ce qui crée la confusion entre la boutique de l'épicier, et celle de l'apothicaire (38).

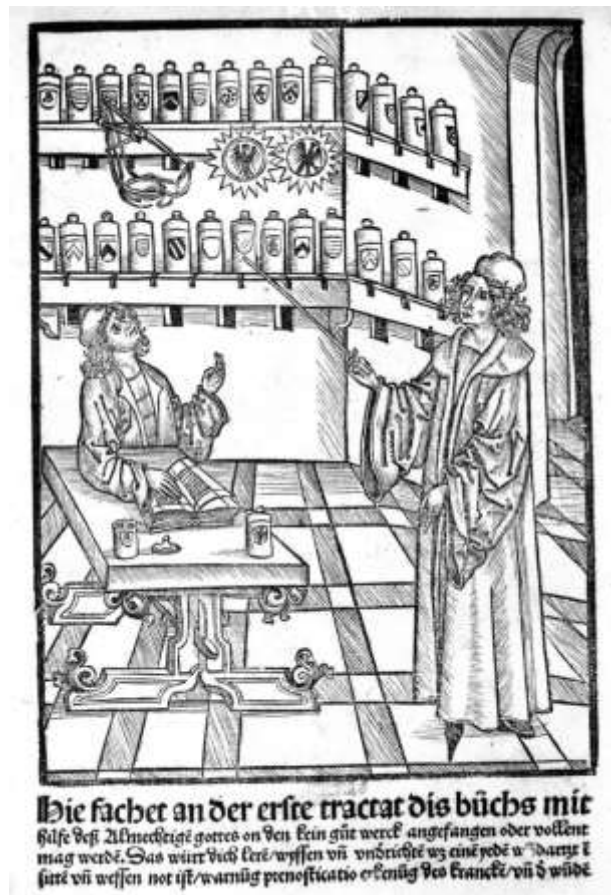


Figure 4 - Représentation d'une boutique d'apothicaire du XVe siècle (39)

Apothicares et épiciers font d'ailleurs partie de la même communauté. Les professions de Paris au XIIIe siècle sont regroupées en communautés sur décision d'Etienne Boileau, prévôt de Paris. Il les inscrit dans le Livre des métiers, et y rédige leurs statuts qui correspondent aux règles qui encadrent chaque métier ainsi que les conditions d'accès à la profession (36). En ce qui concerne les apothicares, ces statuts mentionnent :

- les obligations du métier
- le fonctionnement de la communauté
- l'obéissance à la faculté de médecine (31)
- la fréquence des assemblées
- les impôts à régler
- les modalités d'élection des gardes (dirigeants de la communauté)
- les conditions de préparation et de délivrance des médicaments, etc. (15)

Les statuts de 1353 par exemple, stipulent que l'apothicaire doit savoir lire (ou à défaut une personne de son entourage), qu'il ne doit pas vendre de substances venimeuses et doit inscrire la date de confection du médicament sur son contenant. Ils impliquent également la visite des boutiques de drogues par le garde de la communauté accompagné de deux médecins et du doyen de la faculté de médecine. L'objectif est de vérifier la conformité des drogues et médicaments détenus et la présence des ouvrages obligatoires (notamment l'Antidotaire de N. Myrepsos) (40). En revanche, il n'est pas encore question de monopole pour la détention ou la vente de ces drogues (36). La communauté, mixte, des apothicaires et épiciers fait partie des « Six corps » qui sont les six communautés les plus importantes de Paris. Le regroupement des deux métiers permet entre autres d'encadrer l'approvisionnement des denrées, souvent lointaines. Dans de plus petites villes, ils sont usuellement regroupés avec les chirurgiens (15).

En 1484 puis 1514, les statuts sont petit à petit modifiés dans le but de différencier le métier de celui qui prépare les médicaments, de celui qui vend simplement les drogues. Ils précisent qu'un apothicaire peut prétendre être épicier mais l'inverse n'est pas vrai : « Qui est espicier n'est pas apothicaire et qui est apothicaire est espicier » (40). L'accès à la profession nécessite en outre un apprentissage plus long et rigoureux pour les apothicaires, qui prédominent au sein de la corporation. Les apothicaires ont donc un droit de regard sur les affaires des épiciers (15). Au XVI^e siècle, afin de devenir apothicaire-espicier, et non marchand-espicier, il faut réaliser quatre années d'apprentissage chez un maître apothicaire, suivies de six années de compagnonnage (40). C'est une formation payante (l'élève est logé et nourrit par son maître) qui n'est pas accessible à tous (15). Lorsque l'âge requis est atteint, l'étudiant passe une maîtrise, qui compte plusieurs épreuves : l'Acte de lecture, l'Acte des herbes et le Chef d'œuvre qui correspond à l'épreuve pratique finale (41). Il prête ensuite serment pour garantir entre autres leur fidélité et leur intégrité dans l'exercice de leur art et leur fidélité aux médecins (31).

Ce n'est qu'au XVII^e siècle qu'apparaît progressivement le terme « pharmacie » qui désigne l'emploi de l'apothicaire, à savoir « l'élection, la préparation et la mixtion des médicaments ». La pharmacie est alors considérée comme la « seconde partie de la médecine » (38). L'étymologie du mot vient de

« *pharmakeia* » en grec ancien qui équivaut à l'art d'employer et d'administrer les drogues (42). De même racine, le terme « *pharmakon* » désigne une drogue, que ce soit un remède ou un poison (38). Le sens double du mot peut induire une certaine méfiance vis-à-vis des apothicaires, comme le dit S. Mercier (écrivain et journaliste français) en 1783 : « Les apothicaires se ruinent, on ne court plus comme autrefois aux poisons multipliés de leurs boutiques meurtrières » (40). Par ailleurs « *pharmakeia* » fait également référence à la sorcellerie et aux enchantements (42).

Les statuts des apothicaires, en 1631, deviennent plus stricts. Ils protègent la profession à l'égard de celles qui peuvent prétendre à la création et la vente de remèdes, tels que les épiciers, confiseurs ou parfumeurs. Afin de limiter le charlatanisme, on créa des autorisations administratives de vente de drogues. Ainsi seules les personnes qualifiées sont autorisées à la vente publique (31). Le métier est lui aussi régi par de nouvelles directives. Une ordonnance de 1640 par exemple stipule l'obligation du maître apothicaire de détenir un dispensaire énumérant les remèdes. Il y est également mentionné l'interdiction de délivrer un traitement prescrit sur une ordonnance qui n'est pas approuvée par les médecins de la Faculté (43). Il faudra attendre le XVIII^e siècle (1777) pour que Louis XVI ordonne la séparation totale des métiers d'apothicaires et épiciers. La corporation des apothicaires prend alors le nom de Collège de Pharmacie (40). Cette revalorisation du métier accroît le caractère scientifique de la profession qui sera de plus en plus reconnue (15).

1.1.3.2. L'essor des Pharmacopées

Une pharmacopée, dont l'étymologie vient des termes *pharmakon* (une drogue) et *poiein* (produire, confectionner) en grec ancien, représente l'ensemble des produits utilisés pour la confection des remèdes sur un territoire donné. C'est également un document qui liste les matières premières qui composent un médicament, son procédé de fabrication et les méthodes de vérification de sa conformité. Au cours du temps, plusieurs noms sont donnés à ces documents, comme antidotaire ou codex (15). Comme vu ci-dessus, l'invention de l'imprimerie au XV^e siècle (9) a permis une plus importante production d'ouvrages. Les pharmacopées sont alors plus facilement mises à disposition des apothicaires. Certaines sont par ailleurs exigées par les statuts, tel que l'Antidotaire de Nicolas

Myrepsos (40). Au XVI^e siècle, quelques-unes sont réputées en France comme la « Pharmacopée de Sylvius » de Jacques Dubois (1543), la « Pharmacopée de Laurent Joubert » (1579) ou encore la « Pharmacopée de Bauderon » (1588). Au XVII^e siècle paraissent des pharmacopées d'auteurs renommés telles que la « Pharmacopoea dogmatica reformata » écrite par un médecin du roi Henri IV (1607), la « Pharmacopoea regia galenica et chymica » de Moyse Charas (1676) qui est apothicaire démonstrateur au Jardin du roi, ou bien la « Pharmacopée universelle » de Nicolas Lémery (1697) (Figure 5) (15), apothicaire chimiste de Louis XIV devenu médecin (44). D'autre part, les pharmacopées locales voient progressivement le jour (à Montpellier, Lille, Bordeaux, etc.) au cours du XVII^e siècle. Partout en Europe, les pharmacopées nationales comme locales, se développent. Certaines sont à destination du grand public, d'autres plus scientifiques sont restreintes à seulement certaines professions (15).

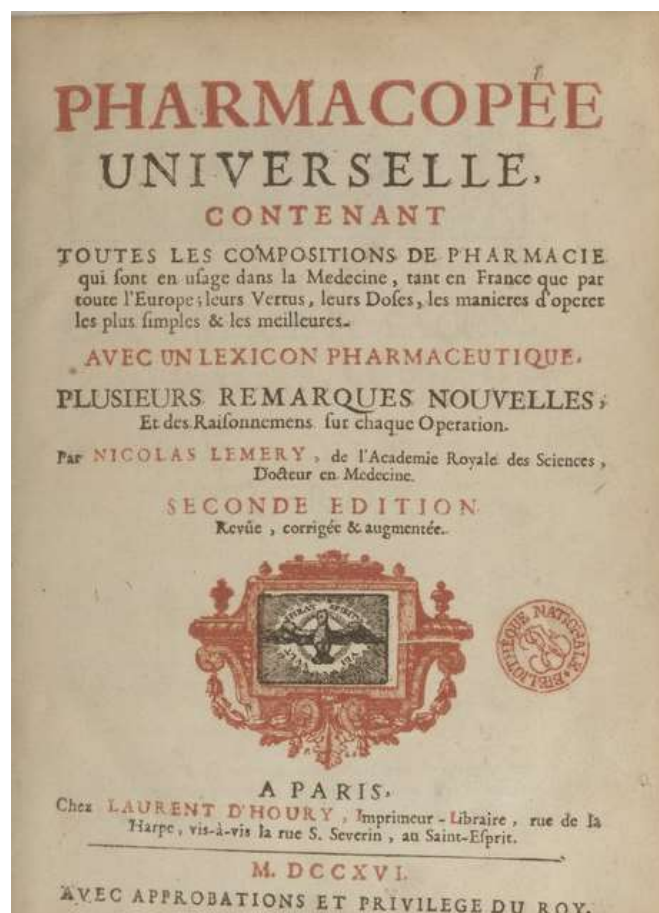


Figure 5 - Page de titre de la "Pharmacopée universelle" de Nicolas Lémery (45)

1.1.3.3. Une valorisation de la botanique

Beaucoup d'ouvrages scientifiques imprimés à la Renaissance traitent de plantes. Le sujet intéresse particulièrement les botanistes et naturalistes, mais également le corps médical. On y retrouve souvent des gravures plus ou moins précises des plantes en question (Figure 6). L'imprimerie permet en outre la publication d'écrits à titre posthume. On peut alors voir circuler le nom d'auteurs célèbres tels que Pline l'Ancien, Théophraste, Dioscoride (*De Materia Medica*, Ier siècle), Macer Floridus (*De Viribus Herbarum*, XIe siècle) ou encore, vu ci-dessus, Jehan de Cuba (*Hortus sanitanis*, XVe siècle) (15). L'œuvre de ce dernier est d'ailleurs elle-même une compilation de plusieurs écrits du Moyen-Age et de l'Antiquité. Elle s'inscrit dans un genre littéraire médiéval notoire appelé *regimen sanitanis* (régime de santé). En cela, elle décrit le monde végétal semblablement à une encyclopédie, et indique au lecteur les vertus qu'il peut en tirer (46).



Figure 6 - Planche représentant la Mandragore femelle dans l'*Hortus sanitanis* de Jehan de Cuba (47)

Il existe aussi des commentaires sur d'anciens écrits, comme le *Commentarii in Libros sex Pedacii Dioscorides Anazarbei, De Medica Materia* du médecin P-A. Mattioli, qui traite des cinq livres de Dioscoride. Ce genre de recueil associe les

textes originaux à leur analyse plus contemporaine, ce qui permet de les actualiser. Les textes modernes des XVIe et XVIIe siècles introduisent peu à peu de nouvelles drogues venues d'autres continents. En effet, la découverte de l'Amérique par les colonies portugaises, ou des Indes, permet l'importation de plantes inconnues jusqu'alors. On parle notamment du quinquina, du tabac, du café, etc. Quelques auteurs publient alors des répertoires destinés au public permettant de caractériser les différentes drogues, d'Europe ou d'ailleurs. On peut citer entre autres Pierre Pomet, un marchand épicier français, auteur de « l'Histoire générale des Drogues » (Figure 7) (1694). Il y décrit les drogues, leurs propriétés et leur provenance. Lui-même droguiste, il insiste sur la qualité des drogues et apprend au lecteur à reconnaître une drogue falsifiée ou altérée. Le « Traité universel des Drogues simples » de Nicolas Lémery, qui est finalement la suite de sa « Pharmacopée universelle », est également très prisé (15).



Figure 7 - Extrait de l'« Histoire générale des drogues » de Pierre Pomet sur le Quinquina (48)

1.1.3.4. La préparation des drogues aux XVIe et XVIIe siècles

Au XVIe siècle, il est recommandé aux foyers d'avoir un jardin pour pouvoir subvenir aux besoins alimentaires de la famille. La culture de plantes médicinales est également la bienvenue pour pouvoir préparer ses propres remèdes. Effectivement, pour diverses raisons (isolement géographique, pauvreté, pénurie de médecins et d'apothicaires sur certains territoires (15), etc.), il est nécessaire d'avoir connaissances des plantes médicinales et leurs vertus. Généralement l'utilisation des plantes, qu'elles soient domestiques ou sauvages, est attribuée aux femmes et en particulier les femmes d'un âge avancé à qui l'ont fait confiance pour leur expérience de la vie (49). La présence de plantes médicinales à proximité est d'autant plus appréciée si l'apothicaire doit se déplacer, envoyé par le médecin, afin de prendre en charge le patient à domicile (50). Parmi les préparations effectuées, on peut citer :

- Les poudres : elles sont obtenues après broyage des drogues, en général au mortier avec un pilon. La drogue doit dans ce cas être séchée au préalable.
- Les conserves : ce sont des préparations de plantes recouvertes de sucre. On en obtient souvent une pâte.

Le sucre étant une matière importée et chère, c'est plutôt le miel qui est utilisé dans ce type de préparation. Il en existe différents types selon la plante dont est extrait le pollen. Les miels peuvent tout autant être utilisés tels quels en tant que remèdes, en interne ou en externe.

- Les sirops : ils sont préparés en dissolvant la drogue dans une eau très sucrée. Ils diffèrent des potions qui sont simplement un mélange d'une ou plusieurs drogues dans un liquide quelconque.
- Les eaux : elles sont obtenues par distillation d'une plante. Les molécules hydrosolubles de la plante sont entraînées avec la vapeur d'eau qui passe au travers. Le refroidissement de la vapeur chargée permet de recueillir l'eau distillée. (15)

Cette technique nécessite un alambic, matériel que le foyer n'a pas forcément à sa disposition, car plutôt coûteux (50).

- Les infusions : elles consistent à faire tremper une drogue dans un liquide jusqu'à ce qu'il s'en imprègne (51). Pour les décoctions, la drogue est bouillie dans un liquide afin d'extraire ses principes actifs (52).

Les solvants utilisés pour ces techniques peuvent être par exemple l'eau, le vin, le vinaigre ou encore l'huile. On peut, dans le même esprit, réaliser des bouillons avec des viandes. Ces préparations permettent de masquer le goût souvent désagréable des drogues (15).

- Les onguents ou baumes : ce sont des mélanges de drogues avec des huiles, des cires, des graisses, etc. dont la texture est assez épaisse et permet son application cutanée.
- Les fomentations et cataplasmes : ce sont des formes externes destinées à être laissées en place sur le corps un certain temps. Il s'agit d'une décoction de drogues, dans laquelle on trempe un linge (fomentation), ou mélangée à des farines pour en faire une pâte (cataplasme). (15)

Habituellement les recettes de remèdes sont apprises d'une autre personne (famille, voisinage, etc.) à l'oral. Les doses à utiliser sont bien souvent approximatives, voire totalement omises, comme c'est le cas dans beaucoup d'écrits. Puisque « la dose fait le poison », les conséquences peuvent être graves. Malgré le coût des médicaments préparés par l'apothicaire, le résultat est plus sûr. Par ailleurs, la préparation d'un jardin et l'apprentissage des plantes nécessitent aussi un budget que n'ont pas beaucoup de familles. L'apothicaire travaillant avec un matériel adéquat peut de surcroît préparer des médicaments à base d'éléments chimiques, tels que le mercure ou le soufre (53) par exemple qui ne sont pas accessibles à tous (50).

1.2. La conquête du Nouveau Monde

L'époque des XVI^e et XVII^e siècles est celle des grandes découvertes, notamment de nouveaux continents. Ces explorations confrontent les européens à

de nouveaux paysages, un climat très différent du leur, une faune et une flore inconnues. Ils rencontrent de nouvelles civilisations, et avec elles un mode de vie et des coutumes qui leur sont totalement étrangères. Ce contexte va entraîner la découverte de nombreuses plantes médicinales mais aussi toxiques, pour la plupart connues et déjà utilisées par les natifs. Elles seront étudiées et rapatriées en Europe lorsque cela est possible. Certaines constitueront une vraie révolution pour la médecine occidentale.

1.2.1. Contexte historique

En 1453, le conflit opposant l'empire Byzantin et l'empire ottoman à Constantinople perturbe le commerce des épices entre l'Europe et l'Orient (54). Les épices sont rares en Europe. C'est une denrée très recherchée qui sert également de monnaie dans certaines régions. La pénurie pousse les Européens à trouver un nouveau passage afin de s'approvisionner, par voie maritime. Les navigateurs portugais sous les commandes de Bartolomeu Dias, envoyés par Jean II, partent vers le sud et longent la côte ouest du continent africain. L'expédition permettra la découverte du Cap de Bonne Espérance en 1488 et l'ouverture de la route des Indes orientales qui seront atteintes en 1498 (55). Les Hollandais, Anglais et Français atteindront eux aussi l'Afrique du Sud au XVIIe siècle. A cette époque, seulement le nord du continent, les côtes et quelques îles sont connus des Européens. L'intérieur de l'Afrique ne sera explorée qu'à partir du XVIIIe siècle (56).

Les Indes occidentales, ou Amérique, sont en parallèle découvertes par Christophe Colomb au cours des XVe et XVIe siècles. Son projet étant rejeté par la couronne portugaise, il entreprend le voyage en représentant l'Espagne (55). Ses explorations débutent en 1492 avec les îles des Bahamas. Les prochains voyages lui permettent ensuite d'atteindre Cuba, Saint-Domingue, les petites Antilles et enfin Panama (57). Amerigo Vespucci, un explorateur italien qui donnera son nom à l'Amérique, entreprend au XVIe siècle plusieurs voyages au sud du continent. La France, quant à elle, envoie ses navigateurs (notamment Jacques Cartier) au Nord

du continent au cours du XVI^e siècle. Des colons français s'implantent en 1541 sur le territoire de l'actuel Canada (55).

1.2.2. La découverte des plantes d'autres continents et des populations autochtones

Au cours de leurs explorations, les Européens font face à des civilisations et des personnages nouveaux. Ils notent particulièrement la présence de guérisseurs qui semblent avoir une place importante dans leur société. Dans leurs écrits, ils leur attribuent régulièrement des noms tels que magiciens, sorciers ou bien faux docteurs. On prendra l'exemple de l'Amérique, où ce sont les chamans qui ont ces fonctions au sein des tribus amérindiennes. En règle générale, ils représentent le lien entre le monde des humains, et celui des esprits ou des divinités. Ils peuvent cependant avoir des attributions différentes selon la tribu considérée. Les plantes jouent un rôle important dans leurs pratiques. En effet certaines d'entre elles sont utilisées lors de cérémonies spirituelles. Elles aident le chaman à entrer dans un état dit de transe (état modifié de conscience ou état d'exaltation durant lequel la personne est hors d'elle-même (58)) permettant la divination (59). La plupart de ces plantes aux propriétés psychoactives sont classées comme étant toxiques aujourd'hui.

Les Européens vont se servir du savoir indigène pour reconnaître les plantes locales et leurs propriétés. Il est cependant important de le combiner à leurs connaissances, en particulier sur la notion de dose. En effet « les plantes [...] intéressent les hommes parce qu'elles contiennent un pouvoir de guérison ; mais celui-ci peut se mettre au service de la sorcellerie s'il n'est pas transformé en savoir selon les normes de la rationalité moderne » (F. Keck). Dans sa thèse sur « L'appropriation des plantes médicinales américaines par les Européens (1570-1750), Samir Boumedienne insiste sur le fait que l'histoire des plantes médicinales repose sur l'expérience qu'en font les hommes. Elle est d'une part personnelle : c'est l'expérience de la personne qui teste à ses dépens la plante sur elle-même. Elle est d'autre part collective, puisqu'elle est transmise à une communauté qui traitera ce

savoir selon ses coutumes. Sa thèse décrit entre autres la transmission de cette expérience collective d'une communauté à l'autre, en tenant compte de leurs cadres thérapeutiques respectifs, qui sont très différents (60). Cette transmission complexe est d'autant plus nécessaire que les explorateurs sont confrontés aux pathologies endémiques du continent américain qui ne se soignent à cette époque qu'avec les plantes locales. C'est le cas de la syphilis que l'on traite avec le bois de gaïac, utilisé en décoction (61). Il est donc vital pour les colons de s'approprier le savoir indigène pour connaître la dose qui leur est bénéfique de la dose toxique, pouvant leur être fatale. On note en revanche que la transmission n'est pas forcément réciproque : les organismes pathogènes amenés par les européens seront en grande partie responsables de la disparition des populations autochtones, sur tous les continents (55).

Dès leur arrivée dans les colonies, les scientifiques européens cherchent à étudier les plantes locales. Au XVI^e siècle, des botanistes portugais comme Garcia da Orta ou Christovao da Costa écrivent des traités sur les plantes médicinales des Indes orientales, qui seront traduits dans plusieurs pays (61). Il y aura beaucoup de tentatives d'importation de plantes en Europe, selon leur intérêt (médical et alimentaire). Le climat n'étant pas favorable à certaines, elles seront importées sur d'autres continents pour subvenir aux besoins des colonies (62).

2. Les végétaux toxiques, des poisons traditionnels

Comme nous l'avons vu ci-dessus, les plantes ont une place majeure dans la confection des préparations à visée médicale aux XVIe et XVIIe siècles. Cela inclue les plantes toxiques, utilisées par quantités précises et avec précaution. D'où la nécessité d'en faire une réglementation et de les intégrer aux pharmacopées qui définissent un cadre de leur utilisation. Appelées quelques fois plantes « héroïques » du fait de leur puissance (63), la dose de molécule(s) active(s) administrée doit se situer sous le seuil de toxicité. Au-delà de ce seuil l'organisme subit des dommages importants, parfois irréversibles voire mortels. Ces plantes ont de tout temps suscité l'intérêt des populations, que ce soit dans l'objectif de soigner que celui de nuire à autrui. Dans cette seconde partie, nous décrirons quelques-unes de ces plantes toxiques communes du territoire français.

2.1 Plantes toxiques d'Europe

2.1.1. Plantes à alcaloïdes

2.1.1.1. Généralités sur les alcaloïdes

Les alcaloïdes sont une famille très diversifiée de composés organiques complexes présents principalement dans le monde végétal, mais retrouvés aujourd'hui chez d'autres espèces (champignons, amphibiens, insectes, etc.) (64). Ce sont des molécules à fortes activités pharmacologique et toxicologique, découvertes pour la plupart au XIXème siècle. Le terme d'« alcaloïde » est proposé par W. Meisner (physicien allemand) et vient de l'arabe « *al kali* » désignant un composé chimique à propriété basique (65).

La structure de base de ces alcaloïdes est un squelette cyclique à base de carbone et d'hydrogène. On retrouve dans la formule un ou plusieurs atomes d'azote

intracyclique(s) (alcaloïdes dits typiques) (Figure 8) ou non (alcaloïdes dits atypiques) (Figure 9). Ils attribuent un caractère basique à la molécule.

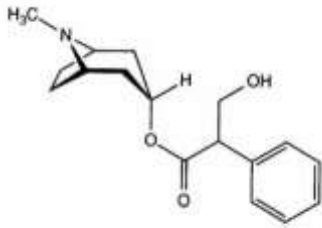


Figure 8 - Exemple d'alcaloïde typique
(Atropine)(66)

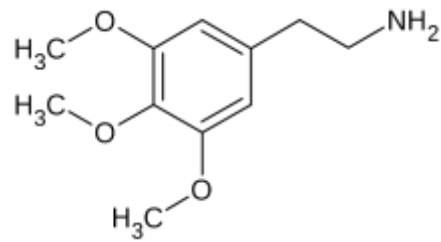


Figure 9 - Exemple d'alcaloïde atypique
(Mescaline)(67)

Il existe trois familles d'alcaloïdes selon leur origine biosynthétique :

- Les alcaloïdes vrais synthétisés *in vivo* à partir d'un acide aminé.
- Les proto-alcaloïdes dont l'atome d'azote n'est pas intracyclique.
- Les pseudo-alcaloïdes qui dérivent d'autres métabolites, par exemple les terpènes.

On les classe en principe selon leur structure commune (ou noyau) (Figure 10). Ainsi le noyau indole compose les alcaloïdes indoliques (réserpine, strychnine), le noyau tropane compose les alcaloïdes tropaniques (atropine, cocaïne), etc. (68). La plupart sont sous forme de cristaux au sein de la plante (forme solide), car leur structure comprend de l'oxygène. Les autres telles que la conine ou la nicotine se retrouvent sous forme liquide (69).

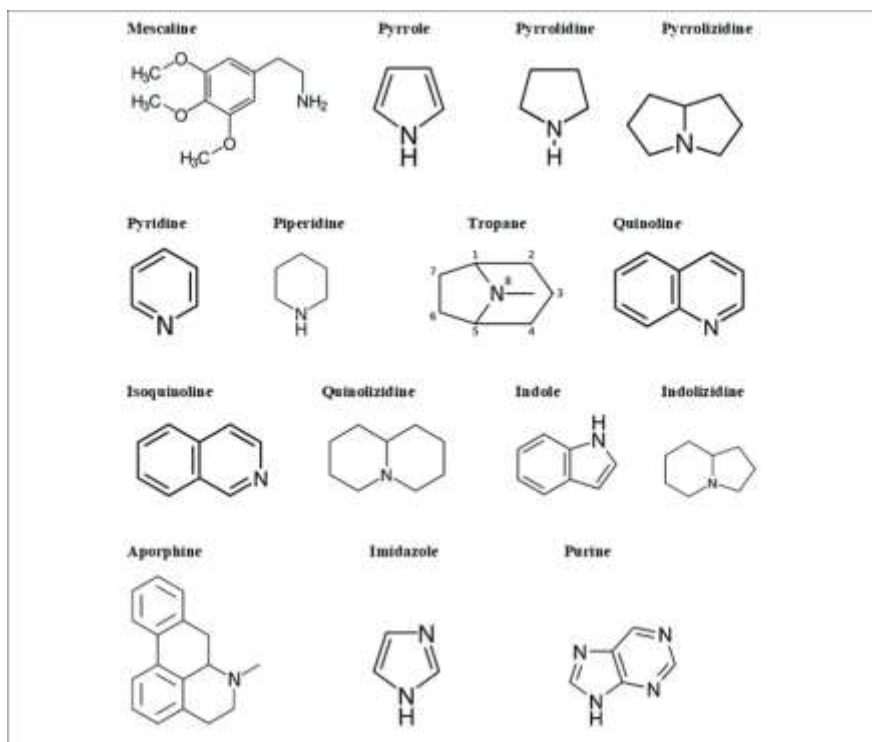


Figure 10 - Structures de différents alcaloïdes à activité pharmacologique (70)

Leur répartition au sein de la plante n'est généralement pas uniforme. La nicotine dans les plants de tabac par exemple, est produite au niveau des racines mais est stockée dans les feuilles (71). Leur rôle *in vivo* est assez peu connu aujourd'hui. Plusieurs hypothèses existent :

- Ils servent d'intermédiaires à la synthèse d'autres molécules. Il peut s'agir de produits de fin de réaction qui s'accumulent au fur et à mesure au sein de la plante car non utilisés ou transformés.
- Ils servent au stockage et au transport d'azote ou d'autres composés nécessaires au développement du plant (69).
- Ils sont un mécanisme de défense de la plante face aux agressions extérieures car très toxiques. La nicotine par exemple est un puissant insecticide qui neutralise certains parasites des plants de tabac, d'autres peuvent protéger la plante des rayons UV (72).
- Il est possible qu'il existe une relation entre les plantes et certains insectes pour lesquels on a remarqué une synchronicité dans leurs développements. Par exemple, certains papillons de la famille des *Nymphalidae* utilisent chez les plantes du genre *Heliotropium*, un alcaloïde (la lycopsamine) qui sert de précurseur pour produire des phéromones sexuelles (73).

2.1.1.2. Solanacées à alcaloïdes tropaniques

La famille des Solanacées (*Solanaceae*) regroupe environ deux mille espèces de plantes angiospermes dicotylédones. Elles sont réparties notamment dans les régions tempérées et chaudes du globe (74). Il s'agit d'une des principales familles de plantes source d'alcaloïdes tropaniques qui sont des molécules à activité pharmacologique élevée (75). Plus de deux cents de ces alcaloïdes ont été identifiés dans le règne végétal (76). Leur structure comprend un noyau tropane (Figure 11), bicyclique et monoazoté, dont les précurseurs sont l'arginine et l'ornithine, deux acides aminés formés à partir de glutamate. De ces deux molécules on obtient trois principaux groupes d'alcaloïdes tropaniques : les alcaloïdes du coca (*Erythoxylum coca*), la hyoscyamine et la scopolamine (alcaloïdes de la famille des Solanacées), et les calystegines (75) qui sont des alcaloïdes présents également chez certaines Solanacées de consommation courante (aubergines, pommes de terre) (77).

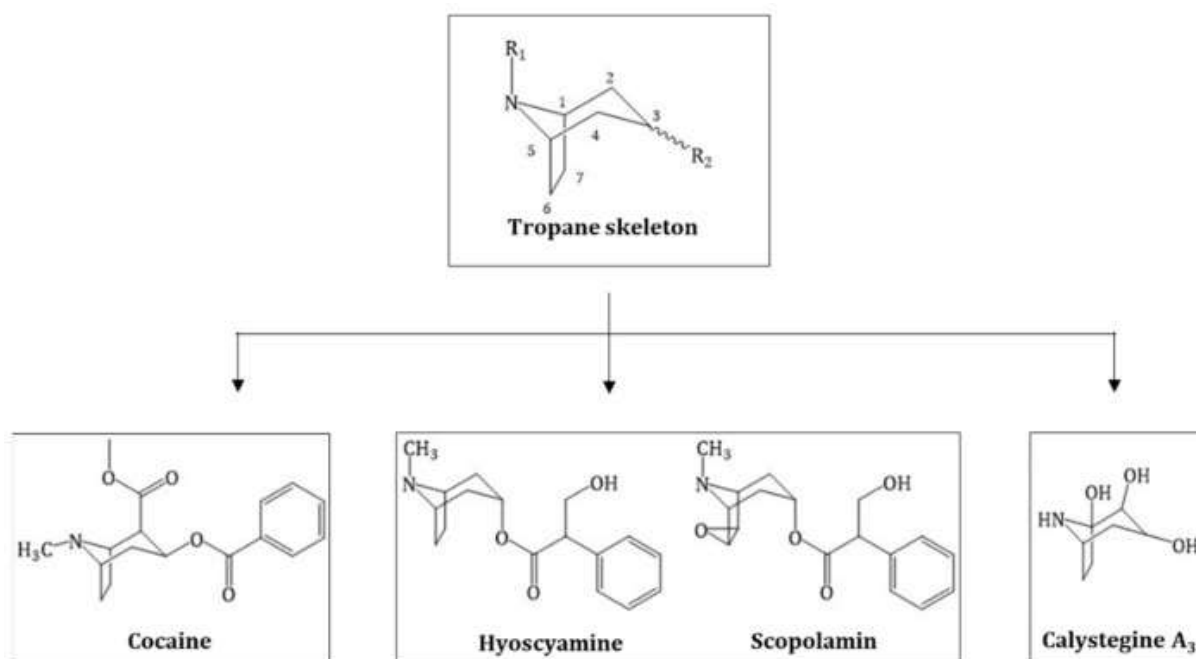


Figure 11 - Structure du noyau tropane et des principaux alcaloïdes dérivés (75)

Les alcaloïdes tropaniques vont agir au niveau du système nerveux végétatif. Ce sont des antagonistes compétitifs et non sélectifs des récepteurs cholinergiques (75). Ils vont donc inhiber le système nerveux parasympathique qui régule les fonctions autonomes de base de l'organisme lorsque celui-ci n'est pas en situation de stress

(diminution du rythme cardiaque, stimulation du système digestif, favorise le stockage énergétique, etc.) (78). La fixation réversible de ces alcaloïdes sur les récepteurs muscariniques et nicotiques (récepteurs à l'acétylcholine) entraînera un syndrome dit atropinique (ou anticholinergique) dont les symptômes seront explicités dans la description des Solanacées ci-dessous (79).

2.1.1.2.1. *La mandragore : Mandragora officinarum L.*

Description

La mandragore est une plante herbacée, pubescente et vivace, que l'on retrouve en région méditerranéenne, particulièrement au niveau de zones asséchées (80). Elle présente une rosette de grandes feuilles ovales sessiles, irrégulièrement dentées et à nervation réticulée. Ses fleurs se trouvent au centre. Elles sont solitaires, campanulées et de couleur blanche à violette (Figure 12). Les fruits de la mandragore sont des baies d'environ 4 cm de diamètre, de couleur jaune à rouge (81). C'est en particulier la forme de sa racine qui caractérise cette plante. Il s'agit d'une racine pivotante pouvant atteindre jusqu'à 60 voire 80 cm de long. Ses ramifications évoquent une forme anthropomorphe (Figure 6) qui a longtemps fasciné les hommes, lui accordant des pouvoirs surnaturels (82).



Figure 12 - *Mandragora officinarum* L. (83)

On l'appelle parfois « herbe aux pendus ». On raconte qu'elle poussait sous l'effet du liquide séminal épandu sous les gibets (la strangulation provoquant l'éjaculation des condamnés) (84). La légende a fortement contribué à lui attribuer des propriétés aphrodisiaques tout comme la théorie des signatures lui a prêté la capacité d'augmenter la libido et la fertilité (85). On lui a longtemps accordé des forces maléfiques : sa forme humaine évoquant le diable, elle avait la réputation d'être utilisée par les sorcières. Sa récolte nécessitait un rituel rigoureux, réalisé par un mage en tenue sombre et portant des bijoux de plomb. Une fille vierge, devant couper ses cheveux longs, l'accompagnait. Le mage devait tracer des signes précis autour de la mandragore dans la nuit du samedi au dimanche, de préférence un soir de pleine lune. La mandragore devait être ensuite attachée à la queue d'un chien (Figure 13). Les personnes présentes devaient s'éloigner afin de ne pas entendre le cri de la plante à sa sortie de terre, sous peine de décès. Le chien était appelé au loin et arrachait la plante en courant, avant de mourir (86).



Figure 13 - Représentation de la récolte de mandragore extraite du "Tacuinum sanitatis" écrit par IBN BUTLAN (87)

Composition

Les alcaloïdes tropaniques contenus dans une mandragore sont l'atropine, l'hyoscyamine et la scopolamine que l'on retrouve dans toute la plante, en particulier les racines (88). Leur teneur est de 0,4 % de la composition chimique totale (81).

Toxicité

Une consommation à dose toxique provoque les symptômes d'un syndrome atropinique : xérostomie (sécheresse de la bouche), constipation, somnolence, diminution de la sécrétion lacrymale, mydriase avec troubles de la vision, une tachycardie. Une consommation excessive peut conduire à un délire, des hallucinations avec désorientation, une hyperthermie et enfin un coma puis la mort par dépression respiratoire (79).

Utilisations

La mandragore, depuis l'Antiquité est connue pour ses propriétés soporifique et anesthésique (89). Effectivement, la scopolamine qui est plus sédatrice que l'atropine est lipophile et passe facilement la barrière hématoencéphalique, elle a donc un effet central important (90). De ce fait, la plante a longtemps été utilisée comme anesthésiant par inhalation pour les interventions chirurgicales (88), en application cutanée (macérée dans de l'huile) pour les amputations notamment au XVIIe siècle (91), mais également pour diminuer la douleur chez les femmes allant accoucher (86). On lui connaît d'autres utilisations non nécessairement vérifiées au cours du temps. Par exemple, POMET (1658-1699), un droguiste français, la conseillait en cataplasme et mélangée à la jusquiame et la cigüe pour des tumeurs cutanées (92). Elle fait partie des plantes à caractère occulte que les femmes appelées sorcières utilisaient, notamment pour ses propriétés hallucinatoires (86). A la Renaissance italienne, période célèbre pour ses nombreux faits d'empoisonnements, elle aurait été employée par César Borgia, fils du pape Alexandre VI. On raconte qu'il agrémentait les plats de ses rivaux avec de la mandragore fermentée (84).

2.1.1.2.2. *La jusquiame noire : Hyoscyamus niger, L.*

Description

La jusquiame noire (Figure 14), anciennement appelée « œil du diable » en raison de l'apparence de ses fleurs (82) est une herbacée annuelle ou bisannuelle à odeur désagréable. Elle peut mesurer jusqu'à 80 cm et sa tige pubescente est recouverte de poils glanduleux visqueux (93). D'un vert pâle, ses feuilles sont découpées en lobes triangulaires inégaux, alternes, disposées en rosette à la base, et sessiles le long de la tige (94). La corolle des fleurs comporte 5 lobes, elles forment une petite grappe scorpioïde unilatérale. De couleur jaune pâle, elles présentent des nervures violacées, leur centre est d'un pourpre plus intense (95). Le fruit de la jusquiame est une pyxide arrondie à la base qui libère des graines réniformes brunes (93). Elle est habitée des chemins, friches et décombres en Europe, Asie du Nord et Afrique du Nord (96).



BOLMÖRT, HYOSCYAMUS NIGER L.

Figure 14 - *Hyoscyamus niger* L. (97)

Composition

La teneur totale des alcaloïdes tropaniques dans la feuille varie de 0,04 à 0,17 % (95), la hyoscyamine étant plus présente (elle représente environ 75 % des alcaloïdes) par rapport à la scopolamine (25%) (88). Leur répartition au sein de la plante est très changeante selon la période (96), mais ils sont surtout concentrés au niveau des graines (jusqu'à environ 0,3 %) (93) suivies des feuilles et des racines (0,08%) (88).

Toxicité

Comme la mandragore, les symptômes induits par une consommation de jusquiame sont ceux du syndrome atropinique (voir ci-dessus), ressentis entre 10 minutes à 20 heures après ingestion (93). Sa forte concentration en scopolamine la rend en outre plus sédatrice. Cette molécule étant lipophile (90), elle est d'autant mieux absorbée par voie cutanée et par les muqueuses. Elle a la faculté de donner la sensation de pouvoir voler, d'être en apesanteur. On dit d'ailleurs des femmes sorcières qu'elles

l'appliquaient sur leur corps (parties génitales, aisselles) afin d'en ressentir les effets, d'où le mythe de la sorcière volant sur un balai (82). A forte dose (aux alentours de 15 graines), elle induit entre autres des nausées et douleurs abdominales, une bradycardie suivie d'une tachycardie, des vertiges, acouphènes, une sensibilité à la lumière, une somnolence avec cauchemars, des hallucinations, des troubles de la vision, de l'ouïe et l'odorat (96). Enfin, elle provoque des tremblements, convulsions, crises épileptiques, paralysie des membres puis un coma et la mort par dépression du système cardiorespiratoire (93).

Utilisations

La jusquiame était utilisée, comme nous l'avons vu, lors des sabbats de sorcières de par ses effets sédatif et hallucinatoire (71). Elle a été utilisée en thérapeutique également, afin de soigner les affections oculaires, les névralgies, les troubles mentaux dus à une activité importante du système nerveux central, les affections respiratoires (asthme, toux) (86). On l'utilisait, comme la mandragore, comme anesthésiant, mélangée parfois à de l'opium (96). Les graines réduites en poudre auraient été employées sur les étuves dans les bains publics par des malfaiteurs au Moyen-âge et à la Renaissance. Les victimes étaient ainsi facilement empoisonnées par la vapeur chargée d'alcaloïdes toxiques (82).

2.1.1.2.3. *La belladone : Atropa belladonna, L.*

Description

La belladone (Figure 15), est une plante herbacée vivace pouvant mesurer jusqu'à 2 mètres (96). On la retrouve surtout en Europe sur des sols argileux et calcaires au niveau de décombres, taillis, clairières et bois humides (98). Ses grandes feuilles vertes sont ovales et ondulées, à pointe aigüe, alternes à la base. Les fleurs sont campanulées, ventruées, de couleur pourpre à brun et se retrouvent parfois par deux à l'aisselle des feuilles (99). Ses fruits sont des baies noires de la taille d'une cerise, et au goût agréable (96).



Figure 15 - *Atropa belladonna*, L. (100)

Composition

L'alkaloïde majoritaire au sein de la belladone est l'hyoscyamine qui constitue environ 90 % des alcaloïdes totaux (88). La scopolamine est présente en petite quantité. Les molécules actives sont présentes notamment au niveau des fruits (environ 0,6 %) et des racines (environ 0,8 %), moins dans les feuilles (98). Leur teneur augmente avec l'exposition solaire (96). L'atropine est d'autant plus présente dans la plante sèche (99).

Toxicité

Comme les autres Solanacées, l'ingestion de belladone induit un syndrome anticholinergique (mydriase, sécheresse et rougeur de la peau et des muqueuses, tachycardie jusqu'à 150 battements par minute et hypertension, céphalées, hyperthermie, confusion, atonie intestinale, rétention urinaire, hallucinations, etc.). On note également des troubles digestifs (nausées, vomissements) assez rapidement après la prise (99). La dose toxique correspond à 2 baies chez l'enfant et 10 baies

chez l'adulte. La dose mortelle est de 14 à 15 baies pour un adulte (98), ce qui correspond environ à 0,1 g d'alcaloïdes toxiques (96). La mort survient environ 5h après ingestion (101) par dépression cardiorespiratoire après un coma (99).

Utilisations

L'étymologie du nom latin de la belladone est « *Atropos* ». Il s'agit du nom de la Parque chargée de couper le fil de la vie dans la mythologie romaine. Cela témoigne de sa toxicité (102). L'autre partie de son nom vient de l'italien « *Bella donna* » signifiant « jolie dame ». Il s'explique par le fait qu'à la renaissance italienne, certaines femmes appliquaient le suc de la plante dans leurs yeux afin de les embellir (la pupille est dilatée par l'effet mydriatique) (98). Au XVIIe siècle, cette propriété a été expérimentée dans le cadre d'opérations de la cataracte (96). Elle eut d'autres utilisations thérapeutiques diverses (névralgies, toux, asthme, convulsions, etc.). Dans son « *Magia Naturalis* » au XVIe siècle, Giambattista della Porta préconisait la belladone infusée dans du vin, à donner aux convives avant un repas. Ils ne pouvaient alors rien avaler. La recette, plutôt risquée, était destinée notamment aux restaurateurs (103). Les femmes accusées de sorcellerie à partir du moyen-âge, étaient régulièrement forcées de boire un philtre à base de belladone. Sous l'influence de la plante, elles avouaient malheureusement des faits provenant de leurs hallucinations, ce qui les condamnait (82).

2.1.1.3. Autres solanacées : les morelles (*Solanaceae*)

Description

Le genre *Solanum* regroupe plusieurs espèces, dont la morelle noire (*Solanum nigrum* L.) et la morelle douce-amère (*Solanum dulcamara* L.), deux espèces communes en Europe. Ces deux herbacées pouvant atteindre le mètre de hauteur (96) (voire plus pour la douce-amère) se retrouvent un peu partout (jardins, décombres, champs, etc.) mais la douce-amère préférera les lieux humides (104). Cette dernière est plutôt de nature grimpante, ou tombante (105), contrairement à la morelle noire dont la tige est dressée (106). Leurs petites fleurs à 5 pétales sont d'apparence similaire, mise à part leur couleur, disposées en grappe pour la douce-amère (corolle violette, figure 16) (104) et plutôt en corymbe pour la morelle noire (corolle blanche, figure 17) (106). La baie se colore après maturation : elle sera plutôt

Toxicité

Les principes actifs de la morelle ont une action semblable à ceux des autres solanacées (belladone, jusquiame...), mais d'intensité plus faible (113). La consommation de quelques baies provoque des troubles digestifs tels que vomissements, diarrhées, douleurs abdominales, etc. On remarque également des signes atropiniques (mydriase, tachycardie, bouche sèche...). On considère l'ingestion d'une dizaine de baies comme étant une intoxication grave, surtout chez l'enfant (106), pouvant aller jusqu'au coma voire au décès suite à une détresse cardio-respiratoire (107).

Utilisations

Les morelles étaient quelques fois utilisées pour traiter des plaies, l'usage était principalement cutané du fait de sa toxicité (105). Il est possible qu'elle furent utilisées en interne pour des affections cardiaques, néphrétiques ou nerveuses (96) ou pour traiter des rhumatismes, la jaunisse ou encore des ulcères (114).

2.1.1.4. La grande cigüe : *Conium maculatum* L. (Apiaceae)

Description

Le terme « cigüe » est utilisé pour nommer trois espèces différentes qui sont la cigüe vireuse (*Cicuta virosa* L.), la petite cigüe (*Aethusa cynapium* L.) et la grande cigüe (*Conium maculatum* L.), mais nous ne parlerons ici que de cette dernière. La grande cigüe ou cigüe tachetée est une plante herbacée à tige robuste et cannelée pouvant atteindre jusqu'à 2,50 mètres de hauteur. Elle a la particularité d'être tachetée de pourpre sur sa partie basse (115). On la retrouve dans toute l'Europe hors régions montagneuses, sur les sols argileux et calcaires des décombres, chemins ou haies (116). Elle dégage une odeur forte ressemblant à celle de l'urine de chat (115). Ses feuilles dont le pétiole est également tacheté sont, comme pour toutes les apiacées, très découpées (figure 18). Elles peuvent être de taille assez importante à sa base et sont composées de 3 à 5 segments de forme triangulaire. Ses petites fleurs blanches forment des ombelles de 10 à 20 rayons au-dessus d'involucre de 3 à 5 bractées (116). Les fruits sont de très petits diakènes à côtes saillantes et ondulées (116).



Figure 18 - *Conium maculatum* L. (117)

Composition

Les alcaloïdes de la cigüe, à noyau pipéridine, se retrouvent dans toute la plante, le plus important étant la conine qui lui confère son odeur désagréable, puis la γ -conicéine (116), la conhydrine (113), etc.. Les fruits matures en sont les plus concentrés (jusqu'à 4%), suivis des fleurs et des feuilles (0,20 à 0,25 %) (116).

Toxicité

Les symptômes de type nicotiniques apparaissent environ 1 à 2 h après l'ingestion : troubles digestifs, fatigue, malaise, difficulté d'élocution. On observe également des troubles neurologiques (photophobie, mydriase, vertiges, convulsions, etc.) et enfin une paralysie progressive (115). On estime que la mort peut survenir pour 5 à 8 g de plante ingérée par un adulte (118). La paralysie du diaphragme entraîne la mort à partir de 3 h après ingestion (116).

Utilisations

La cigüe a toujours été considérée pour sa toxicité : c'est elle dont se servaient les peuples grecs pour leurs condamnations à mort, comme celle de Socrate (115). En interne, elle était utilisée avec grande précaution contre des cancers ou des ulcères (114), et en externe contre les tumeurs ou engorgements (96).

2.1.1.5. Les aconits (*Ranunculaceae*)

Description

L'aconit napel (*Aconitum napellus* L.) que l'on surnomme « casque de Jupiter » et l'aconit tue-loup (*Aconitum lycoctonum* Rchb.) sont deux herbacées vivaces à tige dressée mesurant environ 1 m de hauteur (figures 19 et 20) (119). Préférant les zones fraîches, humides, on les retrouve dans toute l'Europe, particulièrement en montagne. Leurs feuilles de 5 à 7 lobes, sont alternes, d'un vert assez sombre et très incisées (96). Leur taille est plus importante à la base de la plante. La floraison dure tout l'été et se termine en septembre ou octobre. Les fleurs sont disposées en épi terminal, de couleur violette à bleue foncé pour l'aconit napel, plutôt jaune pâle pour l'aconit tue-loup. Le sépale pétaloïde supérieur et recourbé pour protéger l'ensemble des organes floraux, comme un casque. La racine est de type napiforme et lui vaut son surnom de « navet du diable » (120). Les fruits, secs, sont composés de 3 à 5 follicules (121).



Figure 19 - *Aconitum napellus* L. (122)



Figure 20 - *Aconitum lycoctonum* Rchb. (123)

Composition

Les aconits regroupent des alcaloïdes diterpéniques cardiotoxiques tels que l'aconine, l'aconitine, la mésaconitine, la lycaconitine, etc.(124) L'aconitine est le plus puissant. Ils sont plus concentrés au niveau de la racine (jusqu'à 3 %) puis dans les graines et les feuilles (121).

Toxicité

Les symptômes d'intoxication peuvent se manifester pour de petites quantités mais on considère que 2 à 4 g de racine sont mortels (cela correspond à 3 à 6 mg d'aconitine). Les teneurs varient selon l'exposition de la plante, la maturité ou le climat ; les concentrations maximales sont atteintes avant la floraison de la plante (125). La molécule est lipophile et traverse facilement les membranes (124). Des picotements et un engourdissement de la muqueuse buccale apparaît presque immédiatement après ingestion (88), puis 10 à 45 minutes après viennent les troubles digestifs, un malaise, des troubles visuels, vertiges et engourdissement des

extrémités, une perte des sens (121). Se mettent ensuite en place une paralysie douloureuse, des troubles du rythme cardiaque (fibrillation), une dépression respiratoire qui entraînent la mort (124).

Utilisations

L'aconit a très peu été utilisée en thérapeutique. Qualifiée d'arsenic végétal par Pline l'ancien, elle a été utilisée au Moyen-Age pour empoisonner des flèches (96). Au XVIe siècle, Matthioli raconte plusieurs expériences réalisées sur des condamnés à mort qui consistaient à leur faire ingérer de l'aconit, dans le but de trouver un antidote (96). En 1650, le lituanien C. Siemienowicz invente une arme chimique à partir d'aconit pressée : « Prenez soin de ne pas le faire à mains nues et de retenir votre respiration. Versez le liquide ainsi obtenu dans une terrine en verre. [...] Emplissez les boulets avec cette liqueur mortelle, en ajoutant des copeaux d'écorce de bouleau bien fraîche de façon à ce que, lors de la mise à feu il se dégage une épaisse fumée qui s'insinuera dans les maisons de la cité ennemie même si les portes sont closes » (126).

2.1.2. Plantes à hétérosides

2.1.2.1. Généralités sur les hétérosides

Un hétéroside est un composé organique associant un ose, ou monosaccharide, avec une génine (ou aglycone) qui est un composé non glucidique. Les deux parties sont reliées par une liaison covalente dite osidique. L'atome, appartenant à l'aglycone, qui forme la liaison va déterminer le type d'hétéroside qu'est la molécule. Cela peut-être un O-hétéroside s'il s'agit d'un atome d'oxygène, un C-hétéroside pour un atome de carbone, un S-hétéroside pour un atome de soufre ou un N-hétéroside pour un atome d'azote. Tous se retrouvent dans le monde végétal, en particulier les O-hétérosides, très nombreux (127).

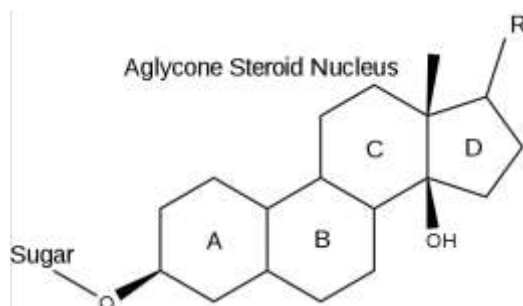


Figure 21 - Structure de base d'un hétéroside cardiotonique (O-hétéroside) (128)

Le rôle des hétérosides n'est pas vraiment connu actuellement. Ce sont des métabolites secondaires que l'on ne retrouve pas dans toutes les parties de la plante. Ce sont, en revanche, des molécules à activité pharmacologique importante, comme par exemple les hétérosides cardiotoniques (Figure 21). Leur génine, de type cardénolide ou bufadiénolide, est liée à une partie glucidique de 1 à 4 oses. Ces molécules sont aujourd'hui utilisées dans des traitements contre les troubles du rythme ou l'insuffisance cardiaque (129). Elles vont lier de manière sélective et réversible la pompe à sodium membranaire ($\text{Na}^+/\text{K}^+\text{ATPase}$) notamment au niveau des cellules du myocarde. Elles vont de ce fait perturber les échanges ioniques entre les milieux intra- et extracellulaires des cellules musculaires cardiaques et vont entraîner une augmentation de la puissance de contraction du myocarde, ainsi qu'un ralentissement de la fréquence cardiaque et de la conduction auriculo-ventriculaire (130).

2.1.2.2. Les Hellébore (Ranunculaceae)

Description

Les hellébore noir (*Helleborus niger* L.) (figure 22) et fétide (*Helleborus foetidus* L.) (figure 23) sont deux herbacées que l'on trouve dans les bois, chemins, et rocaillies. L'hellébore noir est plus rare. C'est une plante qui fleurit en période hivernale, d'où son surnom de « Rose de Noël »(131) . Les fleurs sont terminales, pouvant être groupées par deux. Leurs 5 sépales sont de couleur blanche à rose, dominant de petits pétales verdâtres et les étamines. La tige est marbrée, portant des feuilles de 7 à 9 lobes dentés lancéolés. Les deux plantes présentent des rhizomes de couleur noire. L'hellébore fétide tient son nom de son odeur désagréable. Ses feuilles en éventail peuvent avoir jusqu'à 11 folioles lancéolées et

dentées. Les 5 sépales forment des fleurs en forme de cloche en hiver, groupées en bout de tige et bordées de rouge (132).



Figure 22 - *Helleborus foetidus* L. (133)



Figure 23 - *Helleborus niger* L. (122)

Composition

Les deux espèces sont composées d'hellébroside, un hétéroside cardiotonique de type bufadiénolide, de saponosides et de ranunculine, un glucoside précurseur d'une molécule irritante. L'hellébore noir en contiendrait 8 fois plus que l'hellébore fétide (132).

Toxicité

L'ingestion provoque une irritation buccale, des troubles digestifs, une hypersalivation, une mydriase, des vertiges et convulsions puis des troubles cardiaques (qui entraînent la mort si la dose est élevée (131)). La lente élimination des hétérosides dans l'organisme permet d'atteindre facilement la dose toxique par accumulation (96). On dit que 70 grammes de racine (sèche) administrés à un bœuf pourraient être fatals. En cutané, le suc de la plante induit des éruptions (132).

Utilisations

Les hellébores pouvaient être utilisés avec précaution comme purgatifs et vermifuges, et ce même sur des enfants (114). Certains les utilisaient comme remède pour les affections neurologiques (épilepsie, paralysie, névroses...), des maladies de peau chronique comme le psoriasis ou des rhumatismes (96).

2.1.2.3. La scille maritime : *Urginea maritima* L. Baker (Liliaceae)

Description

La scille maritime (*Urginea maritima* L. Baker) (figure 24) est une plante herbacée des régions méditerranéennes (134), sèches ou sablonneuses qui peut mesurer jusqu'à 1,50 mètres (96). La tige est cylindrique, et son imposant bulbe à écailles porte de longues feuilles lancéolées (135), aiguës avec des nervures non ramifiées. Les fleurs à corolle blanche sont regroupées en épis, assez long, au sommet de la tige, en spirale. Le fruit est une capsule à 3 loges (136). Il existe deux variétés de la plante, la scille blanche et la scille rouge qui diffèrent dans leur composition (134).

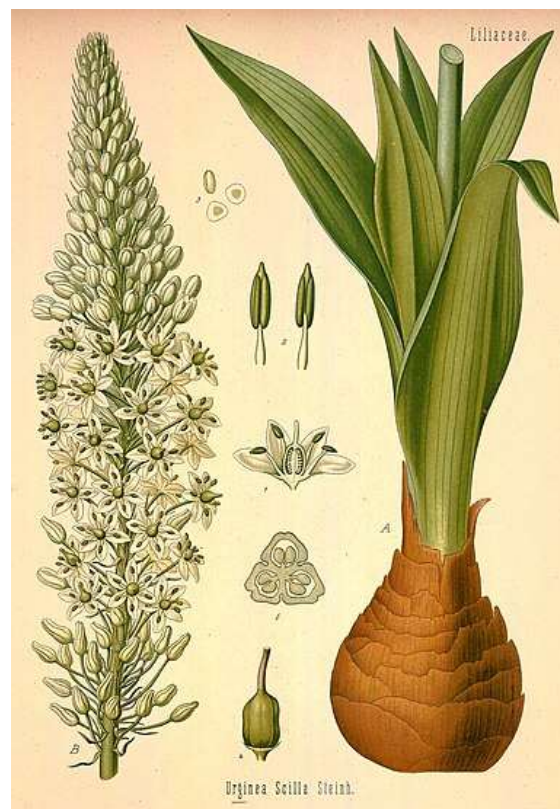


Figure 24 - *Urginea maritima* L. (137)

Composition

Le bulbe de la scille est fortement concentré en hétérosides cardiotoniques de type bufadiénolides (scillaridine, scillarène, scillipicine, scillitoxine...) (134). Leur teneur peut aller jusqu'à 4 % dans cet organe (88), mais ils sont également présents dans les autres parties (135). La scille rouge contient un autre hétéroside, le scilliroside, très toxique (136).

Toxicité

Le suc excrété au niveau du bulbe induit des irritations de la peau et des muqueuses, avec possible éruption (96). A l'ingestion, la scille provoque des symptômes semblables à l'intoxication aux digitaliques, le scillarène étant un équivalent de la digitaline chez la digitale (113). On observe une inflammation des voies digestives avec vomissements incoercibles, diarrhées, des douleurs cardiaques associées à une tachycardie et une hyperkaliémie (96). Viennent ensuite des convulsions, un coma et finalement la mort par arrêt cardiaque (136). La dose mortelle serait située à 0,7 mg/kg chez les rongeurs (136).

Utilisations

Les hétérosides de la scille ont un effet inotrope positif (la force de contraction du muscle cardiaque est augmentée), chronotrope et dromotrope négatif (la fréquence et la conductibilité du muscle cardiaque sont diminuées). Ces propriétés étaient autrefois utilisées pour traiter les insuffisances cardiaques. Le bulbe servait aussi d'expectorant et d'excellent diurétique (136). La scille entrait d'ailleurs dans la composition de la thériaque, le célèbre contrepoison inventé au I^{er} siècle ap. J.-C par le médecin de l'empereur Néron, Andromaque, à partir d'un contrepoison plus ancien (le mithridate) (15). On la retrouve en grande proportion dans le mélange pour ses propriétés cardiotoniques et diurétiques (138).

2.1.3. Plantes à terpènes

2.1.3.1. Généralités sur les terpènes

Les terpènes représentent le plus grand groupe de composés organiques produits par les plantes. Ce sont des hydrocarbures (molécules composées de carbone et d'hydrogène) biosynthétisés dans le monde végétal à partir d'isoprène, dont la formule est C₅H₈ (Figure 25). Lorsque d'autres fonctions entrent dans la composition de la molécule (alcool, amine, etc.), on parle de composé terpénoïde. (139). Selon le nombre d'unités pentacarbonées (C₅) constituant la molécule on distingue les monoterpènes (C₁₀), les sesquiterpènes (C₁₅), les diterpènes (C₂₀), les sesterterpènes (C₂₅), les triterpènes (C₃₀) et enfin les tétraterpènes (C₄₀) (140). Ils servent de réactifs pour de nombreuses réactions chimiques et ont majoritairement un rôle de protection de la plante vis-à-vis de son environnement. Ils peuvent également être utiles à son développement (141). Ce sont des molécules très actives à propriétés et mécanismes d'action variés : ils sont antiviraux, antibactériens, antifongiques, antiparasitaires, anti-inflammatoires, anti-hyperglycémifiants, et même cytotoxiques (utilisés notamment en chimioprévention) (142). De ce fait, ces composés sont souvent hautement toxiques.

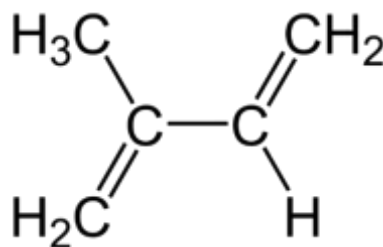


Figure 25 - Représentation de la structure de l'isoprène (143)

2.1.3.2. L'if d'Europe : *Taxus baccata* L. (Taxaceae)

Description

L'if d'Europe (*Taxus baccata* L.) est un grand conifère dioïque (figure 26). On le trouve dans les plaines et régions montagneuses de basse altitude des zones tempérées. Ses feuilles sont des aiguilles molles et aplaties, d'un vert prononcé (144). Des cônes d'étamines en forme de chatons et de tout petits cônes femelles

sont portés sur la face inférieure des rameaux. En automne, l'unique graine restante d'un cône femelle s'entoure d'une excroissance charnue vivement colorée (rouge), de saveur douceâtre et de texture gluante, nommée arille. L'extrémité de l'arille n'est pas fermée et on peut voir apercevoir la graine brune à l'intérieur (145).



Figure 26 - *Taxus baccata* L. (146)

Composition

Les molécules actives de l'if sont des diterpènes à noyau taxane comme la taxusine, le taxol, la baccatine, etc. Elles sont présentes dans chaque partie de la plante, mis à part l'arille rouge entourant la graine. Cette dernière en revanche est toxique (147).

Toxicité

Extrêmement toxiques, ces molécules entrent dans la composition d'anticancéreux de par leurs propriétés antimitotiques (147) (elles empêchent la dépolymérisation de la tubuline nécessaire à la migration des chromosomes lors de la mitose (88)). On observe les symptômes en un peu moins d'une heure après ingestion : troubles digestifs, tremblements, vertiges, mydriase et paralysie. On note

aussi une somnolence ou au contraire une agitation (144). Le sujet présente des lèvres cyanosées. Suivent les troubles respiratoires et cardiaques (bradycardie, collapsus) entraînant la mort par asphyxie ou arrêt cardiaque (148).

Utilisations

L'if est connu depuis l'antiquité en tant que toxique. On se servait des feuilles pour empoisonner les flèches de chasse. Les celtes en ont fait leur « arbre de la mort », voyant en lui un symbole d'immortalité tant il est robuste (96).

2.1.3.3. Le bois-gentil : *Daphne mezereum* L. (Thymelaeaceae)

Description

Le bois-gentil (*Daphne mezereum* L.) est un grand arbrisseau de 0,5 à 1,2 m (figure 27). Ses tiges dressées portent des rosettes de 2 à 4 fleurs sans corolle, à sépales d'une couleur rose à rouge très odorantes (149). La floraison a lieu au printemps, avant l'apparition des feuilles entières, fines et lancéolées, caduques, d'un vert mat et glabres (150). Elles sont regroupées en bouquet à l'extrémité des tiges. Elles couronnent les fruits qui sont des drupes formant une grappe, d'un rouge vif et renfermant une graine verte devenant brune (151). C'est une espèce retrouvée dans presque toute l'Europe et l'est de l'Asie, dans les sous-bois, plaines et régions montagneuses, de préférence avec un sol calcaire (96).



Figure 27 - *Daphne mezereum* L.(122)

Composition

La plante comprend dans tous ses organes deux éléments toxiques. L'un est un diterpène (152), la daphnetoxine, l'autre est une résine diterpénique, la mézéréine. (96). Ces substances sont retrouvées principalement dans l'écorce mais également dans les graines (150). La mézéréine n'est pas détruite par dessiccation (149).

Toxicité

La dose que contient une quantité de 10 à 12 graines est létale pour l'homme. Le suc des fruits est un fort irritant pour la peau et les muqueuses qui peuvent présenter des brûlures intenses, des vésicules avec écoulement et des démangeaisons douloureuses (149). A l'ingestion, notamment des baies, l'individu présente des brûlures au niveau de la totalité du tractus digestif, des nausées et vomissements, une soif intense avec hypersalivation, des diarrhées sanguinolentes, une inflammation des reins qui va entraîner une miction sanglante et douloureuse (96). A forte dose, apparaissent des vertiges, des convulsions, parfois un délire, des

troubles cardiaques (cardialgie, bradycardie), une dyspnée et enfin la mort par collapsus (150).

Utilisations

Son utilisation au moyen-âge et au XVI^e siècle était restreinte à la voie cutanée du fait de sa forte toxicité. Matthiole affirme que certains paysans l'utilisaient comme purgatif, ce qui aboutissait souvent à des accidents mortels. (96)

2.1.3.4. Le genévrier sabine : *Juniperus sabina* L. (Cupressaceae)

Description

Le genévrier sabine, ou sabine (*Juniperus sabina* L.) est un arbuste pouvant faire jusqu'à 2 mètres de hauteur (figure 28). On le trouve dans les zones plutôt rocheuses ou boisées, calcaires des montagnes d'Europe. Il dégage une odeur assez forte et désagréable semblable à celle du cassis (153), ou du camphre (154). Les feuilles, persistantes, piquantes lorsqu'elles sont âgées, sont des écailles imbriquées sur les rameaux. Ses fruits sont des cônes charnus ressemblant à des baies, de couleur bleue à noire lorsqu'ils atteignent leur maturité (155).



Figure 28 - *Juniperus sabina* L. (156)

Composition

L'arbuste produit une huile essentielle riche en dérivés terpéniques, en particulier le sabinol (153). Celle-ci, appelée « essence de sabine » est extrêmement irritante. Elle serait stockée au niveau des cônes et des feuilles dont la teneur est de 3 à 5 % (96).

Toxicité

L'huile essentielle appliquée sur la peau provoque des érythèmes douloureux, avec souvent une éruption de vésicules (153). L'essence de sabine agit principalement sur les fibres musculaires lisses (113). Dans certains cas on aboutit à une nécrose des tissus. L'ingestion provoque de fortes irritations des organes internes, des ulcérations des voies digestives avec des symptômes de type vomissements, diarrhées sanguinolentes et crampes abdominales. On observe ensuite des convulsions, une paralysie puis la mort (96).

Utilisations

La sabine a longtemps été utilisée comme plante abortive. Son huile essentielle empêcherait l'implantation embryonnaire (154). Il se peut cependant que cette propriété vienne de l'irritation abdominale interne provoquée, qui induirait des crampes utérines avec hémorragies, la pratique n'était donc pas anodine. Dans le même ordre d'idée, elle fut utilisée lors d'accouchements difficiles ou l'aménorrhée. Également contre la goutte ou les rhumatismes. On utilisait alors les jeunes rameaux dosés à 1g maximum (96). Autrement, elle était utilisée par voie cutanée pour les verrues, abcès et autres excroissances (154).

2.2. Deux drogues toxiques importées : la stramoine et le pavot

2.2.1. Le pavot à opium : *Papaver somniferum* L. (Papaveraceae)

Description

Le pavot à opium (*Papaver somniferum* L.) (figure 29) est une herbacée annuelle pouvant atteindre les 1,50 mètres de hauteur. Originaire du Moyen-Orient, il est implanté en France grâce aux croisades au cours du XIIIe siècle (157). Sa longue tige dressée, robuste, soulève une fleur solitaire de couleur blanche, à violette selon les variétés (158). La corolle est formée de quatre pétales fragiles, « chiffonnés » et pouvant être tâchés de noir qui laissent apparaître de nombreuses étamines noires. Près du sol les feuilles, assez allongées, sont pennatiséquées tandis qu'elles sont plutôt dentées au sommet. Le fruit est une capsule ronde à déhiscence poricide et plateau stigmatique plat (159).



Figure 29 - *Papaver somniferum* L. (122)

Composition

A l'incision superficielle de la plante, notamment au niveau de la capsule, il s'écoule un latex blanc que l'on appelle opium (figure 30). Cette substance est très riche en alcaloïdes (10 à 20 %). On en dénombre plus de 170 parmi les espèces du genre *Papaver* (159), dont la morphine (sa teneur est de 5 à 20 %), la codéine (0,5 à 3 %), la papavérine (0,5 à 1,3 %), la thébaïne (0,2 à 1 %) et la noscapine (2 à 10 %) (88) pour les plus connus. La récolte de l'opium se fait après la floraison, période pendant laquelle il est le plus chargé en actifs (160).



Figure 30 - Latex s'écoulant de la capsule incisée du pavot à opium (161)

Toxicité

Les alcaloïdes opiacés comme la morphine ont une action sur le système nerveux central au niveau de récepteurs spécifiques : les récepteurs μ (*mu*), κ (*kappa*) et δ (*delta*). Leur fixation à ces récepteurs induit des effets semblables à ceux des endorphines endogènes (162), et ils produisent des effets différents selon leur affinité aux récepteurs. Il en résulte, entre autres, une hausse du seuil nociceptif, quelle que soit la nature du stimulus douloureux, et une modification du tonus au niveau des muscles lisses. De ce fait, ils ont un effet antalgique important mais causent aussi des effets de type somnolence, altération des fonctions cognitives, psychologiques et comportementales normales, constipation, insuffisance respiratoire, etc. (163) Une dose de 0,10 à 0,15 g de morphine peut être fatale pour un adulte. En revanche, la prise régulière de la molécule permet d'augmenter sa tolérance par l'organisme et donc la dose létale. Ainsi, l'accoutumance permet d'administrer des doses élevées sans pour autant causer la mort : la dose moyenne se situe à 1 g/24h mais on a déjà pu observer chez les morphinomanes des doses pouvant aller jusqu'à 10 g/24h. Cette accoutumance est expliquée par des mécanismes d'adaptation complexes qui se mettent en place progressivement. Pour résumer nous nous contenterons de citer le professeur Jean-Marie PELT : « l'organisme réagit contre l'introduction d'éléments étrangers en modifiant son propre équilibre [...] le sujet neutralise les effets dépressifs de l'opium en accélérant le fonctionnement de son système nerveux [...] Le système nerveux se défend et compense : un nouvel équilibre s'établit » (157). Cela implique une rupture de l'équilibre lorsqu'on cesse d'administrer la molécule : c'est le phénomène de

sevrage. L'organisme ressent un manque et le fait savoir : le sevrage se traduit par un malaise général et intense incluant des réactions psychiques et physiques (157). En outre, si une dose importante est administrée brutalement, le sujet risque une intoxication qui se traduit par une dépression respiratoire sévère avec parfois un délire puis une forte somnolence, un myosis, une hypotension avec tachycardie, une hypothermie, des vomissements, une rhabdomyolyse, des convulsions, une atonie musculaire puis la mort, généralement par asphyxie (164).

Utilisations

L'opium extrait du pavot est connu au XVII^e siècle en tant qu'ingrédient du laudanum, médicament du médecin anglais Sydenham, défini comme un traitement « à tout faire », en particulier pour agir sur les douleurs ou l'anxiété (157). On le retrouve également dans la légendaire thériaque, qui est aussi considérée comme un médicament polyvalent, dont il est l'un des ingrédients permanents (138). Ainsi l'opium avait un intérêt contre les diarrhées, douleurs de toute origine, troubles nerveux, l'épilepsie, la toux, etc. (96)

2.2.2. La stramoine : *Datura stramonium* L. (Solanaceae)

Description

La stramoine (ou *Datura*, *Datura stramonium* L.) est originaire d'Amérique centrale, notamment du Mexique. Elle est introduite en Europe au XVI^e siècle par l'Espagne (71). Elle est communément appelée pomme épineuse, pomme du diable ou encore herbe aux sorciers, comme la mandragore (165). C'est une plante herbacée annuelle qui peut atteindre 1 m de hauteur. On la retrouve dans les jardins, les terrains vagues, les décombres ou au bord des champs et chemins. La variété la plus commune présente de grandes fleurs blanches (de 6 à 10 cm) (96) à corolle en tube évasée et plissée se terminant par 5 pointes. Ses grandes feuilles d'un vert prononcé ont une odeur de pomme de terre crue et sont profondément dentées de manière irrégulière (figure 31). Elles sont alternes, à pétiole long et glabres (165). Le fruit est une capsule épineuse d'abord verte puis brune, à 4 loges, de forme ovale et renferme de nombreuses petites graines noires réniformes dont la surface est rainurée (166).



Figure 31 - *Datura stramonium* L. (167)

Composition

La plante renferme au minimum 0,25 % d'alcaloïdes totaux. L'alcaloïde prédominant au sein de la plante est l'hyoscyamine dans les plants matures, à hauteur de 60 % dans les feuilles, contre 30 % pour la scopolamine (88). Les jeunes plants présentent une teneur plus élevée en scopolamine (165). Les alcaloïdes sont concentrés majoritairement dans les tiges, les feuilles, mais aussi les graines, jusqu'à une teneur de 0,5 à 0,58 % de drogue sèche. Cette quantité augmente tout au long de la période de végétation (96).

Toxicité

Le datura a sensiblement les mêmes effets toxiques que la belladone vue ci-dessus, mais d'une violence accrue, notamment au niveau du système nerveux central (par passage de la barrière hémato-encéphalique par la scopolamine). C'est la plus toxique des Solanacées (168). La dose toxique pour un enfant correspond à environ 2 à 5 graines (4 g de feuilles peuvent lui être fatals (168)), tandis qu'il en faut une dizaine pour un adulte. Ses effets sont anticholinergiques. Elle induit donc en premier lieu (50 à 150 mg) des troubles visuels avec mydriase, une sécheresse de la

bouche, une faiblesse musculaire, avec une incoordination des mouvements avec difficulté à rester debout et une désorientation (165). Elle provoque à dose plus élevée (2 à 3 g) des vertiges, une congestion de la face, une confusion mentale et des hallucinations, des diarrhées, une diurèse élevée, l'engourdissement musculaire. A forte dose (environ 30 à 60 g) (88), l'individu présente des sueurs froides avec hyperthermie, un délire extravagant avec sensation d'étranglement, une soif ardente, une forte tachycardie avec cardialgie, des convulsions, une tuméfaction de l'abdomen, une perte de la vision, une paralysie des membres, une somnolence puis le coma et enfin la mort (96).

Utilisations

La stramoine n'a pas autant été utilisée que d'autres Solanacées en thérapeutique, du fait de sa forte toxicité. Néanmoins, elle fut utilisée sous forme de cigarette notamment dans le traitement de la toux et de l'asthme. En cataplasme ou friction, elle soignait les rhumatismes et les névralgies superficielles (de la face, du cuir chevelu...) (96). Elle fut également utilisée à des fins malveillantes (vols, viols), pour la dépression du système nerveux central qu'elle induit (sommolence, désorientation, affaiblissement). A Paris dans les années 1600, un groupe d'empoisonneurs (appelés les « endormeurs ») l'utilisaient pour endormir leurs victimes afin de les piller, en la mélangeant à du tabac ou du vin (126). En Amérique, elle était employée pour soulager les douleurs. Elle était en outre donnée lors de rituels sacrés chez les Amérindiens, afin de provoquer un état de transe. En Amérique du Sud et Amérique centrale, elle était régulièrement consommée au cours de rites de passage à l'âge adulte (84), ou pour droguer un individu devant être sacrifié (126).

3. Les poisons de l'époque baroque (milieu XVIe siècle – début XVIIIe siècle)

De ce que l'on sait, les plantes ont toujours fait partie de la vie des hommes. Elles ont la capacité de les nourrir, les soigner et les protéger. Parmi les multiples espèces existantes, on trouve les plantes vénéneuses, tantôt utiles, tantôt meurtrières. On peut effectivement supposer que les premiers poisons aient été découverts par hasard, en observant un congénère ou d'autres espèces ingérer ladite plante et périr. L'Homme a pu tirer profit de ces observations, en particulier pour la chasse (82). Les toxiques lui assuraient la prise à moindre effort. Or si la plante peut tuer l'animal, elle peut terrasser l'homme ; et c'est ce qui le conduira à l'appivoiser et l'utiliser comme une arme. En France ce rôle aura longtemps été tenu par les plantes toxiques qui laissent peu à peu la place, sans pour autant s'éclipser, aux poisons chimiques à partir de la Renaissance. Les temps modernes représentent donc une période de transition en matière de crime par empoisonnement : entre savoirs ancestraux et approche de nouvelles techniques.

3.1. L'Affaire des Poisons

L'Affaire dite des poisons est sûrement l'intrigue la plus célèbre survenue au cours du règne de Louis XIV. Elle regroupe en réalité deux affaires successives : celle de la marquise de Brinvilliers, puis celle du réseau d'empoisonneurs. Ledit réseau compte énormément de personnes plus ou moins influentes de l'époque, ce qui donne lieu à de nombreux procès pour crimes par empoisonnement, hérésie ou sorcellerie jusqu'en 1682. L'Affaire finit cependant étouffée, évitant ainsi un plus grand scandale encore que celui dont nous avons connaissance aujourd'hui. C'est l'histoire d'un trafic toxique de grande ampleur, qui a marqué les esprits.

3.1.1. Les prémices de l'affaire : le procès de la marquise de Brinvilliers

3.1.1.1. La marquise et son amant

La Brinvilliers, de son nom de naissance Marie-Madeleine Dreux d'Aubray, est fille du premier magistrat, premier officier de police et lieutenant civil du prévôt de Paris. Celui-ci la marie à un homme de la même échelle sociale, Antoine Gobelin en 1651 (169). Grâce à leurs familles, le couple est très aisé et a tout pour être heureux. Ils s'installent avec la mère de Gobelin dans un hôtel parisien. Gobelin, fidèle à la monarchie, se procure une charge de maître de camp au Régiment de Normandie (170) et doit souvent s'absenter. Il laisse donc seule son épouse à Paris, qui se mêle à la société mondaine et donne naissance à leurs premiers enfants. En 1657, Gobelin quitte son statut de militaire pour vivre des rentes de son hôtel. Le 20 juillet 1660, il est élevé au rang de marquis ; Marie-Madeleine devient alors marquise de Brinvilliers (171).

Le marquis, durant ses années militaires, rencontre Jean-Baptiste Gaudin, officier. Celui-ci se fait appeler Seigneur de Sainte-Croix, prétendant être le fils d'un seigneur du Languedoc. Il est en réalité fils cadet d'une famille modeste dont il n'obtient aucun héritage. Devenus grands amis, le marquis le fait installer dans leur hôtel. C'est un homme qui a de nombreuses qualités : il est très intelligent, bel homme charmeur et charismatique ; mais c'est également un libertin, ruiné et opportuniste. Excellent manipulateur, il profite de tout ce que peut lui apporter le marquis (171). Dès son arrivée à l'hôtel, il entreprend de séduire la marquise (170). Dans un premier temps, celle-ci prévient son mari qui ne réagit pas, occupé à une vie de débauche dans laquelle l'entraîne son ami. La marquise se laisse alors charmer par le seigneur, qui la console du déclin de son mariage. Avec ce train de vie, le marquis dilapide l'argent du foyer. La marquise s'en inquiète et fait intervenir son père qui malheureusement découvrira la liaison de sa fille (171). Ne pouvant envisager le scandale que produirait son arrestation, il fait enfermer Sainte-Croix à Bastille, le 19 mars 1663. Son incarcération dure un peu plus d'un mois, ce qui n'empêche pas les amants de se retrouver ensuite, malgré la réprimande (170).

3.1.1.2. Une famille décimée, des confidences dangereuses

À la suite de cet incident, quelques années plus tard, les décès dans la famille de la marquise se succèdent, à commencer par son père. Il se plaint de douleurs abdominales et vomissements, il peine à s'alimenter, s'affaiblit et maigrit à vue d'œil. Il décède le 10 septembre 1666 (170). Son frère aîné, Antoine d'Aubray, qui succède à son père en 1667 meurt le 17 juin 1670 dans des conditions étrangement similaires. Vient ensuite le tour de son cadet, François d'Aubray qui meurt le 12 novembre 1670. L'analogie des trois décès éveille les soupçons. Pourtant, les autopsies ne révèlent rien de suspect. On note cependant pour chacun des trois hommes des viscères nécrosés qui se morcellent et dégagent une odeur fétide (169). La veuve d'Antoine d'Aubray, persuadée de l'empoisonnement, se rappelle un fait : au retour du Palais, son mari avait bu un verre de vin au goût très âcre. Il était apporté par un valet de François, un certain La Chaussée, qui avait prétendument omis de rincer le verre qui avait servi à prendre un remède (172).

Sainte-Croix se désintéresse petit à petit de la marquise et s'éloigne des Brinvilliers, d'autant plus que l'argent vient à manquer. Ruinée, Marie-Madeleine s'endette auprès de lui (169). Celle-ci, délaissant ses enfants, fait venir un précepteur pour leur éducation. Le jeune homme, nommé Briancourt, tombe rapidement amoureux de la marquise qui en fait son nouvel amant (170). C'est alors que, lors de soirées alcoolisées, elle lui fait certaines confidences. Elle vient notamment à lui parler des poisons administrés à son frère François, fabriqués par Sainte-Croix. Elle mentionne une « quintessence de crapauds » qui aurait été versée dans la boisson, et un pulvérisé saupoudré sur les plats (171). Sainte-Croix aurait appris ces recettes auprès d'Exili, un alchimiste italien à qui on attribue un grand nombre de meurtres par empoisonnement en Italie (103). Effectivement, les deux hommes se sont rencontrés au cours de leur incarcération à Bastille, et auraient partagé la même chambre. Or à cette période, l'Italie excelle dans le domaine des poisons et les crimes par empoisonnement y sont monnaie courante (173).

3.1.1.3. Un art funeste

L'alchimie, art visant entre autres à la transmutation des métaux (30), n'est pas inconnue de Sainte-Croix. La pratique est en particulier étudiée pour la fabrication de fausse monnaie, un autre business du seigneur. Souhaitant parfaire son art, il fréquente régulièrement un célèbre apothicaire de Paris, nommé Christophe Glaser (170). Ce dernier n'est autre que le démonstrateur de chimie du Jardin royal des plantes médicinales, et l'apothicaire du roi (Figure 32). Sainte-Croix suit scrupuleusement son enseignement et se procure également dans sa boutique les produits chimiques dont il a besoin. En effet, dès sa sortie de Bastille, il installe un laboratoire dans un logement que la marquise loue pour leurs rencontres secrètes (169). Glaser n'a cependant pas que de bonnes fréquentations. Il s'est notamment rendu en Italie à la suggestion de Fouquet, surintendant des Finances, pour se familiariser avec les poisons transalpins (174). Or ce dernier est accusé de détournement de fonds et d'avoir voulu monter un complot contre le roi. Il est arrêté en 1661 et condamné au bannissement. Glaser, lui, quittera la France après le procès de la marquise (103).



Figure 32 - Traité de chimie écrit par Christophe Glaser et publié en 1668 (175)

La marquise aurait donc empoisonné François, ce qui suppose l'empoisonnement de son père et de son frère aîné, mais dans quel but ? On sait dans un premier temps que la fortune des Brinvilliers s'effondre, la marquise espère sûrement de ses crimes un héritage. Elle peut également en vouloir à son père qui a voulu la séparer de son amant en le faisant incarcérer. La dernière hypothèse est celle de la vengeance, vis-à-vis des hommes qui lui ont volé son enfance. Souffrant d'un manque affectif important dû à la mort de sa mère jeune et l'absence de son père, elle est confrontée à de graves expériences, notamment un viol à l'âge de sept ans par un valet. S'ensuivront des relations incestueuses avec ses deux premiers frères, Antoine et François. Seule Marie-Madeleine sera blâmée et méprisée par leur père pour ces faits. Afin d'éviter tout scandale, celui-ci fait au plus vite marier sa fille en offrant une dot conséquente, évitant ainsi toute interrogation concernant sa vertu. La rancœur accumulée associée aux besoins pécuniaires de la marquise permet effectivement de supposer la vengeance. Les meurtres n'arrangent cependant pas ses affaires puisqu'après séparation légale avec le marquis, elle doit seule faire front à ses créanciers et se voit forcée de vendre l'hôtel des Brinvilliers (171).

3.1.1.4. La mort de Sainte-Croix, le dénouement de l'enquête

Sainte-Croix meurt le 31 juillet 1672 de maladie, contrairement à ce que les rumeurs veulent colporter : qu'il serait mort d'avoir respiré ses propres poisons (176). Un inventaire de son domicile est réalisé par le commissaire Picard, assisté par les sergents Creuillebois et Cluet. On y retrouve une cassette en bois, à laquelle est adjointe une lettre qui prie son lecteur de la remettre rapidement à la marquise de Brinvilliers. La cassette est mise sous scellé mais n'est pas remise directement à Marie-Madeleine qui va tout faire auprès des autorités pour la récupérer (170). Au vu de son insistance, Picard décide de faire l'inventaire de la cassette : on y trouve des reconnaissances de dettes signées par la marquise, ses correspondances avec Sainte-Croix, des sachets et fioles de substances non identifiées et quelques recettes. Certaines de ces substances sont reconnues par des médecins :

- De l'opium
- Du chlorure de mercure, ou sublimé corrosif connu comme étant très toxique
- Du Vitriol calciné, utilisé pour ses vertus astringentes

- Du régule d'antimoine, substance interdite en 1566 et de nouveau commercialisée du fait de ses propriétés laxatives, diurétiques et émétiques.
- Du nitrate d'argent fondu, agent corrosif utilisé pour cautériser les blessures (171)

Les poudres et fioles non identifiées sont analysées par Guy Simon, un apothicaire désigné par les autorités, qui procède à des tests sur animaux. Tous meurent en peu de temps ; on conclut donc bien à du poison dont la nature n'est pas encore établie (169). Par ailleurs, un paquet destiné à Pierre-Louis Reich de Pennautier est retrouvé dans la cassette. C'est un homme de haut rang, nommé au poste de financier receveur du clergé. Son implication dans une si sombre affaire est difficilement imaginable (171).

A la suite de ces découvertes compromettantes, Cluet et la veuve d'Antoine d'Aubray qu'il connaît bien, sont persuadés de la culpabilité de la marquise. Mais est-elle seule à agir ? Les soupçons se tournent alors vers La Chaussée, qui s'est présenté au commissaire pour faire opposition aux scellés après l'inventaire (170). Celui-ci désirait récupérer 1700 livres. Selon le célèbre barbier Pierre Gaussin chez qui loge La Chaussée, le seigneur lui devait cette somme pour services rendus. Le sergent Cluet pense directement aux empoisonnements. On sait de surcroît que La Chaussée était un domestique de François d'Aubray, qui vivait chez son frère Antoine ; les deux victimes étaient donc à sa portée. D'autre part Sainte-Croix lui aurait promis une place d'officier de gobelet qui est un poste de service pour les repas du roi. On peut alors imaginer, comme le sergent Cluet, les ambitions de Sainte-Croix via son homme d'exécution (171)...

3.1.1.5. Les arrestations de La Chaussée et de la marquise

Cluet décide de faire arrêter La Chaussée le 4 septembre 1672. On trouve sur lui et dans une armoire de sa chambre plusieurs paquets de poudre : on le condamne à la question préparatoire qui est une pratique de torture judiciaire destinée à faire avouer l'accusé. Les témoignages des personnes l'ayant fréquenté ne font plus de doute sur son implication et celle de la marquise (171). Entre temps, celle-ci est partie se réfugier en Angleterre. La Chaussée est finalement condamné à mort le 24 mars 1673 (170). Il avoue, juste avant son décès, le meurtre des frères

d'Aubray : Sainte-Croix lui aurait délivré une eau qu'il devait verser dans leur boisson (171). L'exil de la Brinvilliers à Londres ne reste pas secret longtemps. Les autorités et Louis XIV lui-même, qui s'inquiète d'un potentiel réseau organisé contre sa personne, s'empressent de trouver une solution pour la faire arrêter. La marquise finit par en être informée et part pour les Pays-Bas espagnols (actuelle Belgique). La région est en guerre, ce qui devrait faire oublier un temps son arrestation. Elle y reste pendant trois ans en se cachant dans les couvents du pays et ira jusqu'à Liège où, malheureusement pour elle, la citadelle est occupée par les troupes françaises. En août 1674, alors qu'elle est en cavale, sa sœur Thérèse décède. Afin d'éviter toute nouvelle accusation contre Marie-Madeleine, celle-ci avait stipulé dans son testament son refus d'être autopsiée (171). C'est le 26 mars 1676 que la marquise est retrouvée et arrêtée par Desgrez, lieutenant du chevalier du guet (170). Ayant été sous les ordres du père de la marquise autrefois, il est en mesure de la reconnaître. Celui-ci est envoyé par Louvois, secrétaire d'Etat à la Guerre et surintendant des postes, qui se montre enthousiaste de l'arrestation de la marquise. En effet, il espère ainsi faire tomber Pennautier et avec lui Colbert, contrôleur général des Finances, dont il favorise la politique économique. Louvois soupçonne les deux personnages de fraudes (171).

La marquise est transférée dans plusieurs villes avant d'être incarcérée à la Conciergerie du Palais de Justice, le 25 avril 1676. Elle tente à plusieurs reprises de se suicider pendant le voyage : en essayant d'avaler du verre, des épingles à cheveux, puis en s'insérant un bâton par voie vaginale afin de provoquer une hémorragie interne. Afin de commencer le procès au plus vite, elle est entendue par le commissaire Palluau avant son arrivée à Paris (171). Le commissaire l'interroge sur une lettre retrouvée au couvent où elle s'était réfugiée, qui a été lue par les juges. Il s'agit de sa confession (170). Dans cette lettre, elle s'accuse de nombreux péchés : de son viol, ses relations incestueuses et autres pratiques sexuelles non autorisées, d'avortements (par les drogues), mais surtout d'empoisonnements. Elle précise qu'elle a empoisonné son père, fait empoisonner ses frères et qu'elle aurait aimé faire empoisonner sa sœur. Elle se serait elle-même donné du poison à petite dose, à sa fille et à son mari mais leur aurait administré un contrepoison par remord. En somme, ladite lettre est une preuve incontestable des meurtres de la marquise. Or, il s'agit d'une confession, et comme le dira son avocat maître Nivelles, elle n'est

pas recevable par la justice puisqu'elle ne regarde que Dieu et aurait dû être brûlée. Pour se défendre, Marie-Madeleine évoque la folie induite par la fatigue de l'exil et la fièvre. Maître Nivelles appuie cette théorie en mettant en avant l'absurdité des propos relatés qui paraissent sortis de l'imagination. Il est vraisemblablement difficile d'imaginer ce frêle personnage au regard tendre commettre de tels crimes. Connaissant son passé, la plaidoirie de Nivelles porte sur l'esprit tourmenté et le besoin de reconnaissance de la marquise. Sainte-Croix l'a manipulée, lui permettant de se venger et d'exister à travers des crimes qu'elle est persuadée d'avoir commis, tout en s'assurant le financement de son business (171).

3.1.1.6. L'exécution de la Brinvilliers

L'avantage n'est pas à la Brinvilliers, qui est accusée d'avoir assassiné des hommes de justice, d'autant plus avec cette arme hypocrite qu'est le poison. Son comportement, jugé à risques, fait peur à la société : on l'apparente à une sorcière, au démon. Elle subit au total 22 audiences durant lesquelles il lui est difficile de se défendre car les interrogatoires concernent principalement Pennautier et Sainte-Croix. Son avocat est lui-même exclu, il plaide par écrit. Malheureusement les archives du procès sont rares (Louis XIV a fait brûler la plupart des documents concernant l'Affaire) et sûrement biaisées : les questions qui lui sont posées sont orientées et on ne sait si le greffier a retranscrit exactement ses dires (171). Pendant son enfermement, elle demande l'aide de Pennautier par courrier (170). Les lettres sont interceptées et il est à son tour incarcéré le 15 juin 1676. La marquise est finalement condamnée à mort, et doit passer par la question ordinaire et extraordinaire (Figure 33). La question est une épreuve de torture judiciaire utilisée dans le cadre de crimes graves. On distingue la question préalable pratiquée sur un condamné afin qu'il livre le nom d'éventuels complices, et la question préparatoire pour les accusés dont on veut obtenir des aveux. Celle-ci est optionnelle, un minimum de preuves est nécessaire (177). On dénombre deux types de question préalable opérée : la question de l'eau qui consiste à forcer le condamné à boire des sceaux d'environ deux litres d'eau en position allongée et cambrée, et celle des brodequins où l'on comprime graduellement les tibias du condamné avec des planches entre lesquelles on insère des coins en bois. Les termes « ordinaire » et

« extraordinaire » désignent ensuite l'intensité de l'acte et donc le nombre d'outils utilisés, respectivement quatre ou huit (sceaux ou brodequins) (178).



Figure 33 - Gravure représentant la Brinvilliers subissant la question (179)

De ses interrogatoires, les juges ne tireront rien ; la Brinvilliers ne flanche pas. Puis juste avant son exécution, grâce à l'abbé Pirot, la marquise décide de passer aux aveux complets. Pirot, son confesseur désigné, est plus qu'attendri par la marquise et s'adonne à ce qu'elle admette ses crimes afin de lui éviter la damnation. Elle énumère chacun de ses actes visant à l'empoisonnement, sans pour autant révéler un seul complice, mise à part La Chaussée. Les détails de sa confession suggèrent aux juges qu'elle en sait plus et la marquise subit tout de même la question. Elle résiste admirablement à la torture en affirmant qu'elle ne peut plus rien leur apprendre. L'exécution (Figure 34) se déroule le 16 juillet 1676 en place de Grève où la marquise est décapitée et son corps, brûlé. Dans le cortège de la condamnée, on croise beaucoup de personnes de bonne condition, comme la comtesse de Soissons. Elle-même accusée d'avoir empoisonné son mari en 1673, il est étrange de l'apercevoir dans la foule. Elle sera d'ailleurs impliquée dans l'Affaire des Poisons un peu plus tard. Lorsque le bûcher s'éteint, les cendres de la marquise sont recueillies et jetées dans la Seine. Mme de Sévigné, célèbre épistolière qui aura fait la chronique tout au long de l'intrigue, écrit alors à sa fille : « [...] les cendres au vent, de sorte que nous la respirerons, [...] il nous prendra quelque humeur

empoisonnante dont nous serons tous étonnés ». Pennautier quant à lui sera acquitté le 23 juillet 1677. Malgré les soupçons, il a le soutien de ses relations haut placées et les preuves retenues contre lui ne sont pas suffisantes. D'autant plus que la Brinvilliers l'eut toujours innocenté (169).



Figure 34 - Portrait de la Brinvilliers réalisé par Charles Lebrun en 1676 avant son exécution (180)

3.1.1.7. Les aveux de la marquise : la composition des poisons

Si les poudres et fioles retrouvées chez Sainte-Croix n'ont pas toutes été identifiées, quelques recettes ont été dévoilées par la marquise au cours de son procès. En voici un exemple : « Armoise, sabine et cypré blanc, une bonne poignée de chacun ; il faut faire bouillir dans trois chopines d'eau ; il faut laisser réduire à trois demi costiers, couler et presser ; dans la colature, il faut mettre une once et demi de sirop d'armoise, et après avoir bien mêlé le tout ensemble, il faut en faire trois prises qu'il faut avaler trois matins de suite » (181). Les archives ne mentionnent pas si le mélange a servi à la marquise. Une rumeur répandue dans Paris dit que la marquise testait régulièrement ses recettes sur les patients de l'Hôtel Dieu en leur offrant des gâteaux (178). Pour certains celle-ci est infondée, pour d'autres comme le Dr. Legué, elle ne fait aucun doute comme on peut le lire dans son ouvrage « Médecins et empoisonneurs au XVIIe siècle ». Il y dépeint la marquise comme une artiste

passionnée par son art meurtrier (182). Dans la recette, les plantes, en particulier le genévrier sabine, sont néanmoins connues pour avoir été utilisées à des fins criminelles. Les molécules qu'il contient (voir ci-dessus) peuvent à forte dose provoquer des ulcères voire une nécrose des voies digestives et rénales (155). On peut faire le rapprochement avec les rapports des autopsies des proches de la marquise, qui présentaient des symptômes similaires. Nous savons cependant que des poisons d'une autre nature sont en vogue et facilement procurables à l'époque moderne, à savoir les minéraux comme l'arsenic.

C'est lors de ses derniers aveux que la marquise aurait finalement dévoilé la composition du poison administré à sa famille. La formule vient de Glaser ; elle est issue de son voyage à Florence dans les années 1650. Il s'agit d'un mélange d'arsenic, de crapaud et d'une plante. Le témoignage ne précise pas la nature de la plante en question. Les seules informations retenues sont la période de récolte (en mars) et la forme de ses feuilles, semblables à celles du séné et approximativement de la longueur d'un pouce. En outre, on ne connaît pas l'espèce de crapaud sélectionnée. En revanche, il existe à l'époque un processus qui consiste à amplifier la toxicité d'un élément via un animal. L'élément toxique, ici l'arsenic, est donc injecté au crapaud que l'on frappe pour qu'il sécrète son venin, et que l'on fait mourir. Le corps organique du batracien qui entre en putréfaction par la suite produit des alcaloïdes toxiques (les ptomaïnes) qui, associés à l'arsenic préalablement introduit, deviennent davantage dangereux (176). Ainsi il est facile d'émettre des hypothèses concernant la formulation du poison de la marquise, mais le peu d'informations recueillies dans les archives ne permet pas d'établir sa composition exacte.

3.1.2. Au cœur de l'Affaire : la Cour des Poisons

3.1.2.1. La vigilance des autorités

A l'issue de l'exécution de la marquise, la société est en partie apaisée mais n'oublie pas les faits. On se souvient notamment de Glaser, et le bruit court qu'il est facile de se procurer du poison, appelé « poudre de succession » chez certains

apothicaires. Beaucoup de questions restent en suspens et les autorités ont le sentiment de ne pas en avoir terminé. Depuis le début de l'enquête, Desgrez est prié de rendre compte de tout ce qu'il peut découvrir dans Paris à La Reynie, désigné lieutenant général de police de Paris en 1667 par Colbert. Dans un journal clandestin de 1673 que La Reynie intercepte, on peut lire que de plus en plus de confessions à Notre-Dame concernent des empoisonnements (182). L'accumulation des rumeurs fait grandir l'inquiétude ambiante, surtout depuis le décès d'Henriette-Anne d'Angleterre à la Cour en 1670. L'épouse de Monsieur le frère du roi s'est éteinte au retour d'un voyage diplomatique dans son pays natal, l'Angleterre. Subit, le mal qui l'a emportée fût si intense qu'elle était persuadée d'avoir été empoisonnée. Elle mourut très rapidement. Le Chevalier de Lorraine, favori de Monsieur, fût soupçonné d'autant plus qu'elle l'avait fait exiler à Rome où le Chevalier aurait côtoyé les poisons. Plusieurs autopsies furent réalisées à la demande de Louis XIV et ne révélèrent néanmoins qu'une mort naturelle (169). Les rapports d'autopsie de Madame comparés aux effets du sublimé corrosif, amènent le Dr Legué à douter du diagnostic (182). Il serait cependant plus vraisemblable qu'elle soit décédée d'une perforation de l'estomac induite par un ulcère non soigné selon Mr. Funck-Brentano dans sa Revue encyclopédique de 1897 (176).

Plusieurs sujets sont arrêtés voire exécutés après l'affaire pour empoisonnement(s) mais sans lien apparent avec la Brinvilliers et un potentiel trafic de poisons. Puis vient l'arrestation de Madeleine Gueniveau, appelée la De la Grange en fin d'année 1676. Veuve, elle s'installe à Paris pour vendre ses talents de voyance. Elle devient la maîtresse d'un vieil et riche avocat, maître Faurie, mais ne se prive pas d'accueillir de nombreux autres amants. Maître Faurie est averti par des voisins et prévoit de s'en séparer, la De la Grange s'en doute. Elle lui donne alors un « bouillon d'onze heures » et court chez un notaire avec son complice et amant, l'abbé Nail qui se fait passer pour maître Faurie. Présentant un faux certificat de mariage, ils signent un contrat déshéritant la famille de l'avocat, le tout revenant à la De la Grange. Apprenant la nouvelle, les neveux de Faurie s'empressent de porter plainte pour détournement de succession. Ils sont alors arrêtés tous les deux, la De la Grange au Châtelet, Nail à la prison de l'Officialité. Lors de son interrogatoire, elle dit savoir que le Roi est menacé d'empoisonnement. En parallèle, le 28 septembre 1677, un prêtre de la rue Saint-Antoine récupère d'une jeune fille un mot troublant. Il

s'agit d'une lettre ne comportant ni le nom de son auteur ni de son destinataire et la fille en question, qui n'a rien dit, est partie. Le mot évoque une « poudre blanche » destinée à être mise « sur la serviette de celui que vous savez ». On peut tout de même lire : « je crains extrêmement que nos lettres soient vues et qu'on ne me croie coupable, quoique je ne sois fort innocente ». Ecrite d'une main féminine et coïncidant avec le complot contre le Roi qu'elle a prédit, le lieutenant de police de Paris pense directement à la De la Grange. Les visites ne sont pas interdites aux suspects, qui ont bien pu écrire et délivrer la lettre. Toutes ces allées-et-venues sont de potentiels complices pour La Reynie. Dans le même temps, les autorités reçoivent un très grand nombre de lettres de dénonciations (169).

3.1.2.2. La découverte progressive de tout un réseau

De nombreux sujets de tous milieux sont recherchés et Degrez procède aux arrestations. Les dénonciations portent beaucoup sur ceux qui touchent, de près ou de loin, à l'alchimie. En effet, tout alchimiste se doit d'avoir le matériel nécessaire à son art, qui est également tout indiqué à la confection de poisons : alambics pour la distillation, fourneaux, chaudrons, récipients en verre, etc. Sont d'ailleurs incriminés certains apothicaires de Paris, qui détiennent ce même attirail, comme La Serre qui distillait pour la De la Grange. Le 29 novembre 1677, Desgrez arrête un certain Louis de Vanens, déjà connu à la Bastille, ainsi que son domestique. Il avait été poursuivi pour production de fausse monnaie, mais relâché par manque de preuves. La femme l'ayant dénoncé à cette époque, sa logeuse, était décédée peu après et la rumeur parle d'empoisonnement. On fait durer l'incarcération de la De la Grange et de l'abbé Nail dans l'espoir d'obtenir un maximum d'indices concernant leur réseau, mais rien. Ils sont condamnés à mort le 4 février 1679 et subissent les brodequins pour la question. Aucun d'eux n'avoue leurs crimes, malgré la douleur qui induit une perte de connaissance pour Nail. Puis arrivés devant le gibet, on assiste à un retournement de situation : les deux condamnés veulent avouer, par écrit. Ils sont amenés à l'Hôtel de Ville où attendent La Reynie, le procureur et deux greffiers, impatients. Malheureusement, ils avoueront seulement avoir dupé le notaire avec un faux mariage afin de signer un contrat avantageux pour madame. Ils sont pendus le 8 février 1679 (169).

Vanens n'est pas arrêté simplement du fait de son intérêt pour l'alchimie. Le 12 juin 1675, le duc de Savoie meurt subitement d'une « fièvre » ; il est probable qu'il s'agisse d'un empoisonnement. Or en cette période, la Savoie est un territoire indépendant et la mise en cause de la France dans cette affaire endommagerait son influence sur ces états. On lance une investigation et il se trouve que Vanens, ainsi que le comte de Bachimont et son épouse, étaient sur les lieux quelques jours seulement avant la mort du duc. Ils avaient été admis à la Cour de Turin, justement, en tant qu'alchimistes. Leur présence en Savoie devient plus que suspecte mais le comte dément, prétendant qu'il y venait trouver du « végétale » de scille. Il s'agit d'un terme utilisé pour indiquer ce « qui peut végéter » (183) ; en alchimie il désigne l'essence d'une plante, ce qui lui permet de se développer (169). Outre le fait que la scille soit une plante toxique, beaucoup de composés chimiques sont retrouvés chez les Bachimont dont du sublimé corrosif (ou bichlorure de mercure), de l'arsenic et du vitriol, achetés chez un épicier. Tous, selon Bachimont, ont une fonction dans le cadre des préparations alchimiques notamment pour la conversion ou la purification de métaux. Ils restent néanmoins les toxiques utilisés par les empoisonneurs. La comtesse, quant à elle, s'est déjà trouvée en procès car son ancien mari, ainsi que sa belle-mère et sa belle-sœur, sont morts de façon douteuse. Pour Vanens, on découvre un commerce qu'il entretient avec une certaine La Bosse. Il s'agit soi-disant d'un commerce de remèdes et produits de beauté pouvant bien cacher le commerce d'autres substances dangereuses. La Reynie s'intéresse aussi particulièrement au valet de Vanens, La Chaboissière, qui s'avère être (tout comme La Chaussée pour Sainte-Croix) son homme d'exécution (169).

3.1.2.3. Les empoisonneuses de l'Affaire

Un peu plus tôt, un informateur de Desgrez avait rapporté des propos qu'il avait entendu lors d'un repas, invité par l'épouse Vigoureux dont le mari est tailleur. Une certaine Marie Bosse, tireuse de cartes, avait alors dit : « Quel beau métier ! Et quel beau monde que mes clients ! [...] Encore trois empoisonnements et je me retirerai, fortune faite. ». Desgrez tente une ruse et envoie chez la devineresse l'épouse d'un de ses hommes, devant jouer le rôle d'une femme violentée par son mari. Au bout de plusieurs séances, La Bosse lui délivre une « poudre de succession ». La Vigoureux est arrêtée, puis la Bosse le 4 janvier 1679 (170). Elles se connaissent bien, et ont

connu la De la Grange. Comme chez les précédents suspects, on retrouve chez la Bosse du matériel pour l'alchimie, mais aussi des crapauds. Elle prétend les utiliser pour des remèdes qu'elle donne à Vanens ; mais nous avons vu qu'ils peuvent avoir un tout autre usage. Au cours de leurs interrogatoires, La Reynie entend parler d'une autre complice appelée La Voisin qui produit apparemment les poisons. Et il n'est pas difficile d'obtenir des aveux de la Bosse la concernant, par colère, s'indignant de la fortune que La Voisin accumule sur le dos des deux femmes. La nouvelle suspecte est arrêtée le 12 mars 1679. Quelques-unes de leurs clientes sont également arrêtées, soupçonnées d'avoir voulu se débarrasser de leur mari (169).

Catherine Monvoisin (de naissance Deshayes), alias la Voisin (Figure 35), est, comme les autres, divinatrice. Polyvalente dans son domaine, elle est réputée dans Paris et sert des clients de tous milieux, dont certains haut placés (170). La Reynie apprend qu'elle est au centre du réseau : c'est elle qui dirige ses clients vers les exécutants selon leur demande. Ainsi, la gestion des préparations (remèdes, potions ou poisons) lui revient, ainsi qu'à Vanens. Elle indique les avorteuses en cas de grossesse non désirée. N'existant aucun moyen de contrôle sur la conception, les avortements sont malheureusement fréquents (169). Tout comme les relations illégitimes qui multiplient le risque de ces grossesses malvenues. Volontaires ou poussées par l'entourage, les femmes cherchent à réparer clandestinement leur faute et ce à tout moment de la grossesse (149). Or l'avortement constitue un crime doublé d'un péché aux yeux de l'Eglise. Enfin, toute œuvre qui s'apparente à la magie revient à un certain Lesage, qui est arrêté le 22 mars 1679. Déjà connu à la Bastille pour sorcellerie, il assure que ses pratiques ne sont que tours sans importance. Les jours passent et les suspects sont de plus en plus nombreux ; des individus de haut rang commencent à être mis en cause (169).



Figure 35 - Portrait de Catherine Deshayes dite La Voisin, 1680 (184)

On remarque que les services de ces dames aux multiples facettes, qui se disent chiromanciennes, sont recherchés en majorité par des femmes. Dans une société partisante du mariage arrangé, certaines épouses espèrent se faire justice elles-mêmes lorsqu'elles sont victimes de violences conjugales. Le mot d'ordre de ces « faiseuses d'anges » est la discrétion, ce pour quoi elles sont prisées, et qui pérennise leur(s) commerce(s). L'arme de prédilection qui s'accorde parfaitement avec cette conduite est bien le poison qui, s'il est utilisé judicieusement, agit lentement et qui de surcroît est facile à dissimuler. Il en suffit de peu souvent que l'on cache dans un récipient quelconque. Et les femmes qui s'adonnent seules aux tâches domestiques ont là un avantage à l'employer simplement en cuisine (181) ou en nettoyant le linge. Une des recettes connues de Marie Bosse est un mélange d'arsenic et de savon noir, que l'on frotte sur une chemise ou un drap. Le contact du tissu sur la peau provoque une éruption puis à long terme des ulcères et permet à l'arsenic de pénétrer facilement l'organisme (Figure 36). Souvent seul le bas du vêtement est ainsi traité, atteignant les parties intimes. Les lésions engendrées sont

semblables aux plaies syphiloïdes, l'empoisonnement passe alors inaperçu. Or le traitement de choix contre la syphilis au XVII^e siècle n'est autre que le mercure pouvant être prescrit par un médecin sous forme de sublimé (ou bichlorure de mercure) qui est plus soluble dans l'eau. Prétextant soigner son époux, l'épouse n'avait plus qu'à administrer le « remède » pour clôturer son affaire (176).



Figure 36 - Représentation de lésions causées par l'arsenic, 1859 (185)

3.1.2.4. Un intérêt pour l'occultisme

Dans cette affaire, on se rend compte que le poison et les crimes qui lui sont imputés sont plutôt liés à la sorcellerie. Le XVII^e siècle est d'ailleurs une période de débat sur la question. Le sorcier est peu à peu relégué au rang d'arriéré, la sorcellerie devient un vulgaire engouement. Mais l'image de la sorcière disciple de Satan est bien ancrée encore en France, en particulier en campagne. Beaucoup sont encore jugé(e)s et condamné(e)s aux bûchers. Malgré tout, la divination et les superstitions sont en vogue, tous veulent connaître ou modifier leur sort en matière d'amour, de richesse ou de notoriété. Et parfois, la volonté de changer le cours des choses est telle, qu'elle attire le crime. Pour appuyer sortilèges et incantations, on confectionne des potions, des philtres, etc. qui peuvent être des mélanges complexes. Les supposés guérisseurs qui s'improvisent médecins produisent toutes

sortes de remèdes. Les devineresses en font partie : emplâtres, poudres de plantes, purgatifs et cosmétiques se mêlent aux amulettes, horoscopes et manuels de chiromancie (169). Avec un statut de prétendue pharmacie, elles s'assurent un grand nombre de clients (170).

L'Affaire des Poisons cache cependant des faits occultes bien plus sombres, étroitement liés à l'Eglise catholique. Lors des interrogatoires, notamment ceux de la Voisin et ses enfants, La Reynie découvre l'existence de cérémonies étranges voire sataniques. On parle de messes noires, tenues par des hommes d'Eglise corrompus. Les objectifs sont toujours les mêmes (argent, amour, etc.) mais certaines personnes, par désespoir peut-être, intérêt ou curiosité, s'en remettent au(x) démon(s). Les cérémonies se déroulent dans des lieux tenus secrets, en petit comité pour ne pas attirer l'attention. Les rites sont variés : de la messe récitée à l'envers priant Satan (176) aux pratiques d'ordre sexuel auxquelles s'adonnent les personnes venant demander la messe avec le prêtre. Des ossements animaux et humains ou encore le sang deviennent des objets de culte à côté des cierges et des calices. Les plus effroyables de ces messes concernent des sacrifices (170), en général d'enfants ou de fœtus que les avorteuses ont la capacité de fournir. Certains témoins parlent même d'enfants plus âgés enlevés ou dont on aurait voulu se débarrasser. De ces pratiques macabres, tout est récupéré : le sang de l'enfant sera distillé, ses entrailles ou bien le placenta pulvérisés et intégrés dans des préparations auxquelles on attribue un grand pouvoir. On entendra parler de la Voisin notamment, férue de ces messes, assistant l'abbé Guibourg, spécialiste de ces sacrifices (Figure 37). Sa réputation s'est faite sur sa capacité à faire voir les esprits à ses clients (169) ; il serait également l'inventeur de l' « *Avium rifus* », un poison destiné à faire mourir de rire (178). Il est probable qu'il fût composé d'herbe sardonique, une renoncule qui provoque une crispation involontaire du visage formant un rictus (96).



Figure 37 - Représentation d'une messe noire impliquant Catherine Monvoisin et l'abbé Guibourg, 1895 (186)

3.1.2.5. Un nouveau jugement pour les accusés

Plus l'enquête avance, au fur et à mesure des interrogatoires, plus on découvre de nouveaux noms impliqués. C'est une affaire d'ampleur qu'il ne faut pas ébruiter ; il en va de la réputation du Roi à gérer son royaume. Or si le Parlement se charge de faire justice, il sera difficile de passer tous ces procès sous silence. Après concertation avec Louvois son secrétaire d'Etat, le Roi demande la création d'un tribunal dédié seulement à l'Affaire des Poisons qui sera nommé « Chambre ardente » (la pièce servant aux procès, tapissée de noir et éclairée aux flambeaux lui vaut ce nom). Ainsi les procès des nombreux accusés (au nombre de 442) seront tenus secrets, et ce du 10 avril 1679 au 21 juillet 1682 (187). La troupe d'empoisonneurs s'agrandit dans les prisons de Paris : la Chéron, fruitière, et son complice Belot, garde du corps du Roi ; la Lepère, avorteuse, etc. Tous s'adonnent à dévoiler leurs clients, de tous milieux. Parmi eux des membres de la haute société à la ville comme Mme de Dreux ou Mme Leféron, toutes deux épouses d'un membre du Parlement. Il est plus délicat pour la police dans ces cas de procéder aux arrestations. La Vigoureux meurt pendant la question de l'eau, le 9 mai 1679. Le lendemain la Bosse est brûlée vive en place de Grève (Figure 38), d'autres sont pendus ou bannis du royaume. On arrête des alchimistes qui distillent les poisons, des herboristes, des avorteuses, des épiciers et apothicaires, etc. Des partisans de cérémonies sataniques et de sacrifices, des supposées sorcières. Du vendeur d'arsenic ou de crapauds à celui qui confectionne le poison puis celui qui l'administre, tous sont arrêtés (169).



Figure 38 - Place de Grève devant l'Hôtel de ville de Paris en 1610 (188)

Plus contrariant, certains habitués s'avèrent être membres de la Cour du Roi. De ceux-ci, beaucoup se seraient entretenus avec La Voisin directement afin de se procurer ce dont ils avaient besoin. Profitant de son commerce fructueux, elle espère ainsi placer des domestiques de sa connaissance au service de sa clientèle. La Reynie se souvient alors de l'affaire de la Brinvilliers, dans laquelle La Chaussée était placé au service de ses victimes et pouvait agir aisément (169). Des personnages comme le duc de Luxembourg (maréchal de France), qui sera acquitté, ou la comtesse de Soissons (citée ci-dessus) sont inquiétés, parmi d'autres courtisans. Cette dernière, dont la sœur fut le premier amour du Roi, est soupçonnée d'avoir empoisonné son mari et demandé à la Voisin de quoi éliminer la duchesse de la Vallières. Le Roi lui aurait alors fait parvenir un message avant son arrestation indiquant que « si elle était coupable, elle se retirât où elle voudrait ». La comtesse, proclamant son innocence, prend néanmoins la décision de s'exiler (103). La Voisin est finalement exécutée le 22 février 1680 ; elle n'aura rien dit de plus durant les questions ordinaire et extraordinaire des brodequins. La profusion d'actes hérétiques énoncés durant l'Affaire incite le Roi à ordonner à la Chambre de faire procès aux crimes sacrilèges. Les acteurs des messes noires sont alors menacés (169).

Les interrogatoires de tout un tas d'inculpés se poursuivent et les dénonciations affluent, jusqu'à ce que l'on entende parler de la marquise de Montespan. La Reynie ne peut imaginer l'implication d'une personne aussi proche du Roi : la marquise fut sa favorite durant neuf années et sept enfants sont nés de cette

liaison. Pourtant, les déclarations s'accordent entre elles, sans qu'il n'y ait confrontation des suspects. Lesage annonce que la Voisin s'était souvent rendue à Saint-Germain afin de rencontrer la suivante de la marquise. L'empoisonneuse n'a jamais évoqué cette relation mais sa fille, n'étant plus sous l'emprise de sa mère, dévoile qu'elle aurait donné des « poudres pour l'amour » à Mme de Montespan. Deux autres femmes impliquées dans les messes noires prononcent son nom : la Filastre raconte que son associée, la Chappelain, lui a procuré du poison qu'elle avait l'intention d'utiliser sur Mlle de Fontanges, nouvelle maîtresse du Roi. On écoute alors le prétendu fournisseur des poudres, un normand, qui confirme et précise qu'il s'agit d'une poudre composée de pain et de cantharides pulvérisés. Les cantharides sont des mouches (une espèce de coléoptères) de couleur verte à bleue qui auraient des vertus aphrodisiaques mais sont surtout toxiques (176). L'abbé Guibourg la mentionne également. La Filastre revient cependant sur son aveu juste avant son exécution, le 1^{er} octobre 1680, et dit avoir dénoncé la marquise en raison de la douleur infligée par les brodequins pendant la question. Le Roi ne pouvant supporter plus d'accusations de la marquise demande l'arrêt des procès le jour même (170).

3.1.2.6. Quel avenir pour la Chambre ardente ?

L'arrêt de procès soulage un temps les autorités, d'autant plus que les prisons sont submergées. La peur s'installe dans Paris après tant d'arrestations, la population devient méfiante vis-à-vis d'autrui. Il est assez courant d'avoir affaire aux devineresses...La nouvelle maîtresse du Roi, la duchesse de Fontanges, meurt jeune à la suite d'un accouchement en juin 1681. Sûrement pris de soupçons pour son ancienne favorite, le Roi annonce qu'il est préférable de ne pas l'autopsier (l'autopsie sera tout de même réalisée et l'on découvre un poumon gangréné). Mais les preuves qui accablent Mme de Montespan ne sont pas suffisantes. La marquise aurait pris part aux messes noires de l'abbé Guibourg et la Voisin dès 1666, et plusieurs fois, dans le but de détrôner Louise de la Vallière la précédente favorite. Elle aurait aussi récupéré des poudres à donner au Roi (170). Du moins Guibourg affirme « qu'il a toujours cru [qu'elle fut] Mme de Montespan » (189). Cependant, la femme qui apparaissait lors de ces cérémonies était toujours masquée, son identité n'est donc pas vérifiée, il pouvait s'agir par exemple d'une de ses suivantes. Il est

donc inenvisageable d'interroger la marquise, on ne tient pas à ce que cela s'ébruite à la Cour.

Le scandale est déjà de trop, on craint de découvrir d'autres faits compromettants. En outre, on se demande si le maintien de la Chambre est légitime, en particulier Colbert. Les accusations ne cessent pas et les prisons sont déjà surchargées. Le Roi décide alors de maintenir la Chambre, le 19 mai 1681 (176), pour vider ses prisons, à condition de ne pas juger les « faits particuliers ». Ces faits, ce sont ceux qui inculpent Mme de Montespan ou la Cour. Tous les procès-verbaux les concernant sont alors brûlés. Les condamnations s'accroissent alors (à mort, aux galères ou au bannissement) pour les prisonniers qui n'ont aucun lien avec ces faits. La dernière exécution, celle de la Chaboissière, a lieu le 21 juillet 1682 et la Chambre est dissoute par le Roi dans le même temps. On compte au total 36 condamnations à mort pour cette affaire (181). Restent les prisonniers évoquant les « faits particuliers » que l'on a tenus à l'écart pour les tenir secrets. Certains sont bannis du royaume, ou assignés à résidence. Les plus impliqués comme Guibourg ou Lesage sont enfermés à vie dans la citadelle de Besançon dans de terribles conditions ; Vanens est incarcéré au fort Saint-André de Salins. Beaucoup mourront quelques années plus tard (169).

La formation de la Chambre n'aura pas été vaine et, à la suite de sa dissolution, le Roi signe un édit régissant tous crimes similaires en juillet 1682 (Figure 39). Ce texte de loi vise notamment :

- A déterminer qui a un droit de fabrication, de possession, d'emploi ou de vente de drogues toxiques (articles VII-XI) (181). Il valorise ainsi le métier d'apothicaire, interdisant à toute autre personne de se soigner par elle-même avec ces substances.

Il soumet, entre autres, la tenue d'un registre où il sera inscrit « lesdits marchands, leur noms, qualités et demeures, ensemble la quantité qu'ils auront prise desdits minéraux ». Ce seront les prémices des registres de médicaments toujours complétés dans nos pharmacies.

- A définir les professions qui ont un droit de possession d'un laboratoire, et donc de matériel dit d'alchimie, à savoir les médecins diplômés de la Faculté de Médecine, les apothicaires ou les professeurs de chimie (article XI) (169).
- A fixer les modalités de sanction du crime par empoisonnement, de l'exécuteur aux complices (articles IV-VI). Toute suspicion d'utilisation de poison doit être dénoncée (181). Le texte entend par ailleurs réprimer les actes de « sorcellerie », de magie, etc.

La sorcellerie n'étant plus reconnue par la justice, le terme est ici employé pour les sujets accusés de sacrilèges, prônant de fausses superstitions ou participant à des évènements blasphématoires (169). L'édit de 1682 constitue ainsi la première loi de France sur l'empoisonnement (181).

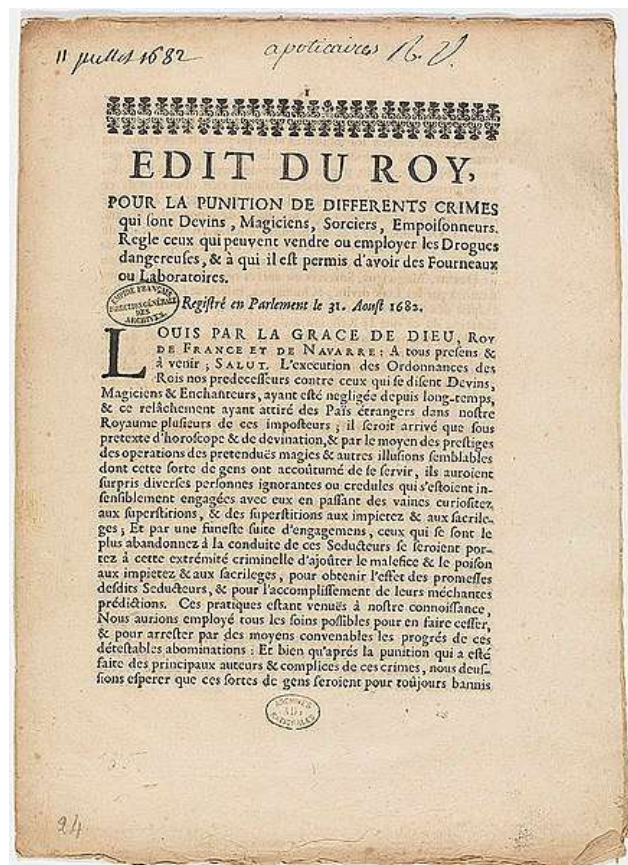


Figure 39 - Extrait de l'Edit du Roi de juillet 1682 (190)

Louis XIV fera finalement brûler une grande partie des procès-verbaux et autres documents concernant l'Affaire, en juillet 1709 (187). Son geste transcrit sa volonté

de faire oublier tous les actes immoraux commis par son peuple et surtout sa Cour, qui risquent d'entacher son règne.

3.1.3. Dans l'ancre des empoisonneurs

Nous l'avons bien vu, les poisons utilisés le plus couramment dans cette affaire sont les éléments chimiques, à savoir l'arsenic, puis le sublimé corrosif. Du moins ce sont ces actifs qui reviennent le plus souvent dans les récits des interrogatoires. Tous deux sont des produits que l'on trouve facilement chez l'apothicaire (191). L'arsenic se vend même librement en tant que mort aux rats dans les épiceries (192). Éléments indispensables de l'alchimiste, il n'est pas étonnant de les retrouver dans les laboratoires des accusés. Dans ce milieu on connaît l'arsenic pour sa capacité à « purifier » l'or quand le sublimé est utilisé pour convertir le salpêtre en argent. On retient également les composés dérivés de l'arsenic : le réalgar et l'orpiment, considéré comme le « roi des poisons » par la Voisin. Ce sont deux sulfures d'arsenic, moins coûteux mais non solubles dans l'eau donc moins faciles d'utilisation. Une solution d'acide arsénieux est, de ce fait, préférée et mélangée facilement à l'eau ou au vin de table (176). Les experts médecins et apothicaires assistant les autorités lors des inventaires chez les accusés reconnaissent entre autres de l'eau forte (acide nitrique) chez la Bosse ou du vitriol (acide sulfurique) chez d'autres (176).

Les plantes, bien qu'un peu délaissées vis-à-vis de ces poisons « modernes », ont toujours leur utilité. Beaucoup d'informations sur leur nature et leurs usages ont dû cependant être détruites avec le reste des documents relatifs à l'Affaire. Les archives mettent principalement une plante en évidence : le pavot. En effet, celui-ci ainsi que l'opium qui en est extrait, est considéré comme le maître des poisons aux côtés de l'arsenic et du sublimé. On en retrouve chez la Voisin qui réalisait des eaux de pavot pour ses clients comme la présidente Leféron (176). On peut citer son interrogatoire du 20 mars 1679 dont on tire sa réalisation : « Elle fut achetée pour deux sous d'une graine de pavot qu'elle fit bouillir dans de l'eau qui devint assez épaisse et d'une couleur minime et qu'elle mit ensuite dans deux petites fioles »

(181). Chez la Filastre lors de l'inventaire du 25 août 1680, on en retrouve parmi d'autres extraits de plantes dont de la jusquiame. Les autres ne seront pas identifiées, peut-être s'agissait-il de mélanges. Il est vrai que l'association des plantes et d'autres poisons est courant. La Lepère, selon la Voisin, mélange la morelle à l'arsenic quand la Bosse (interrogatoire du 5 janvier 1679) pile la cigüe avec du mercure (176). Notons que l'opium entre dans la composition du laudanum, une teinture d'opium et d'épices inventée par Sydenham dans les années 1660 (157). Très puissant, il suffit d'une goutte pour provoquer la mort d'un nouveau-né. La solution employée par la Voisin ou la Lepère au cours des avortements et sacrifices d'enfants était toute trouvée. Par ailleurs, on retrouve le récit d'autres utilisations de plantes comme l'épurgé par Lesage, ou les graines de genévrier par le comte de Bachimont (176). Les inventaires chez la Bosse et la Jacob répertorient des racines ou morceaux d'écorces, des liqueurs, des huiles et des herbes séchées que les experts n'identifient pas (176). On voit qu'en parallèle du manque d'archives à notre disposition, la difficulté des experts à identifier les drogues recensées ne permet pas d'établir la panoplie exacte des végétaux toxiques utilisés au cours de l'Affaire.

L'inventaire du 11 mars 1679 chez la Bosse met en évidence la présence de nombreux produits que le Dr. Nass nomme les « pseudo-poisons ». On citera les chutes d'ongles, le sang séché et en particulier celui des menstruations auquel on attribuait des propriétés toxiques ou aphrodisiaques fortes. L'urine, certaines matières fécales, poudres d'insectes ou d'animaux séchés sont autant de matières à l'utilisation parfois douteuse que l'on retrouve chez ces dames, entre autres produits non identifiés. Dénués de propriétés thérapeutiques ou toxiques (en se permettant d'admettre que leur utilisation n'a rien de positif), la superstition leur attribue des pouvoirs mystiques. La poudre de cantharides (Figure 40), ces mouches de couleur bleue à verte, est également un produit phare. On les retrouve quasiment dans chaque inventaire réalisé. C'est l'ingrédient indispensable des poudres d'amour, à fort pouvoir aphrodisiaque. Même si leur toxicité est avérée, on doute de leur utilisation dans la composition de poisons en tant que tels. Cependant, une erreur de dosage dans la préparation du philtre destiné à l'élu de son cœur peut être fatal (176). Ensuite nous l'avons vu, les fabricants de poisons avaient recours à certains animaux tels que le crapaud en décomposition mélangé à l'arsenic. Déposé

directement dans le récipient qui allait faire sa victime, le venin arsénical séchait sur les parois et n'était pas rincé (192). On constate aussi l'utilisation de serpents notamment des vipères (181). Les procédés d'obtention du poison sont variés, chacun y va de sa recette qui n'est pas forcément divulguée ; la Brinvilliers par exemple avait dit ne pas savoir comment étaient utilisés les crapauds dans la confection de ses poisons (169).

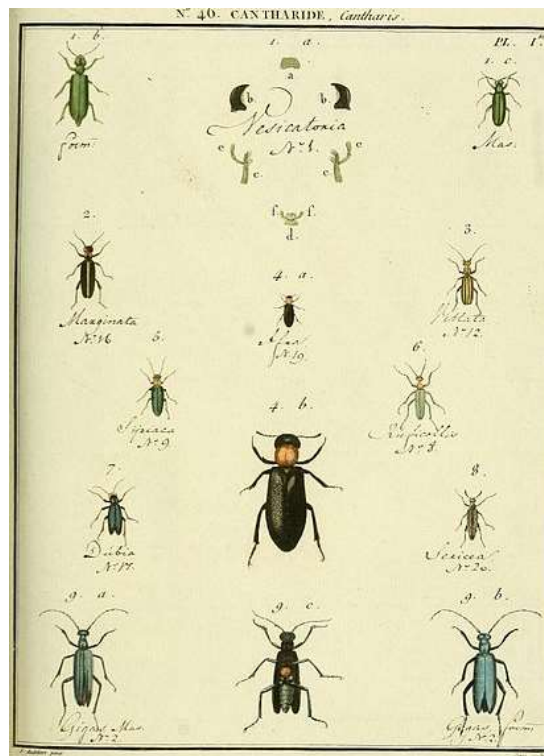


Figure 40 – Planche de manuel représentant différentes espèces de Cantharides, 1789 (193)

Enfin, à l'instar de tous ces composants, c'est le procédé d'empoisonnement qui est important. La Brinvilliers précise qu'agir progressivement vaut toujours mieux qu'une seule dose fatale dont les symptômes seraient explosifs et suspects. Pour celle qui empoisonna son parent 28 à 30 fois, il est primordial de donner l'illusion d'une longue maladie en administrant le poison par petites doses sur un long terme. Mme de Sévigné écrira à son propos : « Médée n'en a pas fait autant » (170). Le comportement insidieux de la marquise n'est que le reflet du déclin des mœurs du siècle de Louis XIV, selon le Dr. Nass (176). On cherche à briller, à obtenir la considération du Roi par tous les moyens. En outre les plaisirs de la Cour nécessitent beaucoup d'argent ; envies et jalousies font alors perdre toute morale à la société (182).

3.2. La place des poisons végétaux à l'époque moderne

3.2.1. Les poisons et la toxicologie aux XVIe et XVIIe siècles

3.2.1.1. Réflexion sur les poisons

Si les minéraux constituent les principaux actifs des poisons à partir du XVIe siècle, qu'en est-il des plantes vénéneuses ? Leur apogée se situe plutôt à la période moyenâgeuse mais les savoirs acquis à leur égard sont un véritable atout pour les empoisonneurs, qui ne les oublient pas (86). Recherchant le poison parfait, toujours moins décelable, ils produisent des associations complexes, bien que souvent empiriques. C'est pourquoi le mélange de plantes et de minéraux est très courant. Parmi les plantes dont nous avons fait la description ci-dessus, le pavot est sûrement la plus utilisée pour son opium. Pour Lémery, aux côtés de l'arsenic et du sublimé, c'est la cigüe qui est en tête (194). D'autres, non citées, apparaissent dans les archives telles que l'orpin âcre, le séneçon commun, la staphysaigre, l'épurga, le colchique ou l'ivraie associées au vert-de-gris (sels de cuivre), l'eau forte (acide azotique) ou encore le vitriol (acide sulfurique), etc.(170) Face aux produits que les experts identifient, il y a aussi ceux dont on ne connaît pas la nature. Chez l'alchimiste Bachimont entre autres, le 6 juillet 1678, on retrouve de l' « esprit de Venus », du « sel de Jupiter », du « sel de Dragon noir »... Autant de substances aux noms mystérieux qui supposent que les alchimistes de l'époque avaient de grandes connaissances chimiques et toxicologiques pour pouvoir les créer et les utiliser (176). On en retrouve néanmoins certaines dans des Pharmacopées, comme le vitriol de Lune qui est une chaux d'argent dont « on ne doit pas en donner plus de deux grains, [...] ces cristaux peuvent ronger les tuniques de l'estomac » (195).

Nous savons que l'arsenic n'a ni goût ni odeur, mais on ne peut pas en dire autant des recettes de poisons mentionnées par les accusés de l'Affaire. On pense en particulier au mélange de crapaud et d'arsenic. Que ce soit l'exsudat du crapaud en putréfaction séché au fond d'un récipient, ou le crapaud lui-même réduit en poudre après dessiccation, on peut imaginer, comme le Dr. Nass, l'odeur qu'il s'en dégage. Tout comme le vitriol, qui ne peut pas être ingéré du fait de son odeur ni de

son goût ; le diluer au point de les faire disparaître supprimerait sa toxicité (176). Cela vaut pour les préparations à base de plantes, qui ont souvent un goût amer, astringent. Comment était possible l'administration de tels poisons ? On l'a vu, comme le préconise la Bosse, feindre la maladie de l'homme permettait à l'épouse d'administrer un poison sous forme de remède. A cette époque, on ne demandait pas au remède d'avoir des caractères organoleptiques acceptables : le poison pouvait très bien être déguisé sous cette forme. Une autre option était, toujours sous forme de traitement l'administration par clystère (Figure 41), dont on abusait pour soigner de nombreux maux (182). Aucun poison ne pouvait être décelé sous forme de lavements. En revanche à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle c'est une forme qui nécessite une préparation par un apothicaire. L'administration était de surcroît exclusivement faite par lui (195). D'où l'importance de convaincre un apothicaire qui deviendra un parfait complice. Nombre d'entre eux ont d'ailleurs été incriminés pendant l'Affaire (176). On peut aussi mentionner les topiques en application sous forme de pansement sur une plaie par exemple, ou bien sur les muqueuses. D'autres traitements oubliés aujourd'hui, dits sternutatoires, consistaient à administrer une poudre par voie nasale. Censée « nettoyer » le cerveau, elle brûlait la muqueuse, ce qui permettait la diffusion du poison. Dans un autre registre, l'opothérapie, qui se résume à soigner par des organes (ou déjections) humains ou animaux, pouvait servir à la fois à inoculer le poison et des pathogènes si les organes provenaient d'un organisme malade (atteint de tuberculose par exemple). L'infection n'était pourtant pas volontaire (195). Parmi les poisons que l'on n'a pas encore évoqués, il y a les champignons vénéneux. Des documents datant du règne de Louis XIII rapportent que dans les cuisines, on savait préparer des champignons toxiques de sorte à les rendre inoffensifs : en les laissant mariner dans un milieu acide. Le vinaigre obtenu était alors chargé en molécules toxiques. Le goût déjà puissant du vinaigre ne laissait rien percevoir d'anormal et pouvait être ajouté aux repas. L'ajout des poisons aux aliments n'était pas difficile non plus puisque les plats étaient fortement relevés. Les feuilles d'aconit ou de belladone se mélangent aisément avec les épices et aromates (anis, romarin, marjolaine, sauge, laurier, etc.) (195).

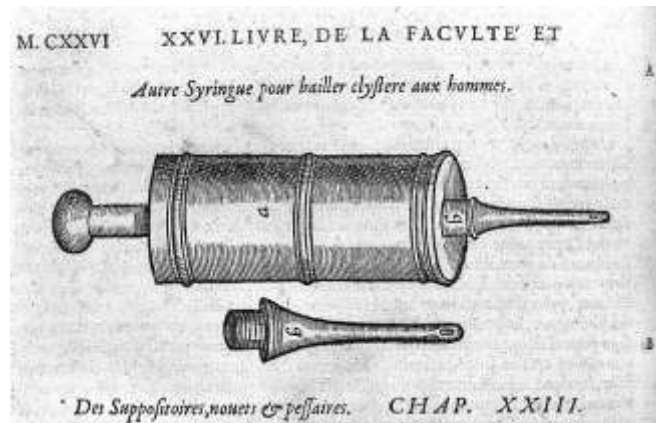


Figure 41 - Un clystère représenté dans l'œuvre d'A. Paré (196)

3.2.1.2. Les limites de la toxicologie

Dans le cadre d'une autopsie, afin de déterminer l'origine de la mort, les experts se doivent d'avoir les connaissances médicales requises. Il en va de même lorsqu'on parle d'empoisonnement, l'étude des poisons et de leurs effets est primordiale : c'est la toxicologie. Or au XVI^e siècle, bien que cette science intéresse les médecins, les connaissances toxicologiques sont limitées (le terme « limitées » est ici utilisé en comparaison avec nos connaissances actuelles, les XVI^e et XVII^e siècles sont néanmoins une période de grandes avancées dans le domaine, la toxicologie en ces siècles va grandement contribuer à la progression des connaissances sur les médicaments (197)). Quand l'arme physique laisse des traces évidentes, le poison passe inaperçu et est souvent confondu. Lorsque la cause de la mort n'est pas déterminée (aucune blessure, maladie encore inconnue, etc.) les rumeurs ont vite fait de conclure à l'empoisonnement, en particulier si elle survient après la prise d'un aliment ou une boisson. La suspicion d'empoisonnement s'établit alors sur des symptômes récurrents déjà observés :

- Nausées, vomissements, malaise, sueurs froides, etc. chez une personne vivante (mais on sait aujourd'hui que ces symptômes sont potentiellement ceux d'une intoxication alimentaire)
- Ongles noirs, apparition de taches, odeur nauséabonde émanant du corps, salivation excessive en écume, etc. permettent de supposer un empoisonnement chez une personne décédée
- Des viscères noircis, ulcérés, du sang coagulé, une odeur insupportable à l'autopsie

Outre ces symptômes, les solutions possibles pour déterminer un empoisonnement étaient les tests sur animaux. On pouvait ainsi faire ingérer l'aliment ou la boisson suspecté à l'animal pour vérifier s'ils provoquent la mort (182). Nous avons d'ailleurs vu qu'au cours de l'Affaire des Poisons les experts apothicaires avaient eu recours à ces tests afin de déterminer la toxicité des poudres et liquides retrouvés chez les accusés (176). La seconde moitié du XVIIe siècle est aussi la période de mise en place des sociétés savantes, ce qui a participé à l'essor de plusieurs traités scientifiques (écrits par Lémery, Glaser, Lefebvre...). Ces connaissances, notamment chimiques, ont pu également être utiles à l'identification des substances, par exemple en enseignant le comportement desdites substances soumises à une flamme (194). L'arsenic était ainsi reconnu par la forte odeur d'ail qu'il dégageait lorsqu'il était jeté sur un feu (176).

Une autre limite à l'avancée de la toxicologie en cette période vient du corps médical lui-même. Si les données thérapeutiques des plantes évoluent, on laisse de côté les plantes vénéneuses de peur que la population s'y intéresse davantage et les utilise à mauvais escient. C'est le cas du médecin italien du XVIe siècle Cardan qui dit au sujet des poisons dans l'un de ses ouvrages : « j'ay estimé l'ignorance de telles choses pernicieuses estre preferée à la bonne science » (198) ; ou avant lui Arnould de Villeneuve, médecin du XIIIe siècle, dont les œuvres parues à partir du XVe siècle ne mentionnent que très vaguement les poisons (176). Cette idée va d'ailleurs durer puisque Voltaire écrira dans son Dictionnaire philosophique du XVIIIe siècle, en parlant des faits d'empoisonnements en Italie : « ceux qui savent quelque chose sur ces objets doivent avoir la prudence de se taire, [...] on ne doit les publier que dans des ouvrages qui fassent connaitre en même temps les dangers, les précautions qui peuvent en préserver, et les remèdes ». L'influence religieuse y est également pour quelque chose. Le théologien Daneau par exemple, au XVIe siècle, explique que le Diable lui-même agit à travers les poisons qu'utilisent les sorciers et empoisonneurs. Les effets de leurs poisons n'ont, de son point de vue, rien à voir avec leurs connaissances en la matière et qu'ils sont simplement l'œuvre de Satan (198).

Deux œuvres du XVI^e siècle, destinées au public, vont cependant aller à l'encontre de cette idée : les « *Deux livres des venins* » du médecin Jacques Grévin et le « *Traité des venins* » (198) du chirurgien Ambroise Paré dont le livre XXI traite de tous les poisons et venins confondus (176). Les « *Commentarii* » de Matthiole sur le livre VI tiré du « *De materia medica* » de Dioscoride traitant des venins et poisons est également à prendre en compte (197). Avec la volonté de prévenir les empoisonnements et d'aider médecins et autrui à réagir dans un tel cas, ils abordent les doses toxiques des plantes vénéneuses et autres poisons, ainsi que les antidotes présumés (198). Paré précise tout de même qu'il ne veut « en écrire des effets, afin de ne pas aider à la malice de traîtres, méchants et parfumeurs, bourreaux et empoisonneurs » (195). On sent donc une crainte des auteurs d'une utilisation malveillante de leurs ouvrages, voire d'être considéré eux-mêmes comme des empoisonneurs. Ils définissent deux types de poisons :

- Les poisons chauds et secs qui correspondent à des produits corrosifs, excitants et qui provoquent une sensation de brûlure
- Les poisons humides et froids qui sont plutôt déprimeurs et induisent des effets de type nécrose. Les plantes vénéneuses font en général partie de cette seconde catégorie.

La classification de ces poisons est ensuite floue selon les ouvrages : classifiés par règne, distinction des poisons naturels et artificiels, séparation des venins et poisons, en fonction du mode de contact chez Matthiole etc. (198). Les poisons artificiels sont justement ceux qui nous intéressent dans le cadre de l'Affaire des Poisons puisqu'ils correspondent aux préparations de la main de l'homme (195). Ces auteurs de manuels de toxicologie s'accordent en tous cas sur le caractère subit des faits, qui doit présumer un empoisonnement, avec des symptômes communs : nausées, vomissements, vertiges, diarrhées, crampes, convulsions, coma puis la mort. On peut noter aussi une soif intense, des hémorragies (diarrhée sanglante, épistaxis...), des œdèmes, etc. (176)

L'étude des toxiques est accompagnée en général de l'étude de leurs antidotes : les contrepoisons. Là aussi, les connaissances relèvent souvent de l'empirique et ne sont pas toujours fondées. On connaît la thériaque, qualifiée par Bauderon de « panacée toute-puissante » (138), recommandée donc pour tous les

maux dont les empoisonnements. Il est dit que le marquis de Brinvilliers en gardait toujours sur lui de peur d'être victime de son épouse (169). D'autres ont vu le jour comme l'orviétan, dérivé de la thériaque fabriquée par les charlatans (197) ou le bézoard (Figure 42), une petite masse solide formée dans l'estomac d'animaux (15). Ce dernier a fait l'objet d'une expérience, réalisée par Paré à la demande de Charles IX sur un condamné à mort pour tester son efficacité. Du sublimé corrosif lui avait été administré par un apothicaire, puis le bézoard. Le test s'est révélé être un échec et le condamné connût une agonie sans nom (vomissements et diarrhées sanglants, sueurs froides, polydipsie, douleurs intenses). A l'autopsie, Paré avait découvert un estomac sec et noirci, comme brûlé (182). La Brinvilliers avait évoqué le lait chaud qui faisait un bon contrepoison de la « recette de Glaser ». C'est ce qu'elle aurait donné à sa fille et son mari pour les rétablir après les avoir empoisonnés (176).



Figure 42 - Deux bézoards d'animaux inconnus (199)

Finalement, on voit bien qu'il est presque impossible de déterminer avec exactitude la nature des poisons utilisés durant l'Affaire puisque :

- Les empoisonneurs avaient le plus souvent recours à un mélange de différents poisons, plus ou moins complexe, avec des effets similaires ou différents et pouvant agir en synergie.
- L'identification des drogues rencontrées chez les accusés n'était pas totale.
- Le manque de connaissances en matière de toxicité, en particulier des végétaux, ne permettait pas d'établir des rapports d'autopsies approfondis.
- On ne trouve quasiment pas d'information concernant les symptômes éprouvés par les victimes avant leur mort.

La composition des poisons est donc établie sur des témoignages et des suppositions. Paré dira à leur propos : « les méchants empoisonneurs et parfumeurs [...] conduisent leurs trahisons et leurs méchancetés si finement qu'ils trompent les gens les plus experts » (195).

3.2.2. L'arme des femmes

3.2.2.1. Le sexe « faible »

Aux côtés des alchimistes et apothicaires arrêtés au cours de l'Affaire des Poisons, on retrouve beaucoup de femmes. Nous l'avons vu, elles sont nombreuses à passer la porte de la Voisin, ou de la Bosse. En Europe aux XVI^e et XVII^e siècles, la part des femmes arrêtées pour empoisonnement reste faible. On considère qu'elles représentent 18 % des empoisonnements en période moyenâgeuse. En revanche, à Paris au XVII^e siècle, ce sont environ 56 % des femmes que l'on inculpe pour empoisonnement domestique ; on observe une légère domination de la gent féminine. Parmi celles-ci, plus de 70 % sont accusées d'avoir voulu nuire à leur mari (181). On peut, sur ce point, se poser la question de la volonté d'empoisonnement. L'épouse vient-elle voir la devineresse dans un but précis et conscient d'attenter à la vie de son mari ? Pour le Dr. Nass, ce n'est pas si évident. Selon son hypothèse, qu'il émet face au procès-verbal de la Voisin à propos de Mme Leféron, la scène devait se dérouler comme telle : l'épouse en situation de détresse vient chercher des réponses, une solution chez la devineresse qui lit dans sa main. Au fur et à mesure de l'entretien, l'épouse vient généralement à se plaindre de son mari qui la persécute. La chiromancienne préconise en premier lieu une neuvaine (prière à Dieu devant se réciter plusieurs fois par jour et sur neuf jours consécutifs (200)). Evidemment, la neuvaine ne fonctionne pas et l'épouse, voyant qu'elle ne peut s'en remettre à Dieu pour lui venir en aide, revient chez la devineresse. Celle-ci va alors prédire une maladie ou bien la mort du mari, selon la gravité de la situation. C'est là que tout se joue : si l'épouse comprend ses sous-entendus, la devineresse va lui fournir une potion que la femme administrera discrètement à son mari. Dans le cas où la femme n'aurait pas compris, en accord avec sa prédiction, la devineresse

trouve une autre solution et va demander à l'épouse de rapporter un objet, un habit appartenant au mari. Prétendant l'ensorcellement dudit objet, elle peut le contaminer en toute liberté avec certainement, comme nous l'avons vu, de l'arsenic (176). L'épouse n'est alors pas consciente de son acte et pensera que les événements qui s'ensuivront ne sont que le fruit du destin. Autrement que pour nuire, les femmes viennent aussi chercher de quoi se faire aimer et ce, par tous moyens, même dangereux. Les philtres et poudres d'amour sont très demandés, et nous avons vu qu'il suffisait de peu pour intoxiquer la personne visée (c'est le cas de la poudre de cantharides par exemple). Là encore, le crime n'est pas forcément conscient.

Bien que le poison ne soit pas une arme exclusivement réservée aux femmes, le fait qu'elles l'utilisent pour des crimes conjugaux leur fait mauvaise presse. Les traités criminels du XVIIe siècle assignent aux femmes les crimes domestiques en ajoutant qu'elles n'ont « pas assez de force ou de courage pour se venger ouvertement » (Lange, 1694) (181). Ne l'oublions pas, le temps de la sorcellerie qui a persécuté de nombreuses femmes n'est pas loin et ses vestiges sont encore bien ancrés dans les esprits. La limite entre potions et poisons est très fine et ce qui représente jusqu'à la nature même de la femme peut être considéré comme un poison (le sang menstruel par exemple). Le crime par empoisonnement est directement lié dans l'esprit collectif à l'essence, la psychologie féminine : il s'agit d'un crime clandestin, occulte, prémédité dans l'ombre. (201). Il représente une trahison au sein du foyer car il affecte les liens sacrés du mariage et la fidélité qui y est associée. Si la victime peut être un mari, il peut aussi être un père ou un maître ; l'acte est en tous cas toujours perpétré à leur insu et trompe leur confiance. Anne-Emmanuelle Demartini dans un essai consacré à ce sujet résume la pensée des auteurs des siècles suivants : « Parce qu'elle est faible au physique, la femme, au moral, est lâche et elle est aussi rusée et dissimulée, ce qui s'accorde à un crime impliquant préparation et préméditation pour prendre en traître sa victime ». On voit d'ailleurs que l'idée persiste même jusqu'au XXe siècle : un psychiatre du nom de Charpentier dira à propos des empoisonnements que « la femme « les accomplit souvent et les inspire presque toujours » (1906) ». Cela prouve bien que pour ces crimes, la femme sans être coupable, est toujours accusée. Outre la condition de la femme, c'est son statut au sein du foyer qui suggère que son crime est plus fourbe encore. Son rôle « nourricier » et « protecteur » dans le cadre de ses activités

domestiques quotidiennes lui permettent de déguiser facilement son poison dans un médicament ou la nourriture, selon le Dr. Corre (1891) (201). On parle dans ce cas de « cuisine homicide », de cuisine « arsenicale » qui profite à l'épouse, la servante ou la mère dévouée (181). Le criminologue Lombroso précise toutefois qu'il faut bien que la femme soit « cruelle » pour rester « indifféren[te] aux souffrances atroces de [sa] victime » (1893) (201). Car la vengeance par poison, en plus d'être sournoise, est quelque part humiliante et demande de l'aplomb à la personne qui assiste à la perte. Le poison n'assigne certainement pas une glorieuse mort comme sur le champ de bataille : on voit la victime se détériorer, s'affaiblir, et les symptômes éprouvés n'ont rien d'héroïque (diarrhées, vomissements, mauvaise odeur qui émane du corps, etc.) (182).

Enfin nous avons les avortements qui, s'ils ne sont pas mécaniques, se font grâce aux plantes dites abortives. Selon un texte de loi datant de 1605, les sage-femmes avaient interdiction de les pratiquer. Les femmes désirant avorter n'avaient donc pas d'autre choix que de le faire clandestinement (202) en s'en remettant à une sage-femme qui bravait la loi ou à une devineresse réputée avorteuse. Les abortives sont des plantes très actives que les femmes connaissent de la tradition orale (195) et qui parfois induisent des empoisonnements involontaires. Elles peuvent causer la mort, associées à des facteurs tels qu'une dose trop élevée, une pathologie sous-jacente, une grossesse à risque, etc. Les « faiseuses d'anges » utilisaient entre autres la sabine (interrogatoire de la Bosse, 1679) que l'on ne pouvait normalement pas se procurer sans l'avis préalable d'un médecin, selon une herboriste de Paris en 1679. La Pharmacopée de Bauderon présente la rue, l'armoise, les menthes, la sauge ou le persil. La Voisin préconise également des plantes importées comme le pignon d'Inde (utilisé apparemment par Mme de Dreux). Elle mentionne une poudre « pour les fièvres », peut-être du quinquina que l'on connaît en Europe à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle (202). L'utilisation de ces plantes constitue alors un empoisonnement à la fois volontaire pour le fœtus, et involontaire pour la mère si elle périt : des poisons pour les femmes, manipulés par des femmes.

3.2.2.2. L'héritage des sorcières

Mises à part les poudres de succession, on vient donc voir les devineresses comme la Voisin pour des problèmes globalement féminins, intimes (203). Ces femmes sont les médecins empiriques, uniques médecins d'ailleurs, d'autres femmes. On dit que Paracelse avait fini par brûler les livres d'anciens médecins qu'il détenait en affirmant qu'il « n'a[vait] rien appris que de la médecine populaire des bonnes femmes, bergers et bourreaux ». Son savoir reposait sur ce qu'il pouvait apprendre de rencontres avec ces gens qui connaissaient la médecine populaire (204). Qui de mieux placé finalement pour accompagner les femmes dans leurs maladies, que les hommes ne comprennent pas ou ne cherchent peut-être pas à comprendre, que les femmes elles-mêmes. A propos des apothicaireries, la Palatine, seconde femme de Monsieur le frère du Roi a dit : « la France est le pays où les remèdes valent le moins : les pharmacies ne sont pas bonnes du tout. On n'y débite que des lavements ou des sirops tout à fait communs » (191). Cela montre bien que, si la population se méfie déjà des boutiques réputées pour cacher de quoi empoisonner, elle n'est de surcroît pas toujours satisfaite des services rendus. En parallèle, les femmes ont appris d'elles-mêmes, mais aussi des expériences de leurs ancêtres, à se soigner et à soigner leurs proches. Jean-Philippe de Tonnac, dans sa préface de « La Sorcière » de Michelet raconte que la femme « cultive l'art qu'elle a reçu de ses aînées de prendre soin, de soulager, de panser. Elle sait mille recettes qu'elle tire de la proximité dans laquelle elle se tient avec les plantes, les bêtes, les invisibles » (204).

Certaines de ces « soignantes » en savent plus que d'autres et n'ont pas peur d'utiliser et préconiser les traitements les plus dangereux. Car les plantes toxiques populaires, comme celles que nous avons décrites plus haut, peuvent être reconnues sans pour autant que l'on ose s'en approcher. Elles recommandent la morelle douce-amère par exemple pour les problèmes de peau ou pour l'engorgement du sein. Si celle-ci ne fonctionne pas, on va chercher la morelle noire, un peu plus active. Pour endormir les douleurs et apaiser les tensions, la jusquiame est utilisée en cataplasme ; la belladone calme les convulsions douloureuses pendant les accouchements (204). C'est cette connaissance des toxiques qui a longtemps fait peur aux hommes et amené la société à vouloir se débarrasser de ces

femmes, que l'on appelle « sorcières ». Car la sorcière « sait ce que d'autres ne savent pas. Elle connaît l'herbe qui soigne, la plante qui tue, la graine qui hallucine, ensorcelle ». Les effets de ces plantes effraient, comme ceux du *Datura* par exemple : euphorie, hystérie, hallucinations, épilepsie, convulsions, etc. Cela ne peut être que l'œuvre du démon (194). Si l'on voit ces individus « possédés » en compagnie d'une femme, elle est accusée d'avoir usé de sortilèges. Jacques Sprenger, un inquisiteur du XV^e siècle a dit : « il ne faut pas davantage enfermer le diable dans des fioles si l'on veut échapper au bras séculier » (178). On voit bien que le lien entre la confection de remèdes et Satan est vite établi : alors que l'Eglise utilise le spirituel et ses prières, Satan soigne avec les poisons qui sortent de terre. D'autant que la proximité qu'ont ces femmes avec la nature est un héritage direct du paganisme que l'Eglise a toujours cherché à anéantir (204).

Les plantes recherchées par la sorcière, en plus d'être toxiques, ont une forte connotation ésotérique. C'est le cas par exemple de la mandragore que l'on utilise par superstition dans les philtres d'amour, les aphrodisiaques (176) ; ou des « quintessences d'ellébores » qui sont vendues pour la longévité (203). Les sorcières ont compris qu'en utilisant ces plantes, un nouveau monde s'ouvrait devant elles (182) : l'aconit trouble les sens, le *datura* ou la jusquiame entraînent un sommeil profond, provoquent les rêves et les hallucinations (91). Ce sont les drogues qui permettent d'aller aux sabbats (Figure 43), aussi appelés messes noires (178), nom que l'on a également donné aux cérémonies de pratiques occultes du XVII^e siècle. Voilà un autre lien entre sorciers et empoisonneurs. Les sabbats sont des cérémonies nocturnes durant lesquelles les sorcières se réunissent pour adorer le Diable, qu'elles ne peuvent voir qu'avec l'aide de ces plantes. L'alchimiste Porta, ou encore le médecin du pape Jules III au XVI^e siècle, mentionnent des onguents et pommades aux vertus assoupissantes trouvées chez les sorciers. La « pommade des sorciers » ou « *somniferum* » par exemple est composée d'opium et de jusquiame ou de belladone (192). Ce type d'onguent favorise un sommeil long (pouvant durer jusqu'à 36 h) et des rêves hallucinatoires que l'individu raconte avec une précision déconcertante à son réveil (91). Il n'est donc pas étonnant que l'on attribue des pouvoirs « magiques » à ces femmes qui savent manier les plantes les plus dangereuses et racontent des faits d'un autre monde. Dans son ouvrage intitulé « Magie naturelle », Porta énumère trois phases de l'empoisonnement :

- La première est la narcotisation
- La seconde est l'aliénation, celle qu'il nomme justement la magie naturelle
- La troisième est la mort (170)

La seconde phase, l'aliénation, correspond tout à fait aux états hallucinatoires et hystériques que les sorcières connaissent, cet « autre monde » qui peut potentiellement les faire basculer dans la dernière phase : la mort. Ces femmes connaissent les limites de leurs drogues, la dose nécessaire pour entrer en état de transe sans trépasser. C'est cette connaissance partagée des sorcières et empoisonneurs pour leurs poisons qui les a confondus dans l'esprit collectif. Cyrano de Bergerac, écrivain du XVIIe siècle, a d'ailleurs écrit dans une de ses tirades : « ceux que vous nommez et que vous condamnez comme sorciers, ce sont simplement des empoisonneurs » (195).



Figure 43 - Représentation de sorcières participant au sabbat (1510) (205)

Conclusion

Au XVI^e siècle, les personnalités italiennes s'invitent à la Cour (les Médicis, Mazarin, etc.), et avec elles, les récits qui font la réputation de leur pays. La population française est intriguée, même fascinée, par ce qui tourmente le peuple italien, cet art dans lequel ils excellent, celui des poisons. Le Dr. Lucien NASS rapporte une diatribe du XVII^e siècle à ce sujet qui compare la vengeance française à celle des italiens qui « est plus intelligente, [...] à force d'études et de travail ; ils ont composé des poisons si subtils et si déguisés, qu'ils trompent l'art et la capacité des médecins. » (176). Les grands poisons de cette période ont manifestement été appris des Italiens ; l'apothicaire Glaser s'est d'ailleurs rendu en Italie dans ce but. Nous avons, dans notre première partie, présenté le métier d'apothicaire au cours des XVI^e et XVII^e siècles afin de comprendre le contexte médical dans lequel il s'inscrit, notamment en matière de réglementations et connaissances autour des plantes. Bien que certaines pratiques archaïques persistent (la saignée particulièrement), l'époque moderne connaît des avancées médicales majeures, dans le domaine de la chirurgie par exemple avec Ambroise Paré. La profession d'apothicaire évolue elle aussi à partir du XVI^e siècle. Surveillée de près par la Faculté de Médecine, elle nécessite un apprentissage approfondi, théorique et pratique. L'évaluation de fin de cursus porte notamment sur la reconnaissance et l'utilisation des drogues puis la confection des remèdes. En parallèle, l'essor des Pharmacopées permet une circulation facilitée des connaissances sur ces drogues de France, mais aussi d'autres continents, rapportées par les Européens de leurs explorations. Ce sont les statuts, ces textes de loi qui régissent le métier, qui font évoluer la profession en la protégeant du charlatanisme et en la valorisant face aux métiers d'épiciers ou de parfumeurs. Ils différencient l'apothicaire par sa capacité à ne pas seulement vendre les drogues, mais aussi à les préparer (en accord avec un médecin) : une compétence inhérente à la profession qui nécessite un matériel approprié, proche de celui des alchimistes qui confectionnent toutes sortes de préparations. Ce sont d'ailleurs deux activités qui sont souvent liées, comme nous pouvons le voir dans notre troisième partie relatant l'Affaire des Poisons.

Bien que principalement composés d'éléments chimiques comme l'arsenic ou le mercure, les poisons végétaux se sont souvent érigés comme de remarquables adjuvants. Notre deuxième partie présente les plantes toxiques qui ont régulièrement composé ces poisons, ainsi que leurs effets. Parmi elles, certaines se démarquent, principalement le pavot qui fût sûrement utilisé davantage. La mandragore, la belladone, la jusquiame ou encore la stramoine sont également très prisées et constituent l'attribut des femmes sorcières dont nous parlons en troisième partie. Dans cette dernière, nous démontrons que les mélanges complexes de toxiques sont le point fort des empoisonneurs de l'époque. Ces associations ont considérablement compliqué les expertises des crimes supposés par empoisonnement. C'est le cas pour l'Affaire des Poisons que nous présentons, comme on peut le lire dans l'article 4 de l'édit de 1682 : « parce que les crimes qui se commettent par le poison sont non seulement les plus détestables et les plus dangereux de tous, mais encore les plus difficiles à découvrir » (169). Ce texte de loi, qui conclut finalement l'Affaire, est une amorce aux réglementations qui concernent les substances toxiques dont les pharmaciens sont garants aujourd'hui. L'étude de cette affaire s'est imposée car elle est assez représentative de la société des XVIe et XVIIe siècles. Elle implique, comme nous l'avons vu, tout un panel de classes sociales et prouve que le poison est une arme ubiquiste. En outre, les crimes par empoisonnement concernés sont dans la plupart des cas authentiques et documentés, ce qui nous a permis d'estimer les types de poisons manipulés. Sans permettre d'établir leurs formulations précises, nous avons pu reconnaître les poisons prépondérants et dresser une liste des plantes toxiques vraisemblablement usitées par une population préférentiellement féminine. La connaissance de ces plantes est un patrimoine que les femmes exploitent et auquel elles associent leurs croyances et superstitions, ce qui leur vaut le titre dépréciatif de « sorcière ». Or nous admettons dans notre troisième partie que ces femmes sorcières se révèlent être, finalement, des soignantes expérimentées qui ont appris de leurs ancêtres le savoir populaire des plantes, médicinales et vénéneuses. Elles exercent généralement pour ceux qui n'ont pas accès à la médecine : les populations de campagne et les femmes qui ont besoin de soins intimes.

Le corps médical s'intéresse néanmoins aux plantes toxiques pour leur capacité à soigner tout en évitant de divulguer leurs effets nocifs afin de prévenir une utilisation malveillante. Ambroise Paré a justement dit : « jamais homme n'eut mis la main à la plume, pour écrire sur les Venins, afin que nous n'eussions à combattre que les naturels de bêtes, parce que l'on peut mieux s'en garder que de ceux qui sont faits pas la malice des traîtres, méchants, bourreaux et empoisonneurs » (195). Aux côtés des sorcières, les apothicaires sont maîtres de la connaissance des plantes et sont paradoxalement souvent complices de leurs utilisations préjudiciables. Nous connaissons ensuite les devineresses, et surtout les alchimistes, qui ont pris conscience de leur pouvoir : le végétale recherché par Bachimont à Turin qui représente l'essence de la plante ne désignerait-il pas ce que l'on nomme aujourd'hui son « principe actif » ? Ils sont finalement les ancêtres de nos chimistes, qui cherchent à extraire et isoler les actifs des plantes pour en faire des poisons parfaits (176). Nous aurions pu traiter d'autres faits d'empoisonnements de la même période qui ont bouleversé la Cour de France comme ceux de Catherine de Médicis, cependant ces derniers ne sont pas avérés. Les fameux gants meurtriers de la régente noire ne sont probablement qu'une légende bâtie sur le compte des parfumeurs italiens de mauvaise réputation qui ont suivi leur souveraine en France, mais le doute subsiste. On pourrait émettre des interrogations sur le procédé d'empoisonnement des gants, tout comme on pourrait faire l'étude de ces poisons italiens si « subtils » que vantent les récits (182). Par ailleurs, il aurait été intéressant de faire l'étude de ces morts suspectes comme celle de Madame ou de Louis XIII, qui font encore débat. Les rumeurs parlent d'empoisonnement quand la médecine a tendance à leur attribuer une pathologie sous-jacente, mais qu'en est-il vraiment ? La toxicologie au XVIIe siècle n'en est qu'à ses débuts et il faudra attendre le XIX siècle pour qu'un maître en la matière fasse finalement la distinction entre intoxication aigue et maladie : Orfila, dans son célèbre « Traité des poisons » (195).

Bibliographie

1. française A. Dictionnaire de l'Académie française [Internet]. [cité 21 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9P3691>
2. Tout est poison et rien n'est sans poison; la dose seule fait [...] - Paracelse [Internet]. dicocitations.com. [cité 21 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.dicocitations.com/citations/citation-98117.php>
3. POISON : Etymologie de POISON [Internet]. [cité 21 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.cnrtl.fr/etymologie/poison>
4. MILLOT - MINARD VP. La France d'Ancien Régime - Pouvoirs et sociétés. ARMAND COLIN. 2018. (CURSUS).
5. CASSAN M. La France au XVIe siècle. Armand Colin. Malakoff; 2005. (Cursus).
6. Les huit guerres de religion (1562-1598) [Internet]. Musée protestant. [cité 9 janv 2022]. Disponible sur: <https://museeprotestant.org/notice/les-huit-guerres-de-religion-1562-1598/>
7. La monarchie d'ancien régime - Dissertation - NQNT 2 [Internet]. [cité 17 janv 2022]. Disponible sur: <https://www.ladissertation.com/Politique-et-International/Droit/La-monarchie-d'ancien-r%C3%A9gime-305848.html>
8. Larousse É. Ancien Régime - LAROUSSE [Internet]. [cité 17 janv 2022]. Disponible sur: https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Ancien_R%C3%A9gime/105343
9. Johannes Gutenberg - Invention de l'imprimerie (1454) [Internet]. [cité 7 mars 2022]. Disponible sur: <https://www.histoire-pour-tous.fr/inventions/307-invention-de-imprimerie.html>
10. Le Jardin de santé [Internet]. The Reader Wiki, Reader View of Wikipedia. [cité 28 févr 2022]. Disponible sur: https://thereaderwiki.com/fr/Le_Jardin_de_santé
11. PEREZ S. Histoire des médecins. Tempus. 2018.

12. La Médecine aux XVII et XVIII e siècles [Internet]. [cité 7 mars 2022]. Disponible sur: https://www.medarus.org/Medecins/MedecinsTextes/divers_institutions/medecine_4_17-18.html
13. SAIGNÉE : Définition de SAIGNÉE [Internet]. [cité 7 mars 2022]. Disponible sur: <https://www.cnrtl.fr/definition/saign%C3%A9e>
14. CLYSTÈRE : Définition de CLYSTÈRE [Internet]. [cité 7 mars 2022]. Disponible sur: <https://www.cnrtl.fr/definition/clyst%C3%A8re>
15. LAFONT O. Apothicaires et pharmaciens - L'histoire d'une conquête scientifique. John Libbey Eurotext. John Libbey Eurotext; 2021.
16. La Médecine de la Renaissance [Internet]. [cité 7 mars 2022]. Disponible sur: https://www.medarus.org/Medecins/MedecinsTextes/divers_institutions/medecine_3_renaissance.html
17. UROSCOPIE : Définition de UROSCOPIE [Internet]. [cité 28 févr 2022]. Disponible sur: <https://www.cnrtl.fr/definition/uroscopie>
18. La Médecine du IVe au XVe siècle [Internet]. [cité 1 mai 2022]. Disponible sur: https://www.medarus.org/Medecins/MedecinsTextes/divers_institutions/medecine_2_moyen-age.html
19. HUMEUR : Définition de HUMEUR [Internet]. [cité 2 mai 2022]. Disponible sur: <https://www.cnrtl.fr/definition/humeur>
20. Lefebvre T, Raynal C. Paracelse. Entre magie, alchimie et médecine : une vie de combat au temps de la Renaissance. *Revue d'Histoire de la Pharmacie*. 1996;84(311):407-10.
21. Universalis E. THÉORIE DES HUMEURS [Internet]. Encyclopædia Universalis. [cité 8 mars 2022]. Disponible sur: <https://www.universalis.fr/encyclopedie/theorie-des-humeurs/>
22. Banque d'images et de portraits — BIU Santé, Université Paris Cité [Internet]. [cité 2 avr 2022]. Disponible sur: <https://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/images/index.php?refphot=04059>

23. ASTROLOGIE : Définition de ASTROLOGIE [Internet]. [cité 7 mars 2022]. Disponible sur: <https://www.cnrtl.fr/definition/ASTROLOGIE>
24. GALÉNISTE : Définition de GALÉNISTE [Internet]. [cité 8 mars 2022]. Disponible sur: <https://www.cnrtl.fr/definition/gal%C3%A9niste>
25. La médecine et la guerre au XVIème siècle, un savant praticien: Ambroise Paré, Simone Mazauric* – Science, Travail & Environnement [Internet]. [cité 7 mars 2022]. Disponible sur: <https://revue-progressistes.org/2016/07/11/la-medecine-et-la-guerre-au-xvieme-siecle-un-savant-praticien-ambroise-pare-simone-mazauric/>
26. Perreault MM. La dose fait le poison. Can J Hosp Pharm. 2019;72(2):109-10.
27. Mourey JM. Masson P., Masson Mourey J. 2018, Similia similibus curantur ou la Théorie des Signatures, Challenge, n°69, p. 14-15. [cité 4 avr 2022]; Disponible sur: https://www.academia.edu/35842000/Masson_P_Masson_Mourey_J_2018_Similia_similibus_curantur_ou_la_Th%C3%A9orie_des_Signatures_Challenge_n_69_p_14_15
28. Banque d'images et de portraits — BIU Santé, Université Paris Cité [Internet]. [cité 4 avr 2022]. Disponible sur: <https://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/images/index.php?refphot=med130381x1901x08x0330>
29. @NatGeoFrance. Paracelse, le combat d'un médecin visionnaire [Internet]. National Geographic. 2018 [cité 8 mars 2022]. Disponible sur: <https://www.nationalgeographic.fr/histoire/paracelse-le-combat-dun-medecin-visionnaire>
30. ALCHIMIE : Définition de ALCHIMIE [Internet]. [cité 10 mars 2022]. Disponible sur: <https://www.cnrtl.fr/lexicographie/Alchimie>
31. André-Pontier L. Histoire de la pharmacie: origines, moyen age, temps modernes [Internet]. Paris O. Doin; 1900 [cité 21 mars 2022]. 792 p. Disponible sur: <http://archive.org/details/histoiredelaphar00andruoft>
32. Universalis E. ANDRÉ VÉSALE [Internet]. Encyclopædia Universalis. [cité 10 mars 2022]. Disponible sur: <https://www.universalis.fr/encyclopedie/andre-vesale/>

33. Banque d'images et de portraits — BIU Santé, Université Paris Cité [Internet]. [cité 2 avr 2022]. Disponible sur: <https://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/images/index.php?refphot=00676>
34. Larousse É. Définitions : épidémiologie - Dictionnaire de français Larousse [Internet]. [cité 3 mai 2022]. Disponible sur: <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9pid%C3%A9miologie/30371>
35. APOTHICAIRE : Définition de APOTHICAIRE [Internet]. [cité 11 mars 2022]. Disponible sur: <https://www.cnrtl.fr/definition/apothicaire>
36. Boileau É, lx L. Les métiers sous l'Ancien Régime. :13.
37. DicoLatin - Correspondance pour APOTHECARI [Internet]. [cité 16 mars 2022]. Disponible sur: <https://www.dicolatin.com/Latin/Lemme/0/APOTHECARI/index.html>
38. Fialon C. Histoire des mots « Pharmacien » et « Apothicaire ». Revue d'Histoire de la Pharmacie. 1920;8(28):262-9.
39. Banque d'images et de portraits — BIU Santé, Université Paris Cité [Internet]. [cité 2 avr 2022]. Disponible sur: <https://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/images/index.php?refphot=00491>
40. Franklin A (1830 1917) A du texte. Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le treizième siècle / par Alfred Franklin,... ; avec une préface de M. E. Levasseur,... [Internet]. 1906 [cité 16 mars 2022]. Disponible sur: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5725179h>
41. Devaux G. Pro Laurea Magistrali : le chef-d'œuvre d'un apothicaire normand du XVIIIe siècle. Revue d'Histoire de la Pharmacie. 2002;90(336):569-76.
42. La signification de pharmakeia en grec est enchantements en français | Bible :: EMCI TV [Internet]. [cité 23 mars 2022]. Disponible sur: <https://emciv.com/bible/strong-biblique-grec-pharmakeia-5331.html>
43. Labrude P. Les « apothicaires de la peste » à Nancy aux XVIIe et XVIIIe siècles. Revue d'Histoire de la Pharmacie. 2006;94(349):45-54.
44. Universalis E. NICOLAS LÉMERY [Internet]. Encyclopædia Universalis. [cité 23 mars 2022]. Disponible sur: <https://www.universalis.fr/encyclopedie/nicolas-lemery/>

45. Pharmacopée universelle, contenant toutes les compositions de pharmacie qui sont en usage dans la médecine ... Par Nicolas Lemery,... Seconde édition revûe... | Gallica [Internet]. [cité 31 mars 2022]. Disponible sur: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k98189048.textelimage>
46. Gauvin B, Jacquemard C, Lucas-Avenel MA. L' *Hortus sanitatis* : transmission et réorganisation de la matière encyclopédique au xv^e siècle. *Revue d'Histoire des Textes*. janv 2012;7:353-69.
47. Banque d'images et de portraits — BIU Santé, Université Paris Cité [Internet]. [cité 30 mars 2022]. Disponible sur: <https://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/images/index.php?refphot=01007>
48. BIU Santé, Paris : Exposition virtuelle - Gaston Guibourt et les quinquinas : Des quinquinas à la quinine [Internet]. [cité 31 mars 2022]. Disponible sur: https://www.biusante.parisdescartes.fr/guibourt/exposition_guibourt_1.htm
49. LEMONNIER C. Le grand livre des guérisseuses: leurs pouvoirs, leurs secrets, leur histoire. Paris: L'iconoclaste; 2020.
50. Koźluk M. Se nourrir et se soigner : jardin et médecine pratique aux XVIe et XVIIe siècles. *Seizième Siècle*. 2012;8(1):209-25.
51. INFUSER : Définition de INFUSER [Internet]. [cité 5 avr 2022]. Disponible sur: <https://www.cnrtl.fr/definition/infuser>
52. DÉCOCTION : Définition de DÉCOCTION [Internet]. [cité 5 avr 2022]. Disponible sur: <https://www.cnrtl.fr/definition/d%C3%A9coction>
53. Devaux G. Quelques aspects de la médecine et de la pharmacie au XVIe siècle à travers la « Pharmacopée des Dogmatiques » de Joseph du Chesne [Sieur de la Violette, conseiller et médecin du Roy]. *Revue d'Histoire de la Pharmacie*. 1969;57(200):271-84.
54. Barreto S. Constantinople : quelles sont les raisons de la chute de l'Empire romain d'Orient ? [Internet]. *Geo.fr*. 2019 [cité 24 avr 2022]. Disponible sur: <https://www.geo.fr/histoire/constantinople-quelles-sont-les-raisons-de-la-chute-de-lempire-romain-dorient-197052>

55. Larousse É. grandes découvertes - LAROUSSE [Internet]. [cité 27 avr 2022]. Disponible sur: https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/grandes_d%C3%A9couvertes/40401
56. Julien G. Les explorateurs en Afrique au début du XIXe siècle: l'exemple des voyages de Mungo Park et Gaspard Théodore Mollien. 2014;149.
57. Universalis E. DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE PAR COLOMB [Internet]. Encyclopædia Universalis. [cité 24 avr 2022]. Disponible sur: <https://www.universalis.fr/encyclopedie/decouverte-de-l-amerique-par-colomb/>
58. TRANSE : Définition de TRANSE [Internet]. [cité 27 avr 2022]. Disponible sur: <https://www.cnrtl.fr/definition/transe>
59. Grenand P, Grenand F. A-9 Les médecines amérindiennes. :13.
60. BOUMEDIENNE S. L'appropriation des plantes médicinales américaines par les Européens (1570-1750) [Internet]. Université de Lorraine; 2013. Disponible sur: http://docnum.univ-lorraine.fr/prive/DDOC_T_2013_0345_BOUMEDIENE.pdf
61. Keck F. L'histoire de la conquête par les plantes. Révolutions épistémologiques et pharmacologiques. *Gradhiva Revue d'anthropologie et d'histoire des arts*. 6 déc 2017;(26):210-21.
62. Le Voyage des plantes et les Grandes Découvertes (XVe-XVIIe siècle). La première mondialisation agricole. [Internet]. Editions Chandeigne. 2016 [cité 28 avr 2022]. Disponible sur: <https://editionschandeigne.fr/le-voyage-des-plantes/>
63. PELT JM. Carnets de voyage d'un botaniste. FAYARD; 2013.
64. MARTEL C. Datura stramonium, une plante hallucinogène émergente en France [Internet]. [Lille]: Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de Lille; 2012. Disponible sur: <https://pepite-depot.univ-lille2.fr/nuxeo/site/esupversions/74c5552e-900c-44f0-ac63-4a6b3c71a0d1>
65. Maldonado MR. Peumus boldus M.: de la botanique à la thérapeutique: état des connaissances en 2012. :109.
66. Monographie - Atropine sulfate - Stabilis 4.0 [Internet]. [cité 20 sept 2021]. Disponible sur: <https://www.stabilis.org/Monographie.php?IdMolecule=121>

67. Mescaline. In: Wikipédia [Internet]. 2021 [cité 20 sept 2021]. Disponible sur: <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Mescaline&oldid=186133853>
68. René DSY. UE : SYNTHÈSE, INTERET ET VALORISATION DES METABOLITES SECONDAIRES ECUE: BIOSYNTHESE DES METABOLITES SECONDAIRES (COURS). :33.
69. Evans WC. Trease and Evans Pharmacognosy. n°16. SAUNDERS Elsevier; 2009.
70. Othman L, Sleiman A, Abdel-Massih RM. Antimicrobial Activity of Polyphenols and Alkaloids in Middle Eastern Plants. *Front Microbiol*. 15 mai 2019;10:911.
71. ROLAND JC. Des Plantes et des Hommes. Vuibert. Paris; 2002.
72. Muniz MN. Synthèse d'alcaloïdes biologiquement actifs: la (+)-anatoxine-a et la (-)-camptothécine. :195.
73. Zagatti P. Les phéromones aphrodisiaques dans le comportement sexuel des Lépidoptères. *Bulletin de la Société entomologique de France*. 1985;90(5):1256-66.
74. Universalis E. SOLANACÉES [Internet]. *Encyclopædia Universalis*. [cité 11 mai 2022]. Disponible sur: <https://www.universalis.fr/encyclopedie/solanacees/>
75. Kohnen-Johannsen KL, Kayser O. Tropane Alkaloids: Chemistry, Pharmacology, Biosynthesis and Production. *Molecules*. 22 févr 2019;24(4):796.
76. Scientific Opinion on Tropane alkaloids in food and feed | EFSA [Internet]. [cité 11 mai 2022]. Disponible sur: <https://www.efsa.europa.eu/de/efsajournal/pub/3386>
77. Authority (EFSA) EFS, Binaglia M, Baert K, Schutte M, Serafimova R. Overview of available toxicity data for calystegines. *EFSA Journal*. 2019;17(1):e05574.
78. Physiologie des systèmes intégrés, les principes et fonctions - Rôles des systèmes sympathiques et parasympathiques [Internet]. [cité 13 mai 2022]. Disponible sur: <https://ressources.unisciel.fr/physiologie/co/grain5b5c.html>
79. Syndrome anticholinergique [Internet]. [cité 13 mai 2022]. Disponible sur: <https://www.sfm.u.org/toxin/SYNDROME/ANTICOLI.HTM>
80. Mandragore [Internet]. [cité 23 mai 2022]. Disponible sur: <http://www.floretox.fr/Mandragore.htm>

81. *Mandragora officinarum* L. [Internet]. Toxiplante. [cité 4 oct 2021]. Disponible sur: <https://www.toxiplante.fr//monographies/mandragore.html>
82. Simon N. Le poison dans l'histoire: crimes et empoisonnements par les végétaux. 2003.
83. Search media - Wikimedia Commons [Internet]. [cité 1 juin 2022]. Disponible sur:
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?search=Mandragora%20officinarum&title=Special%3AMediaSearch>
84. SUBIRANA J. La mauvaise santé par les plantes. FAGE; 2020. (*Dilaceratic Corporis*).
85. Chidiac EJ, Kaddoum RN, Fuleihan SF. *Mandragora*: Anesthetic of the Ancients. *Anesthesia & Analgesia*. déc 2012;115(6):1437-41.
86. BIRLOUEZ E. Histoire des poisons, des empoisonnements et des empoisonneurs. Rennes: Ouest-France; 2016.
87. IBN BUTLÂN , *Tacuinum sanitatis* [Internet]. [cité 24 mai 2022]. Disponible sur: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b105072169>
88. Fleurentin J. Des plantes toxiques qui soignent. Ouest-France; 2011.
89. Mion M. From "Circe's Root" to "Spongia Soporifera": The Role of the Mandrake as True Anesthetic of Ancient Times. *Journal of Anesthesia History*. oct 2017;3(4):128-33.
90. PubChem. (-)-Scopolamine [Internet]. [cité 7 juin 2022]. Disponible sur: <https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/compound/5184>
91. GILBERT E. Les plantes magiques et la sorcellerie. MOULINS; 1899.
92. Teyssou R. Dictionnaire mémorable des remèdes d'autrefois. L'harmattan. 2007.
93. Jusquiame noire [Internet]. [cité 7 juin 2022]. Disponible sur: <http://www.floretox.fr/Jusquiame%20noire.htm>
94. *Hyoscyamus niger* L. [Internet]. Toxiplante. [cité 4 oct 2021]. Disponible sur: <https://www.toxiplante.fr//monographies/jusquiame.html>

95. Jusquiamé noire — WikiPhyto [Internet]. [cité 7 juin 2022]. Disponible sur: http://www.wikiphyto.org/wiki/Jusquiamé_noire#Description_et_habitat
96. FOURNIER PV. Dictionnaire des plantes médicinales et vénéneuses de France. Omnibus; 1947.
97. Search media - Wikimedia Commons [Internet]. [cité 1 juin 2022]. Disponible sur: <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?search=hyoscyamus+niger&title=Spécial%3AMediaSearch&go=Go>
98. Atropa belladonna L. [Internet]. Toxiplante. [cité 7 oct 2021]. Disponible sur: <https://www.toxiplante.fr//monographies/belladone.html>
99. Belladone [Internet]. [cité 8 juin 2022]. Disponible sur: <http://www.floretox.fr/Belladone.htm>
100. Search media - Wikimedia Commons [Internet]. [cité 1 juin 2022]. Disponible sur: <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?search=atropa+belladonna&title=Spécial%3AMediaSearch&go=Go>
101. BELLADONE - plante à baies toxique [Internet]. Centre Antipoison de Lille. 2021 [cité 11 juin 2022]. Disponible sur: <https://www.cap.chu-lille.fr/2021/01/26/belladone/>
102. Belladone — WikiPhyto [Internet]. [cité 8 juin 2022]. Disponible sur: <http://www.wikiphyto.org/wiki/Belladone>
103. GILBERT E. Essai historique sur les poisons. 1868^e éd. Hachette livre - BNF;
104. Douce amère [Internet]. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: <http://www.floretox.fr/Douce%20amere.htm>
105. Solanum dulcamara L. [Internet]. Toxiplante. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: https://www.toxiplante.fr//monographies/morelle_douce.html
106. Morelle noire [Internet]. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: <http://www.floretox.fr/Morelle%20noire.htm>

107. *Solanum nigrum* L. [Internet]. Toxiplante. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: https://www.toxiplante.fr//monographies/morelle_noire.html
108. Morelle noire — WikiPhyto [Internet]. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: http://www.wikiphyto.org/wiki/Morelle_noire
109. Douce-amère — WikiPhyto [Internet]. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: <http://www.wikiphyto.org/wiki/Douce-am%C3%A8re>
110. Stüber K. English: Illustration of bittersweet (*Solanum dulcamara*). [Internet]. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Illustration_Solanum_dulcamara0.jpg
111. Sturm JG. *Solanum nigrum* L. [Internet]. 1796 [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Solanum_nigrum_Sturm16.jpg
112. Solanidine - an overview | ScienceDirect Topics [Internet]. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.sciencedirect.com/topics/agricultural-and-biological-sciences/solanidine>
113. VALNET J. La phytothérapie: se soigner par les plantes. Vigot; 2001.
114. BULLIARD P. Histoire des plantes vénéneuses et suspectes de la France. 1784^e éd. Paris: Imprimerie de Monsieur;
115. Grande ciguë [Internet]. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: <http://www.floretox.fr/Grande%20cigue.htm>
116. *Conium maculatum* L. [Internet]. Toxiplante. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: https://www.toxiplante.fr//monographies/grande_cigue.html
117. Search media - Wikimedia Commons [Internet]. [cité 1 juin 2022]. Disponible sur: <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?search=conium+maculatum&title=Special%3AMediaSearch&go=Go>
118. Ciguë tachetée — WikiPhyto [Internet]. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: http://www.wikiphyto.org/wiki/Cigu%C3%AB_tachet%C3%A9e
119. Aconit tue loup [Internet]. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: <http://www.floretox.fr/Aconit%20tue%20loup.htm>

120. Aconit napel — WikiPhyto [Internet]. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: http://www.wikiphyto.org/wiki/Aconit_napel
121. Aconit napel [Internet]. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: <http://www.floretox.fr/Aconit%20napel.htm>
122. Flora von Deutschland Österreich und der Schweiz (1885) [Internet]. [cité 18 nov 2021]. Disponible sur: <http://www.biolib.de/thome/index.html>
123. Gustav K C; Senn. Alpen-Flora : Westalpen / von G. Senn ; mit 144 farbigen Tafeln nach am Standorte gemalten Aquarellen von C. Kaftner. [Internet]. [object HTMLTableCellElement] [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Alpen-Flora_\(Page_15\)_BHL10387229.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Alpen-Flora_(Page_15)_BHL10387229.jpg)
124. Aconitum napellus L. [Internet]. Toxiplante. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.toxiplante.fr//monographies/aconit.html>
125. CORNEVIN C. Des plantes vénéneuses et des empoisonnements qu'elles déterminent. Paris: Librairie de Firmin-Didot et Cie; 1887.
126. TIERCHANT H. Ces Plantes qui ont marqué l'Histoire. Ulmer. Paris; 2016.
127. Hétéroside — acadpharm [Internet]. [cité 1 juin 2022]. Disponible sur: <https://dictionnaire.acadpharm.org/w/H%C3%A9t%C3%A9roside>
128. Search media - Wikimedia Commons [Internet]. [cité 1 juin 2022]. Disponible sur: <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?search=h%C3%A9t%C3%A9roside&title=Special%3AMediaSearch&go=Go>
129. Cardiotonique — acadpharm [Internet]. [cité 2 juin 2022]. Disponible sur: <https://dictionnaire.acadpharm.org/w/Cardiotonique>
130. Digitaliques [Internet]. [cité 2 juin 2022]. Disponible sur: <https://pharmacomedicale.org/medicaments/par-specialites/item/digitaliques>
131. Hellebores [Internet]. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: <http://www.floretox.fr/Hellebores.htm>
132. Helleborus spp. (H. niger L., H.foetidus L.) [Internet]. Toxiplante. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.toxiplante.fr//monographies/hellebore.html>

133. Search media - Wikimedia Commons [Internet]. [cité 3 juin 2022]. Disponible sur:
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?search=Helleborus%20foetidus&title=Special%3AMediaSearch>
134. Scille maritime [Internet]. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur:
<http://www.floretox.fr/Scille%20maritime.htm>
135. Scille — WikiPhyto [Internet]. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur:
<http://www.wikiphyto.org/wiki/Scille>
136. Urginea maritima L. BAKER [Internet]. Toxiplante. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.toxiplante.fr//monographies/scille.html>
137. Max B Wilhelm; Gürke, M; Köhler, FE; Pabst, G; Schellenberg, G; Vogtherr. Deutsch: Weiße Meerzwiebel. A B Theile der Pflanze in natürlicher Grösse. 1. Blüthe im Längsschnitte, etwas vergrössert; 2. Staubgefässe, vergrössert; 3. Pollen, desgl.; 4. Stempel, desgl.; 5. Fruchtknoten im Querschnitt, desgl. [Internet]. 1890 [cité 17 nov 2022]. Disponible sur:
[https://commons.wikimedia.org/wiki/File:K%C3%B6hler%27s_Medizinal-Pflanzen_in_naturgetreuen_Abbildungen_mit_kurz_erl%C3%A4uterndem_Texte_\(Plate_162\)__\(8232809484\).jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:K%C3%B6hler%27s_Medizinal-Pflanzen_in_naturgetreuen_Abbildungen_mit_kurz_erl%C3%A4uterndem_Texte_(Plate_162)__(8232809484).jpg)
138. Bonnemain B. La thériaque à l'époque moderne (XVIIe au XXe siècle). Revue d'Histoire de la Pharmacie. 2010;97(367):301-10.
139. Cho KS, Lim Y ran, Lee K, Lee J, Lee JH, Lee IS. Terpenes from Forests and Human Health. ToxicolRes. 15 avr 2017;33(2):97-106.
140. Terpène — acadpharm [Internet]. [cité 1 juin 2022]. Disponible sur:
<https://dictionnaire.acadpharm.org/w/Terp%C3%A8ne>
141. Tholl D. Biosynthesis and biological functions of terpenoids in plants. Adv Biochem Eng Biotechnol. 2015;148:63-106.
142. Paduch R, Kandefler-Szerszeń M, Trytek M, Fiedurek J. Terpenes: substances useful in human healthcare. Arch Immunol Ther Exp (Warsz). oct 2007;55(5):315-27.

143. Search media - Wikimedia Commons [Internet]. [cité 1 juin 2022]. Disponible sur:
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?search=isopr%C3%A8ne&title=Special%3AMediaSearch&go=Go>
144. If [Internet]. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: <http://www.floretox.fr/If.htm>
145. If - Accueil [Internet]. [cité 16 janv 2023]. Disponible sur:
<https://smartjardin.univ-rouen.fr/fiche.php?id=94>
146. Search media - Wikimedia Commons [Internet]. [cité 1 juin 2022]. Disponible sur:
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?search=taxus+baccata&title=Special%3AMediaSearch&go=Go>
147. If d'Europe — WikiPhyto [Internet]. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur:
http://www.wikiphyto.org/wiki/If_d%E2%80%99Europe
148. Taxus baccata L. [Internet]. Toxiplante. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur:
<https://www.toxiplante.fr//monographies/if.html>
149. Daphne mezereum L. [Internet]. Toxiplante. [cité 3 juin 2022]. Disponible sur:
https://www.toxiplante.fr//monographies/bois_gentil.html
150. Le bois gentil [Internet]. [cité 3 juin 2022]. Disponible sur:
<http://www.floretox.fr/Le%20bois%20gentil.htm>
151. Bois-gentil — WikiPhyto [Internet]. [cité 3 juin 2022]. Disponible sur:
<http://www.wikiphyto.org/wiki/Bois-gentil>
152. PubChem. Daphnetoxin [Internet]. [cité 3 juin 2022]. Disponible sur:
<https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/compound/119454>
153. Sabine [Internet]. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur:
<http://www.floretox.fr/Sabine.htm>
154. Sabine — WikiPhyto [Internet]. [cité 26 oct 2022]. Disponible sur:
http://www.wikiphyto.org/wiki/Sabine#Indications_de_la_plante_enti.C3.A8re_.28phytoth.C3.A9rapie.29

155. *Juniperus sabina* L. [Internet]. Toxiplante. [cité 26 oct 2022]. Disponible sur: <https://www.toxiplante.fr//monographies/genevrier.html>
156. File:Juniperus sabina - Köhler–s Medizinal-Pflanzen-212.jpg - Wikimedia Commons [Internet]. [cité 26 oct 2022]. Disponible sur: https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Juniperus_sabina_-_K%C3%B6hler%E2%80%93s_Medizinal-Pflanzen-212.jpg
157. PELT JM. Drogues et plantes magiques. FAYARD; 1983.
158. *Papaver somniferum* L. [Internet]. Toxiplante. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.toxiplante.fr//monographies/pavot.html>
159. Pavot [Internet]. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: <http://www.floretox.fr/Pavot.htm>
160. Pavot à opium — WikiPhyto [Internet]. [cité 17 nov 2022]. Disponible sur: http://www.wikiphyto.org/wiki/Pavot_%C3%A0_opium
161. Chernilevsky G. English: Opium poppy (*Papaver somniferum*), unripe fruits (capsules seed). Fruit exuding white latex from a scratches. [Internet]. 2021 [cité 20 nov 2022]. Disponible sur: https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Papaver_somniferum_2021_G3.jpg
162. *Opiacés : Les points essentiels [Internet]. [cité 20 nov 2022]. Disponible sur: <https://pharmacomedicale.org/medicaments/par-specialites/item/opiaces-les-points-essentiels>
163. Opium, opiacés, opioïdes [Internet]. [cité 20 nov 2022]. Disponible sur: <https://tice.ac-montpellier.fr/ABCDORGA/Famille4/OPIUM.htm>
164. Protocole de traitement de l'intoxication aiguë aux opioïdes | Toxicologie clinique [Internet]. INSPQ. [cité 20 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.inspq.qc.ca/toxicologie-clinique/protocole-de-traitement-de-l-intoxication-aigue-aux-opioides>
165. *Datura stramonium* L. [Internet]. Toxiplante. [cité 7 oct 2021]. Disponible sur: <https://www.toxiplante.fr//monographies/datura.html>

166. Datura [Internet]. [cité 30 mai 2022]. Disponible sur: <http://www.floretox.fr/Datura.htm>
167. Search media - Wikimedia Commons [Internet]. [cité 1 juin 2022]. Disponible sur: <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?search=datura+stramonium&title=Special%3AMediaSearch&go=Go>
168. Stramoine — WikiPhyto [Internet]. [cité 30 mai 2022]. Disponible sur: <http://www.wikiphyto.org/wiki/Stramoine>
169. QUETEL C. L’Affaire des Poisons: Crime, sorcellerie et scandale sous le règne de Louis XIV. Tallandier. 2021. (TEXTO).
170. LELEUX C. Le Poison à travers les âges. Paris: Librairie Alphonse LEMERRE; 1923. (Monde et Science).
171. WALCH A. La Marquise de Brinvilliers. Perrin; 2010.
172. Petitfils JC. L’affaire des Poisons. Place des éditeurs; 2013. 179 p.
173. Ravaisson FNM. Archives de la Bastille. A. Durand et Pedone-Lauriel; 1870. 532 p.
174. Delaunay P. Des plus notables apothicaires de la Suisse: Hæfliger, Biographikon bemerkenswerter Apotheker in der Schweiz. Revue d’Histoire de la Pharmacie. 1948;36(121):331-2.
175. Jaussaud P. L’aube du jardin royal. In: Pharmaciens au Muséum: Chimistes et naturalistes [Internet]. Paris: Publications scientifiques du Muséum; 2019 [cité 26 oct 2022]. p. 29-59. (Archives). Disponible sur: <http://books.openedition.org/mnhn/1855>
176. NASS L. Les Empoisonnements sous Louis XIV, 1679-1682. Paris: Georges CARRE et C. NAUD; 1898.
177. Universalis E. QUESTION PRÉPARATOIRE & QUESTION PRÉALABLE [Internet]. Encyclopædia Universalis. [cité 26 oct 2022]. Disponible sur: <https://www.universalis.fr/encyclopedie/question-preparatoire-et-question-prealable/>
178. LABARRIERE D. Le bûcher des sorcières: les plus grands procès de sorcellerie de l’Histoire décryptés. Pygmalion; 2020.

179. Deutsch: Die Marquise de Brinvilliers wird gefoltert Français : La Marquise de Brinvilliers subit la Question English: The Marquise de Brinvilliers being tortured before her beheading..Polski: Toca. Italiano: Marie-Madeleine d'Aubray durante la tortura.日本語: 自白するように水責めの拷問されるド・ブランヴィリエ侯爵夫人.水責めにされるド・ブランヴィリエ侯爵夫人.Português: A Marquesa de Brinvilliers, sendo submetida ao suplício da água, presa a um cavalete. A tortura é uma das mais cruéis forma de violência, deixando seqüelas psico-emocionais, muitas vezes, irreversíveis em um indivíduo. Foi amplamente utilizada no período da inquisição para arrancar confissões de supostos infiéis da igreja católica, e por ditaduras militares para conseguir extrair informações de inimigos políticos.Русский: Пытка питьем маркизы де Бренвилье.Svenska: Markisinnan av Brinvilliers torteras.Dansk: Markise de Brinvilliers, bliver tortureret.Galego: A marquesa de Brinvilliers sometida a tortura por auga. [Internet]. [cité 26 oct 2022]. Disponible sur: https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Marquise_de_Brinvilliers.jpg
180. Brun CL. English: Portrait of Marie Madeleine Marguerite d'Aubray, Marchioness of Brinvilliers [Internet]. 1676 [cité 26 oct 2022]. Disponible sur: <https://commons.wikimedia.org/wiki/File:MarieMadeleinedAubray.jpg>
181. BUGNON; DOYON, FOURNIE; PORRET; TILLIER; VIRGILI; GAUVARD FJPM AFC. Présümées coupables. Paris: L'iconoclaste; Archives Nationales; 2016.
182. Gabriel Legué. Médecins et empoisonneurs au XVIIe siècle / G. Legué [Internet]. Bibliothèque-Charpentier; 1895 [cité 14 nov 2022]. 304 p. Disponible sur: <http://archive.org/details/mdecinsetempois00legugooog>
183. française A. Dictionnaire de l'Académie française [Internet]. [cité 7 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A1V0032-01>
184. Coypel A (1661 1722) G. Le portrait de La Voisin : [estampe] [Internet]. Gallica. [cité 11 nov 2022]. Disponible sur: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84054230>
185. Accidents caused by the use of green arsenic, 1859 [Internet]. [cité 16 nov 2022]. Disponible sur: https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Accidents_caused_by_the_use_of_green_arsenic,_1859_Wellcome_L0075299.jpg

186. Malvost H de. French: Messe NoireBlack Masstitle QS:P1476,fr:"Messe Noire" [Internet]. 1895 [cité 9 nov 2022]. Disponible sur: <https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Messenoire.jpg>
187. L'affaire des poisons [Internet]. justice.gouv.fr. [cité 9 nov 2022]. Disponible sur: <http://www.justice.gouv.fr/histoire-et-patrimoine-10050/proces-historiques-10411/laffaire-des-poisons-24442.html>
188. Chastillon C. Français : Hôtel de Ville de Paris et la place de grève sous le règne de Henri IV. D'après le dessin de Claude Chastillon, gravure de Matthäus Merian, Boisseau 1645. [Internet]. 1610 [cité 11 nov 2022]. Disponible sur: <https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Maisondeville.jpg>
189. Kahn E. Fr. Funck-Brentano, Le Drame des Poisons. Etude sur la société du XVII e siècle et plus particulièrement la cour de Louis XIV, d'après les Archives de la Bastille, Paris, 1899. Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine. 1899;1(6):607-9.
190. author A inconnuUnknown. Edit du roy, 1682title QS:P1476,fr:"Edit du roy, 1682" [Internet]. 1682 [cité 11 nov 2022]. Disponible sur: [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Edit_du_roy_pour_la_punition_des_devins_magiciens_sorciers_empoisonneurs_1682_-_Archives_nationales_\(France\).jpg?uselang=fr](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Edit_du_roy_pour_la_punition_des_devins_magiciens_sorciers_empoisonneurs_1682_-_Archives_nationales_(France).jpg?uselang=fr)
191. Lafont O, Van Robaeys C. La pratique de l'art de l'apothicaire au XVIIe siècle : information fournie par deux inventaires après décès. Revue d'Histoire de la Pharmacie. 1992;80(295):453-66.
192. Robert M. Les empoisonnements criminels au 16e siècle [Internet]. Lyon A. Storck; 1903 [cité 14 nov 2022]. 110 p. Disponible sur: <http://archive.org/details/leempoisonnemen00robeuoft>
193. Lebrecht A JB; Meunier; Olivier, GA; Reinold, Johann. N° 46. CATI ĨHARIDE , ũtnth [Internet]. 1789 [cité 16 nov 2022]. Disponible sur: [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Entomologie,_ou,_Histoire_naturelle_des_insectes_\(No._46_Cantharide_Pl._I\)_\(8112719600\).jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Entomologie,_ou,_Histoire_naturelle_des_insectes_(No._46_Cantharide_Pl._I)_(8112719600).jpg)
194. GILBERT E. Philtres, Charmes, Poisons: Antiquité, Moyen-âge, Renaissance, Temps modernes. Paris: Gutemberg Reprint; 1880.

195. MASSON A. La sorcellerie et la science des poisons au XVIIe siècle. Hachette et Cie. Paris; 1904.

196. A. Pare, Les oeuvres: a clyster [Internet]. [cité 21 nov 2022]. Disponible sur: https://commons.wikimedia.org/wiki/File:A._Pare,_Les_oeuvres;_a_clyster_Wellcome_L0013154.jpg

197. Bayle A. Thériaque et triacleurs chez Pierre-André Mathiole. In: Voinier S, Winter G, éditeurs. Poison et antidote dans l'Europe des XVIe et XVIIe siècles [Internet]. Arras: Artois Presses Université; 2020 [cité 21 nov 2022]. p. 34-48. (Lettres et civilisations étrangères). Disponible sur: <http://books.openedition.org/apu/8978>

198. Giacomotto-Charra V. « Ô boisson magnanime ! Ô peste généreuse ! » Ambiguïtés et difficultés du discours sur les poisons naturels dans la seconde moitié du XVIe siècle en France. In: Voinier S, Winter G, éditeurs. Poison et antidote dans l'Europe des XVIe et XVIIe siècles [Internet]. Arras: Artois Presses Université; 2020 [cité 21 nov 2022]. p. 16-33. (Lettres et civilisations étrangères). Disponible sur: <http://books.openedition.org/apu/8968>

199. Spherical bezoar stone from unknown animal, 1551-1750 [Internet]. [cité 21 nov 2022]. Disponible sur: https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Spherical_bezoar_stone_from_unknown_animal,_1551-1750_Wellcome_L0058457.jpg

200. NEUVAINE : Définition de NEUVAINE [Internet]. [cité 14 nov 2022]. Disponible sur: <https://www.cnrtl.fr/definition/neuvaine>

201. Demartini AE. La figure de l'empoisonneuse : De Marie Lafarge à Violette Nozière. In: Cadiet L, Chauvaud F, Gauvard C, Schmitt Pantel P, Tsikounas M, éditeurs. Figures de femmes criminelles : De l'Antiquité à nos jours [Internet]. Paris: Éditions de la Sorbonne; 2021 [cité 15 nov 2022]. p. 27-39. (Homme et société). Disponible sur: <http://books.openedition.org/psorbonne/73427>

202. TATOUEIX L. L'avortement en France à l'époque moderne. Entre normes et pratiques (mi-XVIe siècle-1791). [Internet]. Université de Rouen; 2018 [cité 9 nov 2022]. Disponible sur: <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02093000/document>

203. Guitard EH. A propos de l'affaire des poisons : Dr. R.Goulard, in Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine, 1914. Revue d'Histoire de la Pharmacie. 1914;2(12):183-5.



204. MICHELET J. La Sorcière. Paris: VEGA; 1862.

205. Grien HB. The Witches' Sabbath [Internet]. 1510 [cité 27 nov 2022]. Disponible sur:

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:The_Witches%27_Sabbath_MET_DP826750.jpg

DEMANDE D'IMPRIMATUR

Date de soutenance : 17/02/2023

| | |
|---|--|
| <p align="center">DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE</p> <p>présenté par : LAURENT Lea.</p> <p><u>Sujet</u> : Poisons et société en France aux XVIe et XVIIe siècles</p> <p><u>Jury</u> :</p> <p>Président : Marie-Noëlle Vaultier, Enseignant-chercheur hdr. Directeur : Bruno Maes, Enseignant-chercheur hdr au cruhl et maître de conférences hdr en histoire moderne. Co-directeur : Marie Socha, Enseignant-chercheur et praticien hospitalier au chru de nancy. Juges : Jérémie Py, Pharmacien d'officine.</p> | <p align="center">Vu,</p> <p>Directeur de thèse : Bruno Maes, visa de validation le 18/01/2023.</p> <p>Président de jury : Marie-Noëlle Vaultier, visa de validation le 18/01/2023.</p> <p>Référent des thèses d'exercice, visa de validation le 18/01/2023.</p> |
| <p align="center">Vu et approuvé,</p> <p align="center">Doyen de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Lorraine,</p> <p align="center">Pr. Raphaël DUVAL</p>  | <p align="center">Vu,</p> <p align="center">La Présidente de l'Université de Lorraine,</p> <p align="center">Hélène BOULANGER</p>  <p>N° d'enregistrement : 12853 C</p> |

N° d'identification :

TITRE

Poisons et société en France aux XVIe et XVIIe siècles

Thèse soutenue le 17/02/2023

Par Léa Laurent

RESUME :

L'Homme côtoie les végétaux depuis les débuts de l'humanité. Il a appris à les reconnaître et les utiliser au fil du temps, parfois à ses dépens. Ses expériences lui ont permis de différencier les plantes qui peuvent le nourrir ou le soigner de celles qui peuvent lui nuire : les plantes toxiques. Malgré leurs pouvoirs délétères, certaines d'entre elles possèdent des propriétés intéressantes sur le plan médical lorsqu'elles sont utilisées à juste dose. Les connaissances acquises, indispensables à leur utilisation, se transmettent de générations en générations via la culture orale. Elles se démocratisent avec l'arrivée de l'imprimerie à partir du XVe siècle et deviennent une compétence médicale que s'approprient les communautés de médecins puis d'apothicaires-épiciers de France. L'étude des plantes médicinales et toxiques fait alors partie intégrante de la formation de nos ancêtres pharmaciens dont le métier, nous le verrons, connaît d'importantes avancées à partir du XVIe siècle. C'est d'ailleurs principalement grâce à leur long apprentissage des drogues et leur faculté à les préparer que les apothicaires seront valorisés. Véritables acteurs de la santé de leur temps, nous verrons pourtant que la profession se lie parfois au crime au cours de l'Histoire, comme c'est le cas dans l'Affaire des Poisons au XVIIe siècle. Il s'agit sûrement de la plus célèbre affaire de crimes par empoisonnements connue en France, dans laquelle ont été incriminés de nombreux personnages de la Cour de Louis XIV, créant ainsi un réel scandale. Son étude nous permet d'attester de l'utilisation des plantes toxiques à cette époque à des fins criminelles, entre autres nouveaux poisons, et d'établir une liste de quelques-unes d'entre elles. Dans cette affaire, on peut également mettre en avant l'accusation d'une majorité de femmes et nous verrons ainsi pourquoi le poison est considéré comme une arme essentiellement féminine.

MOTS CLES : Poisons - Société - Apothicaires - Plantes toxiques - Affaire des Poisons - Empoisonnements - Empoisonneurs - Sorcières - Toxicologie

| Directeur de thèse | Intitulé du laboratoire | Nature |
|--------------------|--|---|
| M. Bruno MAES | Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire (CRUHL) | Expérimentale <input type="checkbox"/> Bibliographique <input checked="" type="checkbox"/> Thème <input type="checkbox"/> |

Thèmes

1— Sciences fondamentales
3 – Médicament
5 - Biologie

2 – Hygiène/Environnement
4 – Alimentation – Nutrition
6—Pratique professionnelle